

# **RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR DE LA REGION ILE DE FRANCE ENVIRONNEMENTAL (SDRIF-E) 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> partie**



**Enquête publique du jeudi 1<sup>er</sup> février 2024 au samedi 16 mars 2024**

**LA COMMISSION D'ENQUÊTE**

**JP CHAULET : Président**

**Nicole SOILLY : Membre  
Catherine MARETTE : Membre  
Jordan BONATY : Membre  
Jean-Yves COTTY : Membre  
Philippe ZELLER : Membre  
Annie LEFEUVRE : Membre  
Laurent DANE : Membre  
Monique DELAFOSSE : Membre**

**Marie-Claire EUSTACHE : Membre  
Bertrand MAUPOUME : Membre  
Yves MAËNHAUT : Membre  
André GOUTAL : Membre  
Jean-Jacques BALAND : Membre  
Reinhard FELGENTREFF : Membre  
Jean-Charles BAUVE : Membre  
Jean-Luc BOISGONTIER : Membre**

**MAI 2024**





# SOMMAIRE

<b>1. ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE</b> .....	<b>9</b>
1.1. OBJET DE L'ENQUETE .....	11
1.1.1. <i>L'objet du présent dossier</i> .....	11
1.1.2. <i>Nature et caractéristiques du projet</i> .....	13
1.1.3. <i>Cadre juridique</i> .....	18
1.1.4. <i>Le maître d'ouvrage</i> .....	21
1.2. DESIGNATION DE LA COMMISSION D'ENQUETE .....	22
1.3. MODALITES DE L'ENQUETE .....	22
<b>2. DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE</b> .....	<b>33</b>
2.1. PUBLICITE DE L'ENQUETE .....	35
2.1.1. <i>Les affichages légaux</i> .....	35
2.1.2. <i>Les parutions dans les journaux</i> .....	35
2.1.3. <i>Les autres moyens de publicité</i> .....	36
2.1.3.1. Dans les 158 communes désignées comme lieux d'enquête et au siège de la Région Île-de-France.....	36
2.1.3.2. Dans les autres communes d'Île-de-France.....	37
2.1.3.3. Communication par mails : .....	37
2.1.3.4. Communication sur réseaux sociaux : .....	37
2.1.3.5. Vidéos dans les transiliens .....	38
2.1.3.6. Communication des cantons et/ou arrondissements parisiens .....	38
2.2. DOCUMENTS MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC .....	39
2.3. EXAMEN DE LA PROCEDURE .....	40
2.4. LA CONCERTATION PREALABLE.....	40
2.5. RENCONTRES ET REUNIONS PREPARATOIRES AVEC LE MAITRE D'OUVRAGE EGALEMENT AUTORITE ORGANISATRICE DE L'ENQUETE .....	41
2.5.1. <i>Réunion par visioconférence du 22 août 2023</i> .....	41
2.5.2. <i>Réunion par visioconférence du 25 août 2023</i> .....	42
2.5.3. <i>Rencontre avec le vice-président du Conseil Régional en charge du projet de SDRIF-E</i> .....	42
2.5.4. <i>Réunion par visioconférence du 27 septembre 2023</i> .....	43
2.5.5. <i>Réunion de présentation du SDRIF-E et 1<sup>ère</sup> réunion de la commission d'enquête le 4 octobre 2023</i> .....	43
2.5.6. <i>Réunion par visioconférence du 25 octobre 2023</i> .....	43
2.5.7. <i>Réunion par visioconférence du 17 novembre 2023</i> .....	44
2.5.8. <i>Seconde réunion au Conseil Régional à Saint Ouen et 2<sup>ème</sup> réunion de la commission d'enquête</i> .....	44
2.5.9. <i>3<sup>ème</sup> réunion de la commission d'enquête</i> .....	45
2.5.10. <i>Organisation des permanences</i> .....	46
2.5.11. <i>Tenue des permanences</i> .....	46
2.5.11.1. Déroulement des permanences dans les arrondissements parisiens attribués à madame Marette.....	46
2.5.11.2. Déroulement des permanences dans les arrondissements parisiens attribués à madame Eustache.....	49
2.5.11.3. Déroulement des permanences dans les cantons de Seine et Marne attribués à monsieur Boisgontier .....	50
2.5.11.4. Déroulement des permanences dans les cantons de Seine et Marne attribués à madame Delafosse .....	52
2.5.11.5. Déroulement des permanences dans les cantons des Yvelines attribués à monsieur Dane.....	56
2.5.11.6. Déroulement des permanences dans les cantons des Yvelines attribués à monsieur Felgentreff .....	60
2.5.11.7. Déroulement des permanences dans les cantons de l'Essonne attribués à monsieur Cotty .....	63
2.5.11.8. Déroulement des permanences dans les cantons de l'Essonne attribués à monsieur Maënhaut .....	66
2.5.11.9. Déroulement des permanences dans les cantons des Hauts de Seine attribués à monsieur Zeller.....	68
2.5.11.10. Déroulement des permanences dans les cantons des Hauts de Seine attribués à monsieur Goutal.....	72
2.5.11.11. Déroulement des permanences dans les cantons de Seine Saint Denis attribués à monsieur Bonaty .....	74
2.5.11.12. Déroulement des permanences dans les cantons de Seine Saint Denis attribués à monsieur Maupoumé.....	77
2.5.11.13. Déroulement des permanences dans les cantons du Val de Marne attribués à madame Soilly.....	80

2.5.11.14.	Déroulement des permanences dans les cantons du Val de Marne attribués à monsieur Baue.....	82
2.5.11.15.	Déroulement des permanences effectuées dans les cantons du Val d’Oise par monsieur Baland .....	86
2.5.11.15bis.	Déroulement de la permanence dans un canton du Val d’Oise effectuée par M. Zeller .....	89
2.5.11.16.	Déroulement des permanences effectuées dans les cantons du Val d’Oise par madame Le Feuvre.....	90
2.5.11.17.	Déroulement des permanences effectuées en doublure par monsieur Chaulet, président de la commission d’enquête dans des arrondissements parisiens ou des cantons des autres départements franciliens.....	93
2.6.	REUNION PUBLIQUE .....	94
2.7.	LES REGISTRES PAPIERS ET LES AUTRES DOCUMENTS DE RECUEIL DES OBSERVATIONS .....	95
2.7.1.	<i>Les registres papiers.....</i>	95
2.7.2.	<i>Le registre électronique et l’adresse courriel.....</i>	95
2.7.3.	<i>Les courriers adressés au siège de l’enquête.....</i>	96
2.8.	LA REDACTION DES DOCUMENTS DE FIN D’ENQUETE .....	96
2.8.1.	<i>Quatrième réunion de la commission d’enquête.....</i>	96
2.8.2.	<i>Cinquième réunion de la commission d’enquête .....</i>	96
2.8.3.	<i>Remise du procès-verbal de synthèse .....</i>	96
2.8.4.	<i>Mémoire en réponse.....</i>	97
2.8.5.	<i>Sixième réunion de la commission d’enquête .....</i>	97
2.8.6.	<i>Septième réunion de la commission d’enquête .....</i>	97
2.8.7.	<i>Huitième et dernière réunion de la commission d’enquête .....</i>	97
2.8.8.	<i>Remise du rapport et des conclusions sur le projet de SDRIF-E.....</i>	97





## Liste des pièces jointes

(Les pièces jointes sont destinées à l'autorité organisatrice de l'enquête)

- Pièce 1** : Décision N°E23000017/93 du 4 août 2023, du président du tribunal administratif de Montreuil désignant une commission d'enquête composée de monsieur Jean, Pierre CHAULET, en qualité de président, de madame Nicole SOILLY, de madame Marie-Claire EUSTACHE, de madame Catherine MARETTE, de monsieur Jean-François BIECHLER, de monsieur Jordan BONATY, de monsieur Yves MAËNHAUT, de monsieur Pierre BARBER, de monsieur André GOUTAL, de monsieur Philippe ZELLER, de monsieur Jean-Jacques BALAND, de madame Annie LEFEUVRE, de monsieur Reinhard FELGENTREFF, de monsieur Laurent DANE, de monsieur Jean-Charles BAUVE, de madame Monique DELAFOSSE de monsieur Jean-Luc BOISGONTIER en qualité de membres et de monsieur Jean CULDAUT et madame Dalila DA COSTA ALVES en qualité de membres suppléants pour procéder à une enquête publique ayant pour objet la révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France Environnemental (SDRIF-E) ;
- Pièce 2** : Décisions complémentaires du premier vice-président du tribunal administratif de Montreuil du 21 décembre 2023 et du 2 janvier 2024. désignant monsieur Jean-Yves COTTY comme titulaire en remplacement de monsieur Pierre BARBER après son désistement et monsieur Bertrand MAUPOUME et madame Aurélie INGRAND comme suppléants en remplacement de monsieur Jean CULDAUT et de madame Dalila DA COSTA ALVES qui se sont également désistés ;
- Pièce 2 bis** : Décision du vice-président de la région Ile de France chargé du SDRIF Environnemental de remplacement de M. BIECHLER membre de la commission d'enquête par M. MAUPOUME 1<sup>er</sup> suppléant de la commission d'enquête.
- Pièce 3** : Arrêté n°2023/553 du 28 décembre 2023 de la présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France prescrivant l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique ayant pour objet la révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France Environnemental (SDRIF-E) ;
- Pièce 4** : Exemple de l'affiche apposée sur le territoire des cantons et des communes d'Ile de France concernant la révision du SDRIF-E (Un type d'affiche par département) ;
- Pièce 5** : Photos prises par le président de la commission d'enquête lors des 43 permanences qu'il a effectuées en double avec les commissaires enquêteurs de la commission d'enquête ;
- Pièce 6** : Extrait du site de Publilégal permettant de consulter plus de 3000 photos sur 65 pages prises par ce prestataire de service lors de cette enquête de révision du SDRIF-E ;
- Pièce 7** : Copies des 30 publications locales et des 2 publications nationales effectuées dans les journaux avant l'enquête et au cours de l'enquête pour cette enquête de révision du SDRIF-E ;
- Pièce 8** : Exemples des autres moyens de publicité mis en place par le Conseil

- Régional d'Ile de France pour mieux faire connaître l'enquête portant sur la révision du SDRIF-E ;
- Pièce 9** : Captures d'écran des sites internet des principaux cantons et/ou arrondissements ayant communiqué sur la tenue de cette enquête de révision du SDRIF-E ;
- Pièce 10** : Dossier d'enquête et autres documents relatif au projet de révision du SDRIF-E ;
- Pièce 11** : PowerPoint de présentation du projet de SDRIF-E projeté à la commission d'enquête le 4 octobre 2023 ;
- Pièce 12** : Totalité des 64 questions rédigées par le public lors de la réunion publique du 29 février 2024 ;
- Pièce 13** : Compte rendu de la réunion publique ayant eu lieu au Forum des Images dans le 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris le 29 février 2024 ;
- Pièce 14** : Registres papier mis en place dans les 158 cantons et/ou arrondissements parisiens ainsi que celui mis au Conseil Régional, siège de l'enquête recueillis à l'issue de l'enquête ;
- Pièce 15** : Tableau des courriers parvenus après la fin de l'enquête (jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2024) n'ayant pas pu être mis à la disposition du public ;
- Pièce 16** : Procès-verbal de synthèses remis et commenté aux représentants du Conseil Régional d'Ile de France le 27 mars 2024 ;
- Pièce 17** : Mémoire en réponse du Conseil Régional d'Ile de France remis à la commission d'enquête le 15 avril 2024.





## Liste des annexes

(Les annexes font partie intégrante du rapport et sont jointes sous forme de fichier électronique)

Annexe I	Captures d'écrans (65) des principaux cantons ou arrondissements ayant communiqué sur le SDRIF-E sur leur site internet
Annexe II	Questions écrites (64) posées par le public lors de la réunion publique du 29 février 2024 au Forum des Images (Paris 75001)
Annexe III	Tome 1 de la grille de dépouillement des courriels de 1 à 2000 (491 pages)
Annexe IV	Tome 2 de la grille de dépouillement des courriels de 2001 à 4000 (673 pages)
Annexe V	Tome 3 de la grille de dépouillement des courriels de 4001 à 6000 (1020 pages)
Annexe VI	Tome 4 de la grille de dépouillement des courriels de 6001 à 8053 (1157 pages)
Annexe VII	Tome 5 de la grille de dépouillement des cantons et arrondissements (218 pages)
Annexe VIII	Tome 6 de la grille de dépouillement des courriers parvenus dans les délais (241 pages)
Annexe IX	Synthèse des avis des PPA avec commentaires de la région Ile de France
Annexe X	Synthèse de la réunion publique du 29 février 2024 au Forum des Images (75001)







**ORGANISATION DE  
L'ENQUÊTE PUBLIQUE**



## 1.1. Objet de l'enquête

### 1.1.1. L'objet du présent dossier

Le schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) est un document d'urbanisme qui a pour objectif de maîtriser la croissance urbaine et démographique et l'utilisation de l'espace de la première région urbaine d'Europe (articles L.123-1 et suivants du Code de l'urbanisme).

En particulier l'article L.123-1 du code de l'urbanisme délimite le champ d'action du SDRIF-E :

- Maîtriser la croissance urbaine et démographique et l'utilisation de l'espace tout en garantissant le rayonnement international de cette région.
- Corriger les disparités spatiales, sociales et économiques de la région, coordonner l'offre de déplacement et préserver les zones rurales et naturelles afin d'assurer les conditions d'un développement durable de la région.
- Déterminer la destination générale de différentes parties du territoire, les moyens de protection et de mise en valeur de l'environnement, la localisation des grandes infrastructures de transport et des grands équipements.
- Déterminer la localisation préférentielle des extensions urbaines, ainsi que des activités industrielles, logistiques, artisanales, agricoles, forestières et touristiques.
- Fixer une trajectoire afin d'aboutir à l'absence de toute artificialisation nette des sols

Projet stratégique à portée réglementaire, le SDRIF assure la cohérence des politiques publiques qui concourent à l'aménagement et au développement de l'Île-de-France, en matière de logement, de mobilités, d'environnement ou encore de développement économique. Les plans et schémas régionaux doivent ainsi respecter les orientations fondamentales du SDRIF. Il s'impose également aux documents d'urbanisme locaux dans un rapport de compatibilité, afin d'assurer la cohérence du projet régional dans le respect des spécificités locales.

Les principales raisons liées à sa révision sont les évolutions juridiques intervenues notamment avec :

- La Loi Climat et résilience du 22 août 2021 qui prescrit le ZAN à échéance 2050 avec des délais de déclinaison et la prise en compte des actions de renaturation ;
- La Loi n° 2025-630 du 20 juillet 2023 facilitant la mise en œuvre ZAN et prévoyant :
  - ✓ La création de la conférence de gouvernance du ZAN
  - ✓ Le décompte des projets d'envergure nationale ou européenne et d'intérêt général majeur de la trajectoire ZAN (Arrêté ministériel en attente)
  - ✓ L'imposition d'une garantie rurale : 1 ha de consommation d'espace « garanti »
- La loi industrie verte avec :
  - ✓ Une possible exclusion des projets d'intérêt national ou d'autres projets de

PME et d'ETI (entreprises de taille intermédiaire)

Le SDRIF-E est par ailleurs :

- Un document d'aménagement et d'urbanisme d'échelle régionale ;
- Qui doit respecter les principes généraux des articles L.101-2 et suivants du Code de l'urbanisme ;
- Qui s'impose à certains documents infrarégionaux : PLU(i), SCoT et cartes communales dans un rapport de compatibilité.

La Région Île-de-France a, par délibération du 17 novembre 2021, initié la révision du SDRIF approuvé le 27 décembre 2013 avec l'ambition d'en renforcer la dimension environnementale, comme annoncé lors de la Cop régionale de septembre 2020 tout en gardant à la région son attractivité et son potentiel économiques sans équivalent sur le continent. Élaborer un SDRIF-Environnemental (SDRIF-E) à horizon 2040, c'est donc concevoir une planification régionale renouvelée qui réponde aux exigences sociales, économiques et territoriales de l'Île-de-France, tout en intégrant dans ses choix d'aménagement l'urgence des défis environnementaux globaux. Dans un contexte incertain, le SDRIF-E définit la trajectoire collective à emprunter pour répondre à ces défis et bâtir une Île-de-France où la qualité de vie est un enjeu central. La transformation du modèle de développement régional repose sur :

- Deux principes transversaux : la sobriété et le polycentrisme ;
- Cinq priorités thématiques : l'environnement, la gestion des ressources, le développement économique, les mobilités et les cadres de vie.

Pour guider la transition de l'Île-de-France vers une région-capitale plus sobre, plus verte, plus polycentrique et affirmer sa résilience, le projet d'aménagement du SDRIF-E porte les grands objectifs suivants :

### **1. Un environnement protégé pour le mieux-être des Franciliens**

Le SDRIF-E protège et restaure l'environnement, pour permettre à toutes les composantes du vivant de s'épanouir.

La trajectoire de sobriété foncière vers le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) en 2050 renforcera la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ; en parallèle une armature verte\* sera restaurée jusqu'au cœur des espaces urbains.

### **2. Une gestion stratégique des ressources franciliennes : sobriété, circularité et proximité**

Pour être plus sobre et renforcer sa résilience dans un contexte environnemental et géopolitique incertain, l'Île-de-France développera ses capacités de production et de transformation locale d'aliments, de matériaux et d'énergie, ainsi que les infrastructures de l'économie circulaire.

### **3. Vivre et habiter en Île-de-France : des cadres de vie désirables et des parcours de vie facilités**

Le SDRIF-E accompagne les transformations territoriales afin de résorber les déséquilibres territoriaux et d'améliorer le bien-être des Franciliens en proposant des cadres de vie variés et désirables et en favorisant l'accès de tous à un logement abordable et confortable, à un ensemble d'équipements, de services et de commerces, à des espaces publics agréables et végétalisés, ainsi qu'à des paysages valorisés.

**4. Conforter une économie compétitive et souveraine engagée dans les grandes transitions** Les filières et sites d'activités qui assurent la robustesse de la région seront soutenus et accompagnés dans leur transition environnementale ; en parallèle une offre foncière sera dédiée aux activités industrielles d'intérêt régional.

**5. Améliorer la mobilité des Franciliens grâce à des modes de transport robustes, décarbonés et de proximité**

La région poursuivra le développement des transports en commun et des mobilités actives pour améliorer la robustesse du système de déplacements, le polycentrisme régional et la qualité de vie des Franciliens.

Le SDRIF-E s'inscrit ainsi dans une planification régionale renouvelée, pour répondre aux exigences sociales, économiques et territoriales propres à l'Île-de-France tout en intégrant les impératifs liés aux défis environnementaux globaux. Dans un contexte incertain, il définit une trajectoire collective à emprunter pour conforter la place de la première région d'Europe, une région d'excellence dans laquelle il fait bon vivre et qui se donne, ainsi qu'aux territoires et aux personnes qui les habitent, les moyens de sa résilience et de sa souveraineté. La mise en œuvre du SDRIF-E participera à la définition d'une stratégie pour l'aménagement d'un territoire bas carbone, compatible avec la stratégie nationale. Elle donnera lieu à des évaluations tous les 5 à 6 ans dans le cadre de l'évaluation du SDRIF-E, afin d'arriver réellement à la neutralité carbone en 2050. Afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs il est accompagné d'un dispositif de suivi-évaluation, présenté en annexe du projet d'aménagement régional, qui participe au renouveau de la planification régionale.

### 1.1.2. Nature et caractéristiques du projet

Dans ce dossier de SDRIF-E deux principes transversaux ont été retenus : la sobriété et le polycentrisme.

#### **Une région plus sobre**

Freiner le changement climatique et s'y adapter, soutenir la biodiversité et protéger les ressources sont autant d'impératifs qui appellent une plus grande sobriété dans l'aménagement de la région capitale. L'ensemble des objectifs de sobriété et de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers vise à renforcer la résilience régionale, en permettant aux écosystèmes naturels de recouvrer une fonctionnalité précieuse pour faire face aux effets du changement climatique, et en diminuant les dépendances de la région à des ressources non renouvelables

Le défi est d'autant plus grand que la région doit produire 70 000 logements par an, objectif fixé par la loi du Grand Paris pour répondre aux besoins des Franciliens, construire les infrastructures nécessaires à la transition énergétique et à une économie circulaire pour contribuer à atteindre la neutralité carbone en 2050 (objectif "zéro émission nette" - ZEN), et se réindustrialiser pour renforcer sa résilience et sa souveraineté.

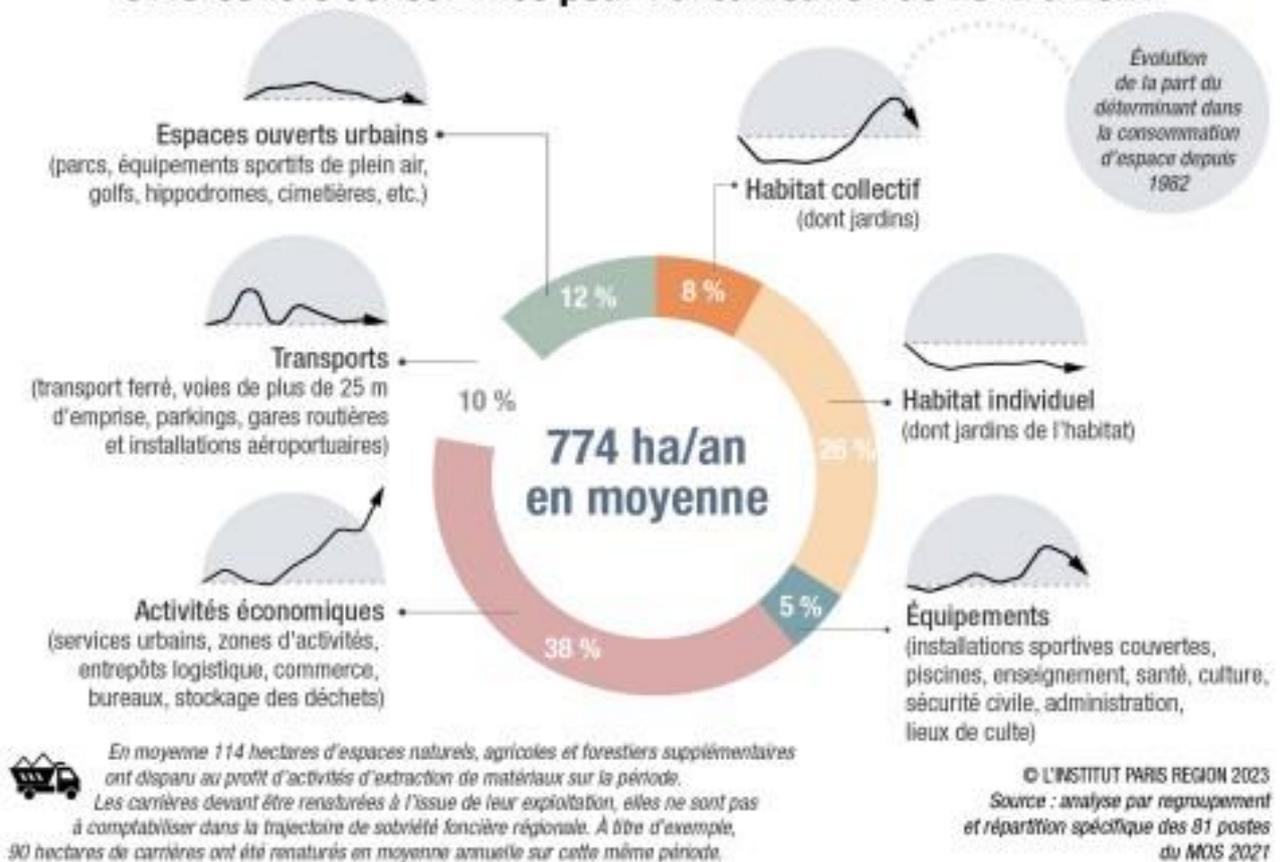
Le SDRIF-E fait de la sobriété un axe majeur, en s'appuyant sur son outil principal, l'encadrement des usages de l'espace, et dessine conformément à la loi, une trajectoire de sobriété foncière, pour atteindre le "zéro artificialisation nette" (ZAN)\* en 2050.

L'Île-de-France fait déjà preuve d'une très grande sobriété foncière : malgré son important poids démographique et économique, la région est à l'origine de seulement 4% de la consommation foncière\* nationale et ne représente que 5 % du total des espaces urbanisés du pays. En effet, la planification régionale structure depuis des

décennies le développement de cette grande région mondiale, aux trois quarts composés d'espaces naturels, agricoles, forestiers et aquatiques. Ainsi, le rythme d'urbanisation de la dernière décennie s'est établi à 774 hectares par an en moyenne, soit un niveau trois fois et demi inférieur au pic des années 1990. La région fait notamment preuve d'une grande efficacité dans son développement urbain : la part du renouvellement urbain dans les nouvelles constructions est deux fois supérieure en Île-de-France par rapport à la moyenne nationale et les extensions urbaines y sont en moyenne 2,5 fois plus denses. Toutefois, cette efficacité diminue à mesure que l'on s'éloigne de l'agglomération parisienne et des principales polarités de grande couronne. Par ailleurs, la part prépondérante que représentent les activités économiques dans l'urbanisation est une spécificité francilienne : la contribution de celles-ci à la consommation d'espace croît quasi sans discontinuer depuis 1982, pour en devenir aujourd'hui le premier déterminant.

Entre 2012 et 2021, en moyenne 94 hectares d'espaces urbanisés ont été restitués chaque année à un usage naturel, agricole ou forestier. La grande majorité de ces évolutions est le fruit de l'enfrichement d'espaces ouverts urbains (33 %), de retour à l'état naturel d'emprises de chantiers ou d'entreposage à l'air libre (40 %) ou de remise en état d'installations de stockage des déchets (16%).

### Destination des 6 969 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers consommés pour l'urbanisation de 2012 à 2021

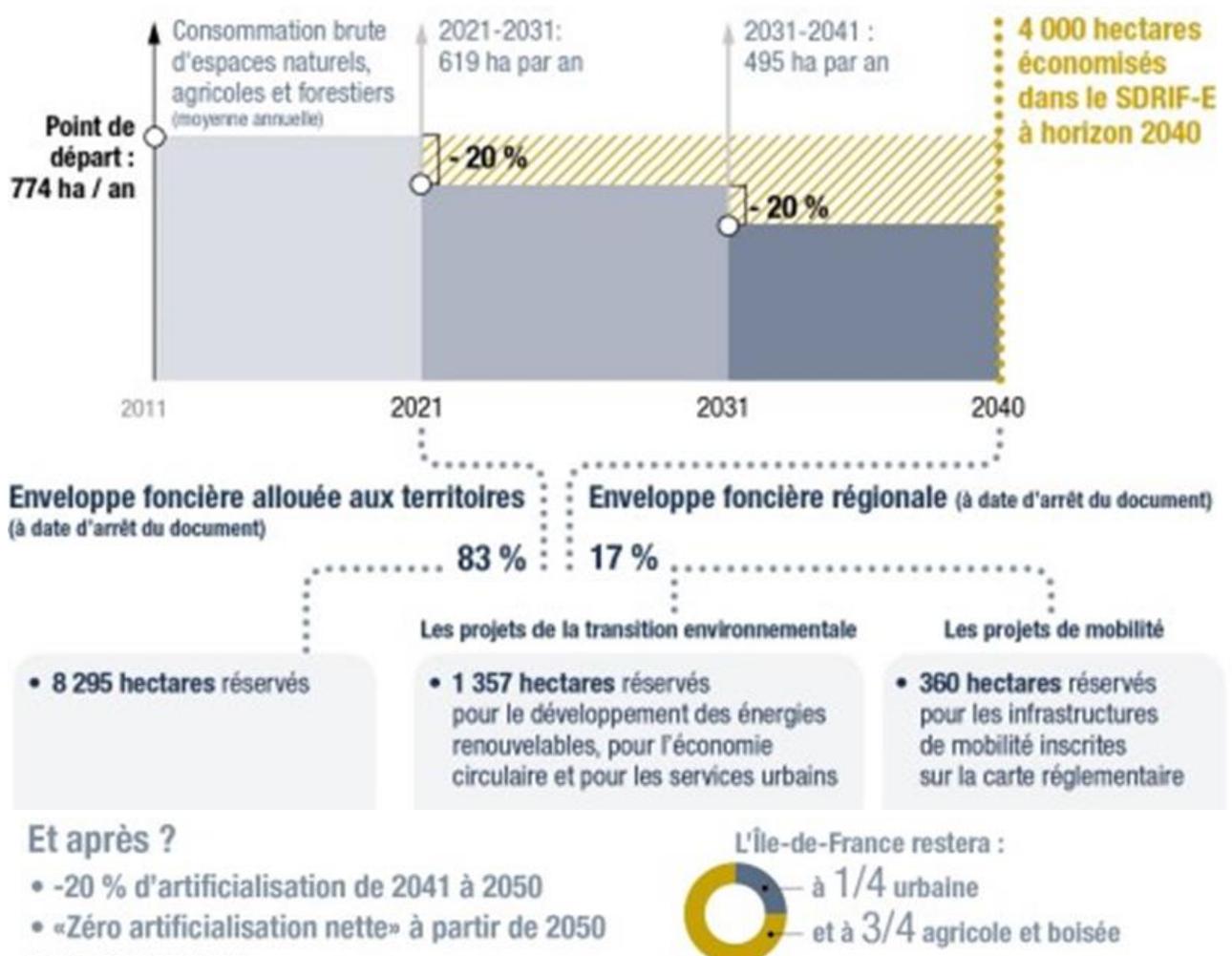


Pour poursuivre cette trajectoire de sobriété foncière et tendre vers l'objectif ZAN à 2050, le SDRIF-E définit les conditions permettant d'associer développement urbain et économique, amélioration de la qualité de vie et protection de la nature. À ce titre, le développement de l'activité et la construction de logements reposeront avant tout sur l'optimisation des espaces déjà urbanisés. Les nouvelles extensions urbaines, réduites, seront conditionnées à l'intérêt avéré de projets ne pouvant trouver leur place

au sein des tissus urbains existants et devront répondre à des critères d'intensité urbaine. En parallèle, les espaces naturels, agricoles et forestiers seront mieux préservés par des protections strictes des secteurs les plus sensibles et sous pression. L'armature verte régionale sera renforcée et, lorsque cela est possible, restaurée, pour rassurer la continuité et la fonctionnalité des espaces ouverts jusqu'au cœur des tissus urbains.

Dans le respect de la loi Climat et résilience du 22 août 2021, le Schéma fixe une trajectoire régionale de réduction de l'artificialisation de -20 % par décennie jusqu'en 2050, date à partir de laquelle toute nouvelle artificialisation devra faire l'objet d'une renaturation équivalente. Cette trajectoire correspond à l'artificialisation maximale de 14 700 hectares à horizon 2050, dont 10 650 hectares à horizon 2040. L'atteinte de ces objectifs repose sur l'octroi de capacités d'urbanisation en cohérence avec ces enveloppes maximales. Le SDRIF-E réglemente les capacités d'urbanisation des territoires jusqu'en 2040 et il reviendra au schéma directeur suivant de poursuivre la déclinaison locale de la trajectoire régionale décennie par décennie. En particulier, il lui appartiendra de poursuivre entre 2040 et 2050 le rythme de réduction de l'artificialisation fixé par le SDRIF-E, permettant de préserver certaines capacités d'urbanisation nécessaires pour les projets stratégiques mais aussi de préparer la région à l'absence de toute artificialisation nette à partir de 2050

### Vers le « Zéro Artificialisation Nette » en Île-de-France



### Une région polycentrique

Le SDRIF-E organise un aménagement équilibré du territoire régional et favorise un développement moins concentré dans l'hypercentre de l'agglomération parisienne, afin de répondre à l'aspiration des Franciliens de pouvoir vivre à plus grande proximité de leur emploi, des commerces, services et équipements dont ils ont besoin, mais aussi de la nature. Le rééquilibrage territorial de l'offre d'emplois et de logements, la redynamisation des centres-villes, l'amélioration des cadres de vie – en confortant leur diversité – et des offres de mobilité collective et bas carbone sont autant de leviers pour réduire les inégalités sociales et territoriales.

Si le projet d'une région plus polycentrique anime la planification francilienne depuis plusieurs décennies déjà, avec un succès relatif, il est aujourd'hui susceptible de trouver un nouvel élan, sous l'effet de six évolutions majeures :

1. La mise en service du Grand Paris Express, qui développe considérablement l'accessibilité du territoire régional et fait émerger de nouvelles polarités : les quartiers de gare constituent en effet des espaces stratégiques pour le développement de logements, d'équipements, de services et d'emplois ;
2. La prise de conscience de la vulnérabilité des métropoles, et plus particulièrement de l'hypercentre de l'agglomération parisienne, aux effets du changement climatique (îlot de chaleur urbain, inondations, etc.), impliquant de planifier sa désimperméabilisation et sa renaturation et donc de mieux répartir la croissance urbaine sur le territoire régional ;
3. L'obligation concomitante de stopper l'étalement urbain et, par conséquent, de réinvestir les espaces urbains existants, qui est un véritable atout pour « faire ville » et revitaliser des centralités fragilisées par des décennies d'extensions urbaines ayant éloigné des cœurs de ville les espaces de résidence, de commerces, de loisirs et de travail ;
4. L'ambition d'atteindre la neutralité carbone en 2050, qui implique, en matière de transport, de se déplacer mieux mais aussi moins loin, rendant nécessaire de structurer des bassins de vie plus resserrés et plus autonomes dans l'ensemble de la région ;
5. Les besoins de réindustrialisation et de développement des filières de l'économie circulaire, de la transition énergétique et de l'agriculture locale, qui, après des décennies de croissance de l'économie tertiaire au cœur de la métropole francilienne, ouvrent l'opportunité d'un développement économique plus équilibré sur l'ensemble du territoire. La réindustrialisation constitue un levier important de création d'emplois en grande couronne, et dans une région en transition écologique, les espaces ruraux recouvrent une importance stratégique de premier ordre ;
6. Enfin, la nouvelle donne institutionnelle qu'est la structuration de l'échelon intercommunal francilien, qui s'accompagne d'une progression des documents d'urbanisme réalisés à l'échelle supra-communale (SCoT et PLUi).

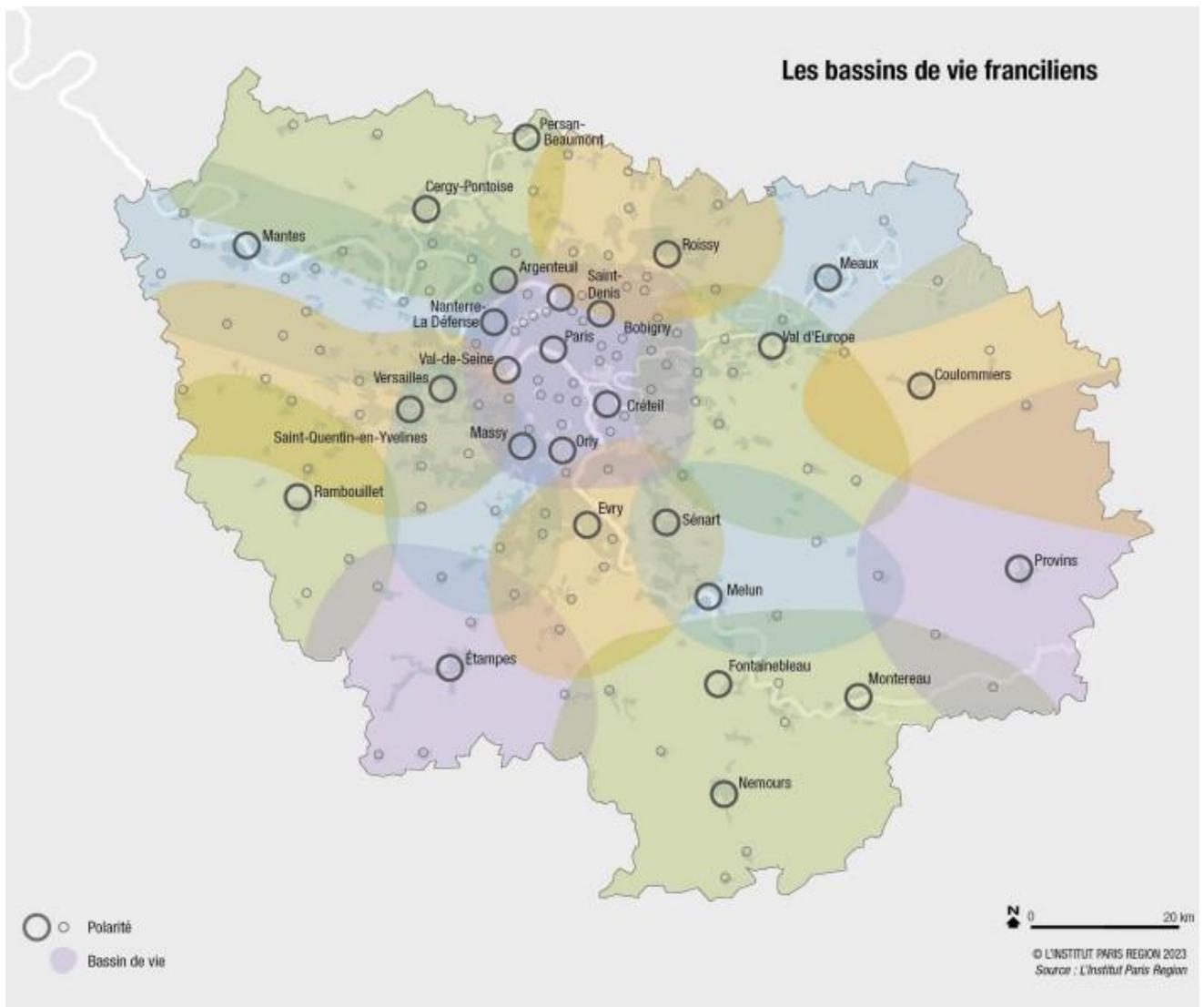
Le polycentrisme francilien vise le renforcement des capacités d'autonomie et le rééquilibrage entre les emplois et les logements dans les bassins de vie franciliens. Au sein d'un espace cohérent, les bassins de vie franciliens doivent ainsi permettre aux Franciliens qui y résident d'accéder aisément à l'emploi, à une offre complète d'équipements, de commerces et de services, mais aussi à la nature. Pour cela, le SDRIF-E favorise la structuration de ces bassins par un renforcement hiérarchisé des polarités urbaines existantes et en identifie de nouvelles à conforter pour assurer l'équilibre entre l'habitat et l'emploi, pour organiser les bassins locaux de déplacement et garantir à tous une accessibilité aux aménités. Cette amélioration des cadres de vie

doit contribuer à résorber les inégalités sociales et territoriales qui traversent les territoires franciliens.

Au sein de chaque bassin de vie, l'enjeu est de renforcer la complémentarité des territoires. Si tous sont contributeurs et acteurs de la transition régionale, ils se distinguent par leur identité singulière, leurs ressources propres et leurs enjeux spécifiques. Aussi, le SDRIF-E identifie six grandes catégories de territoires correspondant à des objectifs de développement différenciés, assurant à tous une place dans l'Île-de-France de 2040 :

Dans l'agglomération parisienne :

**1. L'hypercentre**, constitué de Paris et des communes limitrophes les plus denses, bénéficie d'un cadre de vie patrimonialisé et d'une accessibilité exceptionnelle ayant contribué à une concentration particulièrement forte des emplois et des équipements structurants. C'est aussi la zone la plus imperméabilisée de la région, et, à ce titre, la plus exposée à certains effets du changement climatique. L'hypercentre devra accueillir un développement modéré assurant sa résilience et permettant d'engager un rééquilibrage vers les autres espaces de la région ;



**2. Le cœur**, qui rassemble les communes majoritairement urbanisées et denses en continuité de l'hypercentre. Avec le Grand Paris Express, c'est l'espace qui va

connaître la plus grande progression de sa desserte en transports collectifs à horizon du SDRIF-E. Les polarités du cœur de l'agglomération constitueront pour cette raison des espaces privilégiés du développement économique et résidentiel, en s'appuyant notamment sur les quartiers de gare. Le développement urbain devra y être équilibré avec la reconquête de la trame verte et bleue au sein d'espaces à forte majorité urbanisés ;

**3. La couronne**, définie comme les communes appartenant à l'unité urbaine de Paris (au sens de l'Insee, soit en continuité du bâti) et situées à l'extérieur de l'hypercentre et du cœur de l'agglomération.

Dans cet espace périurbain caractérisé par l'interpénétration de la ville et de la nature, le développement économique et résidentiel doit se poursuivre, essentiellement en renouvellement urbain et sans fragiliser les pénétrantes agricoles et boisées de la Ceinture verte. Il sera structuré autour des polarités urbaines existantes et des secteurs bénéficiant d'une nouvelle desserte en transports collectifs.

Dans l'espace rural :

**4. Les villes moyennes**, correspondant aux communes de plus de 10 000 habitants situés à l'extérieur de l'agglomération parisienne et à leurs communes proches. Les villes moyennes ayant connu un fort développement résidentiel sur la dernière période en parallèle d'une fragilisation économique, le SDRIF-E en conforte les communes-centres, notamment en termes économiques, afin d'en faire les points d'appui du polycentrisme régional.

**5. Les petites villes**, c'est-à-dire les autres communes urbaines et leurs communes agglomérées, aujourd'hui caractérisées par une fonction résidentielle prononcée. L'étalement urbain y sera contenu et l'offre d'emplois, de commerces, de services et d'équipements développée au cœur des espaces urbanisés afin de répondre aux besoins de proximité.

6. Enfin, **les communes rurales au sens de l'Insee**. Celles-ci auront un développement urbain modéré, proportionné aux besoins locaux, afin de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers essentiels à la souveraineté et à la résilience régionale.

### 1.1.3. Cadre juridique

Le SDRIF-E s'intègre dans un paysage réglementaire évolutif et caractérisé par une multitude de normes, plans et schémas porteurs d'actions publiques en matière d'aménagement et d'environnement. Le SDRIF-E, cadre global du développement régional, vise à assurer la cohérence d'ensemble des politiques publiques, en veillant à l'articulation des documents sectoriels concourant à l'aménagement régional et à la préservation de l'environnement. Cela implique de respecter les liens juridiques de compatibilité et de prise en compte, et au-delà de mettre en perspective les objectifs portés par les différents plans et schémas. L'articulation des documents ou « cohérence externe » permet d'éclairer l'insertion du SDRIF-E dans ce vaste panel de documents, plans, schémas et programmes à diverses échelles.

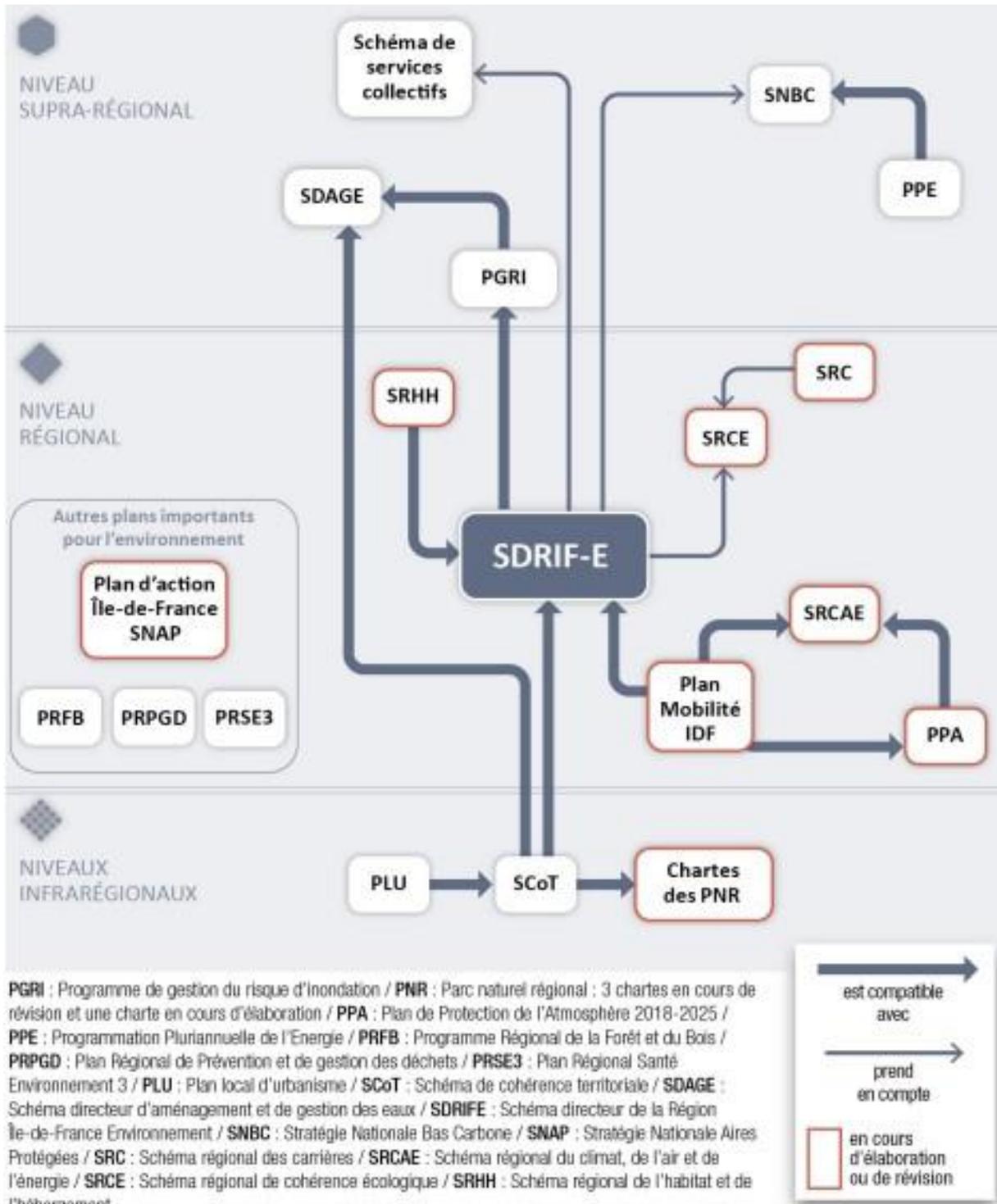
Le SDRIF-E doit être compatible avec le plan de gestion des risques d'inondations (PGRI) et prendre en compte la stratégie nationale bas-carbone (SNBC), le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et les schémas de services collectifs.

En compatibilité avec les objectifs du PGRI, le SDRIF-E porte l'ambition d'accroître la résilience de l'Île-de-France face aux risques et aux effets du changement climatique. En outre, ses orientations prennent en compte les objectifs fixés par la SNBC, en matière de réduction de l'artificialisation et de protection des sols, de réduction des

gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables et de récupération. La prise en compte du SRCE s'incarne, quant à elle, dans les objectifs de préservation des espaces ouverts, de maintien et de reconquête de leur fonctionnalité. Enfin, les orientations du SDRIF-E reprennent en partie les objectifs des schémas de services collectifs, notamment en visant un développement urbain qui garantit une offre équitable de services collectifs à l'ensemble des territoires, mais également en accompagnant le développement de la compétitivité économique francilienne.

Par ailleurs, le SDRIF-E s'impose au Plan de mobilité d'Île-de-France (PDMIF), au Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH) et au Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH), aux schémas de cohérence territoriale (SCoT) et, en leur absence, aux plans locaux d'urbanisme (PLU), aux documents d'urbanisme en tenant lieu et aux cartes communales.

Au-delà des documents ayant un lien juridique avec le SDRIF-E, ce dernier peut également être mis en perspective avec différents plans et schémas de différentes échelles et impactant l'environnement à des degrés divers. Ainsi, le SDRIF-E et le Schéma directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) portent de nombreux objectifs convergents, en matière de désimperméabilisation et de réduction de l'imperméabilisation, de prévention des risques d'inondation et de coulées de boues, de récupération de l'eau de pluie et d'usage d'eau non-potable, de prise en compte de la disponibilité de la ressource en eau et de réduction des pollutions diffuses et des flux d'azote.



Plusieurs axes de convergence peuvent être soulignés entre le SDRIF-E et le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), notamment en matière de développement des énergies renouvelables et de récupération, de baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES associées aux bâtiments et au secteur de la construction, de réduction de la part modale de l'automobile dans les déplacements franciliens.

Le SDRIF-E et le Schéma régional des carrières (SRC), en cours d'élaboration au moment de la rédaction de la présente évaluation environnementale, affichent des objectifs cohérents en termes de protection des gisements franciliens en matériaux de carrières, de gestion économe des ressources primaires, d'utilisation de matériaux

issus de filières de l'économie circulaire dans l'aménagement, de requalification et de remobilisation du bâti existant et de décarbonation des moyens d'acheminement des matériaux.

La cohérence entre le SDRIF-E et le Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets (PRPGD) se traduit par un objectif commun de protection et de développement d'espaces nécessaires aux installations et équipements attachés aux déchets et à l'économie circulaire. L'enjeu de rééquilibrage des capacités en installations de Stockage de Déchets inertes (ISDI), tout comme l'impulsion donnée à l'utilisation de matériaux issus de filières de l'économie circulaire, à la valorisation énergétique des déchets, sont autant de points de convergence.

Les points de convergence entre le SDRIF-E et le Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) portent sur le rôle des deux plans en matière de protection des espaces forestiers franciliens, notamment sous l'angle de la trame verte et bleue et des services écosystémiques associés, mais également en matière d'impulsion donnée à la filière forêt-bois et d'intégration de la vulnérabilité des massifs forestiers au changement climatique (notamment au regard du risque incendie). Le SDRIF-E rejoint par ailleurs le Plan de Protection de l'Atmosphère 2018-2025 (PPA) dans ses objectifs de réduction de la part modale de l'automobile ou en faveur de la réduction des pollutions et nuisances.

Le SDRIF-E converge avec plusieurs axes du Plan Régional Santé Environnement 3 (PRSE 3), en prévoyant de protéger les captages pour l'alimentation en eau potable, en participant à la résorption des zones de multi-exposition ou encore en luttant contre la précarité énergétique et l'habitat indigne.

Enfin, le SDRIF-E partage avec les chartes des Parcs Naturels Régionaux (PNR) franciliens, un modèle de développement qui privilégie l'intensification urbaine à l'extension, qui met en valeur les paysages et les patrimoines bâtis et qui renforce la préservation des espaces ouverts en réduisant les potentiels d'extension et en réduisant les effets de fragmentation nuisibles à leur fonctionnement.

Sont associés à l'élaboration du projet de Schéma directeur : l'Etat, les conseils départementaux des départements intéressés, les établissements publics en charge d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés qui ne sont pas situés dans le périmètre d'un établissement en charge d'un SCoT, le Conseil économique, social et environnemental régional, ainsi que les chambres d'agriculture, les chambres de commerce et d'industrie et les chambres de métiers et de l'artisanat, et enfin la population

Mais le projet est soumis à une enquête publique conformément à l'article L123-5 du code de l'urbanisme qui prévoit que : « *La région d'Île-de-France élabore le schéma directeur d'Île-de-France en association avec l'État* ». et à l'article L.123-10 de ce même code de l'urbanisme qui prévoit que « *Le projet de schéma est soumis à enquête publique par le président du conseil régional, dans les conditions prévues au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement.* »

#### **1.1.4. Le maître d'ouvrage**

Le Conseil Régional d'Ile de France est à la fois l'autorité organisatrice de cette enquête et le maître d'ouvrage du projet de révision du SDRIF-E soumis à enquête publique.

Après son adoption définitive à l'issue de l'enquête par le Conseil Régional il sera

examiné par le Conseil, d'Etat qui devra l'approuver par décret pour le rendre exécutoire et opposable.

### **1.2. Désignation de la commission d'enquête**

Par décision N°E213000017/93 du 4 août 2023, le président du tribunal administratif de Montreuil a nommé une commission d'enquête de 17 membres titulaires et de 2 suppléants composée de monsieur Jean, Pierre CHAULET, en qualité de président, de madame Nicole SOILLY (appelée à remplacer le président en cas d'empêchement de celui-ci) de madame Marie-Claire EUSTACHE, de madame Catherine Marette, de monsieur Jean-François BIECHLER, de monsieur Jordan BONATY, de monsieur Yves MAËNHAUT, de monsieur Pierre BARBER, de monsieur André GOUTAL, de monsieur Philippe ZELLER, de monsieur Jean-Jacques BALLAND, de madame Annie LE FEUVRE, de monsieur Reinhard FELGENTREFF, de monsieur Laurent DANE, de monsieur Jean-Charles BAUVE, de madame Monique DELAFOSSE et de monsieur Jean-Luc BOISGONTIER en qualité de membres titulaires ainsi que monsieur Jean CULDAUT et madame DALILA DA COSTA ALVES en qualité de membres suppléants pour conduire une enquête publique ayant pour objet la révision du Schéma Directeur de la Région Ile de France Environnemental - SDRIF-E - (Copie décision en **pièce 1 jointe**)

Suite aux désistements successifs de monsieur Pierre BARBER titulaire, et de monsieur Jean CUILDAUT et madame Dalila DA COSTA ALVES, remplaçants, le tribunal administratif par deux décisions complémentaires du 21 décembre 2023 et du 2 janvier 2024 a désigné monsieur Jean-Yves COTTY comme en qualité de titulaire pour remplacer monsieur Pierre BARBER et monsieur Bertrand MAUPOUME et madame Aurélie INGRAND en qualité de suppléants pour remplacer les deux suppléants s'étant désistés (Copie décisions en **pièce 2 jointe**)

### **1.3. Modalités de l'enquête**

Par arrêté n°2023/553 du 28 décembre 2023, la présidente du Conseil Régional d'Ile de France a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique portant sur le Schéma Directeur de la Région Ile de France Environnemental - SDRIF-E - (Cf. exemplaire de l'arrêté en **pièce 3 jointe**)

Cet arrêté indique les modalités de l'enquête publique, dont les principales, en conformité avec les lois et décrets applicables, sont :

- Que cette enquête durera 45 jours du jeudi 1<sup>er</sup> février 2024 au samedi 16 mars 2024 inclus ;
- Que le siège de l'enquête est fixé au Conseil Régional d'Ile de France (2, rue Simone Veil, 93400 Saint Ouen sur Seine) ;
- Que le public sera informé de la tenue de l'enquête par la publication d'un avis, publié en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans chacun des 8 départements d'Ile de France concernés et dans une publication nationale ;
- Que cet avis sera publié dans les mêmes conditions de délai et de durée par voie d'affichages à l'hôtel de la Région et dans les mairies de chacune des communes d'Ile de France ;

- Que cet avis d'enquête sera également publié sur le site Internet de la Région : [www.iledefrance.fr/objectif\\_2040](http://www.iledefrance.fr/objectif_2040) et sur la plateforme dédiée à l'enquête publique : [www.registre-numerique.fr/sdrif-e](http://www.registre-numerique.fr/sdrif-e)
- Que pendant toute la durée de l'enquête les pièces du dossier d'enquête publique seront consultables en version papier au siège de la Région et aux 158 lieux d'enquête correspondant aux chefs-lieux de canton et arrondissement parisiens où seront également tenues les permanences des commissaires enquêteurs précisées ci-après aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ces cantons et arrondissements parisiens rappelés sur leur site internet ;
- Que le dossier d'enquête sera également mis à disposition du public, sous format numérique, sur le site Internet de la région ile de France : [www.iledefrance.fr/objectif2040](http://www.iledefrance.fr/objectif2040) et sur la plateforme dédiée à l'enquête publique et au registre numérique : [www.registre-numerique.fr/sdrif-e](http://www.registre-numerique.fr/sdrif-e)
- Que le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête en format papier, côté et paraphé par un commissaire enquêteur mis en place dans les 158 cantons et arrondissements lieux d'enquête mentionnés ci-après et au siège du Conseil Régional ;
- Que le public pourra également consigner ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête sur le registre dématérialisé sécurisé accessible sur le site internet suivant : [www.registre-numerique.fr/sdrif-e](http://www.registre-numerique.fr/sdrif-e) et par courrier électronique à l'adresse suivante : [sdrif-e@mail.registre-numerique.fr](mailto:sdrif-e@mail.registre-numerique.fr)
- Que les remarques et observations pourront aussi être formulées par courrier pendant la durée de l'enquête et adressées au siège de l'enquête publique à M. le Président de la commission d'enquête domicilié pour les besoins de l'enquête à l'adresse suivante : Mission SDRIF-E, Pôle logement, aménagement et transport, Conseil régional d'Île-de-France, 2 rue Simone Veil, 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE ;
- Que Les observations et propositions du public peuvent être communiquées à toute personne qui en fait la demande, à ses frais. La demande est à adresser à : Mission SDRIF-E, Pôle logement, aménagement et transport, Conseil régional d'Île-de-France, 2 rue Simone Veil, 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE à l'adresse mail suivante : [sdrif-e@iledefrance.fr](mailto:sdrif-e@iledefrance.fr)
- Que la commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les 158 lieux d'enquête correspondant aux cantons, arrondissements de Paris lors des 240 permanences aux lieux, dates et horaires précisés ci-après :

DEPARTEMENT DE PARIS	
Paris Centre (1-2-3 et 4ème arrondissements)	Mercredi 28.02 2024 de 9h00 à 12h00 Vendredi 01.03 2024 de 14h00 à 17h00 Samedi 09.03 2024 de 9h00 à 12h00 Mercredi 13.03 2024 de 14h00 à 17h00 Mairie de Paris Centre - 2 rue Eugène Spuller - Salles au 4 <sup>ème</sup> étage, aile Bretagne - 75003 Paris
5ème arrondissement	Jeudi 01/02/2024 de 16h00 à 19h00 - Mairie du 5 <sup>e</sup> – 21 place du Panthéon Salle de réunion, 4 <sup>ème</sup> étage - 75005 - Paris

6ème arrondissement	Samedi 09/03/2024 de 09h00 à 12h00 - Mairie du 6 <sup>e</sup> – 78 rue Bonaparte Service aux populations, Rez-de-chaussée - 75006 – Paris
7ème arrondissement	Vendredi 02/02/2024 de 14h00 à 17h00 - Mairie du 7 <sup>e</sup> – 116 rue de Grenelle Salon d'accueil, Rez-de-chaussée - 75007 - Paris
8ème arrondissement	Lundi 05/02/2024 de 14h00 à 17h00 - Mairie du 8 <sup>e</sup> – 56 boulevard Malesherbes Pôle Affaires Générales, 2eme étage - 75008 – Paris
9ème arrondissement	Jeudi 08/02/2024 de 16h00 à 19h00 - Mairie du 9 <sup>e</sup> – 6 rue Drouot Salle Emile Zola, 1 <sup>er</sup> étage - 75009 - Paris
10ème arrondissement	Vendredi 08.03 2024 de 14h00 à 17h00. - Mairie du 10e arrondissement 72 rue du faubourg Saint-Martin - Salle 2 <sup>ème</sup> étage - 75010 Paris
11ème arrondissement	Lundi 12.02.2024 de 9h00 à 12h00 Lundi 11.03.2024 de 9h00 à 12h00 Mairie du 11e arrondissement 12, Place Léon Blum - Salle 2 au 4 <sup>ème</sup> étage - 75011 Paris
12ème arrondissement	Mercredi 21/02/2024 de 14h00 à 17h00 Jeudi 07/03/2024 de 16h00 à 19h00 Mairie du 12 <sup>e</sup> -130 avenue Daumesnil - Informations Famille, Rez-de-chaussée - 75012 – Paris
13ème arrondissement	Mardi 06/02/2024 de 09h00 à 12h00 Jeudi 22/02/2024 de 16h00 à 19h00 Mairie du 13 <sup>e</sup> – 1 place d'Italie - Affaires générales, 1 <sup>er</sup> étage - 75013 – Paris
14ème arrondissement	Samedi 03/02/2024 de 09h00 à 12h00 Jeudi 14/03/2024 de 16h00 à 19h00 Mairie du 14 <sup>e</sup> – 2 place Ferdinand Brunot - Salle 112, 1 <sup>er</sup> étage - 75014 – Paris
15ème arrondissement	Vendredi 09/02/2024 de 14h00 à 17h00 Mercredi 28 février 2024 de 09h00 à 12h00 Mairie du 15 <sup>e</sup> – 31 rue Péclet - Affaires générales, 2 <sup>ème</sup> étage - 75015 - Paris
16ème arrondissement	Mercredi 07/02/2024 de 09h00 à 12h00 Mardi 05/03/2024 de 14h00 à 17h00 Mairie du 16 <sup>e</sup> – 71 avenue Henri Martin - Salle 121, 1 <sup>er</sup> étage - 75016 - Paris
17ème arrondissement	Samedi 24.2.2024 de 09h00 à 12h00 Lundi 11.3.2024 de 14h00 à 17h00 Mairie du 17e arrondissement, 16-20, rue des Batignolles, Salle des fêtes, 1 <sup>er</sup> étage 75017 Paris
18ème arrondissement	Samedi 10.02.2024 de 09h00 à 12h00 Jeudi 07.03.2024 de 09h00 à 12h00 Mairie du 18e arrondissement - 1, place Jules Joffrin - Salle 3b 3 <sup>e</sup> étage - 75018 Paris
19ème arrondissement	Jeudi 15.02 2024 de 16h00 à 19h00 Samedi 02.03 2024 de 09h00 à 12h00 Mairie du 19e arrondissement 5-7 place Armand Carrel Salle d'audience de la mairie - Située au RDC – Escalier B - 75019 Paris
20ème arrondissement	Mardi 13.02. 2024 de 14h00 à 17h00 Jeudi 07.03.2024 de 16h00 à 19h00 Mairie du 20 <sup>e</sup> arrondissement - Salle de réunion n° 2, 4 <sup>ème</sup> étage - 6 place Gambetta - 75971 Paris Cedex 20.
<b>DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE</b>	
Champs-sur-Marne	Vendredi 2.2.2024 de 13h30 à 16h30 Mairie de Champs-sur-Marne - 77420 Champs sur Marne
Chelles	Mardi 6.2.2024 de 14h30 à 17h30 Mairie de Chelles - 77500 Chelles
Claye-Souilly	Vendredi 9.2.2024 de 13h30 à 16h30 Centre administratif – 3 allée André Benoist – 77140 Claye-Souilly
Combs-la-Ville	Vendredi 2 février 2024 de 09h00 à 12h00 - En mairie - 77380 Combs la Ville
Coulommiers	Mercredi 14.2.2024 de 9h00 à 12h00 Vendredi 15.3.2024 de 13h30 à 16h30 Mairie de Coulommiers - 77120 Coulommiers

La Ferté-sous-Jouarre	Vendredi 16.2.2024 de 9h00 à 12h00 Mairie de La Ferté-sous-Jouarre - 77260 La Ferté sous Jouarre
Fontainebleau	Jeudi 15 février 2024 de 09h00 à 12h00 Mercredi 13 mars 2024 de 09h00 à 12h00 En mairie - 77300 Fontainebleau
Fontenay-Trésigny	Mercredi 7 février 2024 de 08h30 à 11h30 - En mairie - 77610 Fontenay Trésigny
Lagny-sur-Marne	Mardi 20.2.2024 de 14h30 à 17h30 Mairie de Lagny-sur-Marne - 77400 Lagny sur Marne
Meaux	Mercredi 28.2.2024 de 15h00 à 18h00 Samedi 16.3.2024 de 9h00 à 12h00 Mairie de Meaux - 77100 Meaux
Melun	Vendredi 2 février 2024 de 14h00 à 17h00 - Hôtel de Ville Dans le Bâtiment des Services Techniques (RDC) à l'accueil du service urbanisme Vendredi 8 mars 2024 de 09h00 à 12h00 Dans le Bâtiment des Services Techniques (RDC) à l'accueil du service urbanisme 77000 Melun
Mitry-Mory	Mercredi 21.2.2024 de 13h30 à 16h30 - Mairie de Mitry-Mory - 77290 Mitry Mory
Montereau-Fault-Yonne	Samedi 10 février 2024 de 09h00 à 12h00 - En mairie - 77130 Montereau Fault Yonne
Nangis	Samedi 3 février 2024 de 09h00 à 12h00 Mercredi 6 mars 2024 de 09h00 à 12h00 En mairie salle des commissions - 77370 Nangis
Nemours	Mercredi 21 février 2024 de 09h00 à 12h00 Vendredi 8 mars 2024 de 14h00 à 17h00 En mairie - 77140 Nemours
Ozoir-la-Ferrière	Vendredi 23.2.2024 de 9h00 à 12h00 Services techniques/urbanisme 19/21 avenue Henri Beaudet - 77330 Ozoir-La-Ferrière
Pontault-Combault	Jeudi 29.2.2024 de 16h30 à 19h30 Mairie de Pontault-Combault - 77340 Pontault Combeau
Provins	Vendredi 23 février 2024 de 09h00 à 12h00 Mercredi 6 mars 2024 de 14h00 à 17h00 Dans une salle au 1 <sup>er</sup> étage de la mairie - 77160 Provins
Saint-Fargeau-Ponthierry	Vendredi 16 février 2024 de 09h00 à 12h00 - En mairie - 77310 Saint Fargeau-Ponthierry
Savigny-le-Temple	Mercredi 7 février 2024 de 14h00 à 17h00 - A l'hôtel de ville - 77176 Savigny le Temple
Serris	Samedi 2.3.2024 de 9h00 à 12h00 - Mairie de Serris - 77700 Serris
Torcy	Mercredi 6.3.2024 de 13h30 à 16h30 - Mairie de Torcy - 77200 Torcy
Villeparisis	Samedi 9.3.2024 de 8h30 à 11h30 - Mairie de Villeparisis - 77270 Villeparisis
<b>DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE</b>	
<b>Aubergenville</b>	Mardi 6.2.2024 de 16h00 à 19h00 Mairie d'Aubergenville - 1, avenue de la Division Leclerc - 78400 Aubergenville
<b>Bonnières sur Seine</b>	Lundi 11.3.2024 de 9h00 à 12h00 Salle du conseil - Hôtel de ville de Bonnières-sur-Seine - 7 rue Georges Herrewyn 78270 Bonnières-sur-Seine
<b>Chatou</b>	Vendredi 2.2.2024 de 14h00 à 17h00 Jeudi 7.3.2024 de 09h00 à 12h00 Centre administratif 3 rue des Beaunes - 78400 Chatou
<b>Le Chesnay-Rocquencourt</b>	Vendredi 9.2.2024 de 09h00 à 12h00 Mardi 27.2.2024 de 16h00 à 19h00 Mairie 9 rue Pottier - 78150 Le Chesnay-Rocquencourt
<b>Conflans-Sainte-Honorine</b>	Samedi 17.2.2024 de 10h00 à 13h00 Salle Jean-Maurice Lebrun - Hôtel de Ville de Conflans-Sainte-Honorine 63, rue Maurice Berteaux - 78700 Conflans-Sainte-Honorine
<b>Houilles</b>	Samedi 16.3.2024 de 9h00 à 12h00

	Hôtel de ville de Houilles - 16, rue Gambetta - 78800 Houilles
<b>Limay</b>	Vendredi 15.3.2024 de 14h30 à 17h30 Salle J.L. Bailleul - Direction des Services Techniques - 80 rue des Coutures - 78520 Limay
<b>Mantes la Jolie</b>	Samedi 10.2.2024 de 09h00 à 12h00 Mercredi 6.3.2024 de 14h00 à 17h00 Mairie 31 rue Gambetta - 78200 Mantes-la-Jolie
<b>Maurepas</b>	Vendredi 9.2.2024 de 9h00 à 12h00 Mercredi 21.2.2024 de 14h00 à 17h00 Salle n° 2 - Hôtel de ville de Maurepas - 1 place Charles de Gaulle - 78310 Maurepas
<b>Montigny-le-Bretonneux</b>	Mercredi 7.2.2024 de 14h00 à 17h00 Mairie - 66 rue de la Mare aux Carats - Salle Raymond Lemaitre - 78180 Montigny-le-Bretonneux
<b>Les Mureaux</b>	Lundi 11.3.2024 de 13h30 à 16h00 Mairie des Mureaux - Place de la Libération - 78130 Les Mureaux
<b>Plaisir</b>	Lundi 11.3.2024 de 16h30 à 19h30 Mairie de Plaisir - 2 rue de la République - 78370 Plaisir
<b>Poissy</b>	Mercredi 14.2.2024 de 14h00 à 17h00 Samedi 2.3.2024 de 09h00 à 12h00 Mairie - Place de la République 78300 Poissy
<b>Rambouillet</b>	Samedi 3.2.2024 de 9h00 à 12h00 Hôtel de ville de Rambouillet - 2 Pl. de la Libération - 78120 Rambouillet Vendredi 15.3.2024 de 9h15 à 12h15 Service Urbanisme - Centre Municipal de la Vénerie - 49 rue de Groussay - 78120 Rambouillet.
<b>Saint-Cyr l'Ecole</b>	Jeudi 7.3.2024 de 17h00 à 20h00 Hôtel de ville de Saint-Cyr-l'Ecole - Square de l'Hôtel de Ville - 78200 Saint-Cyr-l'Ecole
<b>Saint-Germain-en-Laye</b>	Vendredi 9.2.2024 de 14h00 à 17h00 Samedi 9.3.2024 de 09h00 à 12h00 Centre administratif - 86-88 rue Léon Desoyer - 78100 Saint-Germain-en-Laye
<b>Sartrouville</b>	Vendredi 2.2.2024 de 09h00 à 12h00 Mercredi 28.2.2024 de 14h00 à 17h00 Centre technique municipal - 90 rue de la Garenne - 78500 Sartrouville
<b>Trappes</b>	Lundi 4.3.2024 de 16h30 à 19h30 Mairie de Trappes - 1, place de la République - 78190 Trappes
<b>Verneuil-sur-Seine</b>	Vendredi 9.2.2024 de 14h00 à 17h00 Samedi 9.3.2024 de 9h00 à 12h00 Mairie de Verneuil-sur-Seine - 6, boulevard André-Malraux - 78480 Verneuil-sur-Seine
<b>Versailles : canton 1 et canton 2</b>	Jeudi 22.2.2024 de 09h00 à 12h00 Mercredi 13.3.2024 de 14h00 à 17h00 - Hôtel de ville - 4 avenue de Paris - Salle Guynemer 78000 Versailles
<b>DEPARTEMENT DE L'ESSONNE</b>	
<b>Arpajon</b>	Vendredi 2.2.2024 de 9h00 à 12h00 Samedi 16.3.2024 de 9h00 à 12h00 Espace Concorde Bd Abel Cornaton - 91290 Arpajon
<b>Athis-Mons</b>	Mercredi 6.3.2024 de 14h00 à 17h00 Service urbanisme 1 rue Lefèvre Utile - 91200 Athis Mons
<b>Brétigny</b>	Jeudi 8.2.2024 de 9h00 à 12h00 Vendredi 1.3.2024 de 9h00 à 12h00 Salle 52-117 au 1 <sup>er</sup> étage du bâtiment municipal situé au 52 rue de la Mairie - 91220 Brétigny
<b>Corbeil Essonnes</b>	Mardi 13.2.2024 de 14h00 à 17h00 Centre administratif – 28 av de Chantemerle - 91100 Corbeil-Essonnes
<b>Dourdan</b>	Jeudi 15.2.2024 de 14h00 à 17h00 Mercredi 13.3.2024 de 14h00 à 17h00 Mairie esplanade J. Moulin, salle des portraits - 91410 Dourdan

<b>Draveil</b>	Vendredi 1.3.2024 de 14h00 à 17h00 Maison du patrimoine et de la culture - 5, place de la République -91210 Draveil
<b>Epinay sous Sénart</b>	Mardi 5.3.2024 de 14h00 à 17h00 Hôtel de Ville situé 8 Rue Sainte Geneviève - 91860 Epinay-sous-Sénart
<b>Etampes</b>	Vendredi 2.2.2024 de 14h00 à 17h00 Mardi 12.3.2024 de 9h00 à 12h00 Salle du Conseil municipal - Maison des services publics - 12, carrefour des religieuses 91150 Etampes
<b>Evry Courcouronnes</b>	Mardi 13.2.2024 de 9h00 à 12h00 Mardi 12.3.2024 de 14h00 à 17h00 Mairie Annexe : Centre Salle du Conseil - 2, rue Paul Puech - 91000 Evry-Courcouronnes
<b>Gif sur Yvette</b>	Lundi 5.2.2024 de 14h00 à 17h00 Vendredi 8.3.2024 de 9h00 à 12h00 Mairie de Gif Square de la Mairie - 91190 Gif sur Yvette
<b>Longjumeau</b>	Lundi 4.3.2024 de 14h00 à 17h00 Hôtel de Ville, Salle Manouchian - 6bis rue Léontine Sohier - 91160 Longjumeau
<b>Massy</b>	Lundi 12.2.2024 de 14h00 à 17h00 Samedi 9.3.2024 de 9h00 à 12h00 Mairie de Massy Av G.de Gaulle - 91300 Massy
<b>Mennecey</b>	Vendredi 9.2.2024 de 14h00 à 17h00 Jeudi 14.3.2024 de 9h00 à 12h00 Mairie Monique Saillet - 65, boulevard Charles de Gaulle - 91540 Mennecey
<b>Palaiseau</b>	Samedi 2.3.2024 de 9h00 à 12h00 Hôtel de Ville 91 rue de Paris - (Salle des commissions) - 91477 Palaiseau
<b>Ris Orangis</b>	Mardi 27.2.2024 de 14h00 à 17h00 Hôtel de Ville, place du Général de Gaulle - 91521 Ris Orangis
<b>Sainte Geneviève des Bois</b>	Jeudi 15.2.2024 de 9h00 à 12h00 Jeudi 14.3.2024 de 14h à 17h00 Salle Pierre Wansart, 4 rue Marc Sangnier - 91700 Ste Geneviève des Bois.
<b>Savigny sur Orge</b>	Lundi 11.3.2024 de 14h00 à 17h00 Mairie de Savigny Av Charles de Gaulle - 91600 Savigny sur Orge
<b>Les Ulis</b>	Mardi 27.2.2024 de 9h00 à 12h00 Mairie des Ulis rue du Morvan - 91940 Les Ulis
<b>Vigneux sur Seine</b>	Mardi 5.3.2024 de 14h00 à 17h00 Mairie annexe 13 rue H Rossignol - 91270 Vigneux sur Seine
<b>Viry Chatillon</b>	Samedi 10.2.2024 de 9h00 à 12h00 Mairie de Viry Place de la République - 91170 Viry Chatillon
<b>Yerres</b>	Mardi 20.2.2024 de 14h00 à 17h00 Pole Technique 22 rue Dumont Griffon - 91330 Yerres
<b>DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE</b>	
<b>Antony</b>	Jeudi 1.2.2024 de 14h00 à 17h00 Vendredi 1.3.2024 de 14h00 à 17h00 1 <sup>er</sup> étage Hôtel de Ville - Place de l'Hôtel de Ville - 92160 Antony
<b>Asnières sur Seine</b>	Vendredi 2.2.2024 de 09h00 à 12h00 Samedi 2.3.2024 de 09h00 à 12h00 1 <sup>er</sup> étage Hôtel de Ville - 1 place de l'Hôtel de Ville - 92600 Asnières-sur-Seine
<b>Bagneux</b>	Vendredi 23.2.2024 de 14h00 à 17h00 Hôtel de ville - Bâtiment Garlande (salle DAU) - 57 avenue Henri Ravera - 92220 Bagneux
<b>Boulogne-Billancourt : canton 1 et canton 2</b>	Vendredi 9/02/24 de 13h45 à 16h45 Jeudi 7/03/ 24 de 9h à 12h Urbanisme - Hôtel de ville - 26 Av. André Morizet - 92100 Boulogne Billancourt

<b>Chatenay-Malabry</b>	Mardi 6.2.2024 de 14h00 à 17h00 Vendredi 15.3.2024 de 14h00 à 17h00 2 <sup>ème</sup> étage (salle de la maquette) - Mairie centrale - 26 rue du Docteur Le Savoureux 92290 Châtenay-Malabry
<b>Châtillon</b>	Mardi 27.2.2024 de 09h00 à 12h00 2 <sup>ème</sup> étage (salle Direction générale) - Centre administratif - 79 rue Pierre Semard 92320 Châtillon
<b>Clamart</b>	Samedi 10.2.2024 de 08h30 à 11h30 Mardi 5.3.2024 de 14h00 à 17h00 Accueil « Clamart et vous » - Hôtel de Ville - Place Maurice Gunsbourg - 92140 Clamart
<b>Clichy</b>	Jeudi 7/03/24 de 14h00 à 17h00 Urbanisme - Hôtel de ville - 80 Bd Jean Jaurès - 92110 Clichy
<b>Colombes : canton 1 et canton 2</b>	Mardi 13/2/24 de 9h00 à 12h00 Jeudi 14/3/24 de 14h00 à 17h00 Hôtel de ville Urbanisme - 42 rue de la Reine Henriette - 92700 Colombes
<b>Courbevoie : canton 1 et canton 2</b>	Jeudi 01/02/24 de 14h00 à 17h00 Samedi 9/03/24 de 9h00 à 12h00 Urbanisme Hôtel de Ville - Place de l'Hôtel de Ville - 92400 Courbevoie
<b>Gennevilliers</b>	Mardi 13/02/24 de 14h00 à 17h00 Urbanisme - Hôtel de ville - 77av. Gabriel Péri - 92230 Gennevilliers
<b>Issy-les-Moulineaux</b>	Mardi 13.2.2024 de 09h00 à 12h00 Jeudi 7.3.2024 de 14h00 à 17h00 1 <sup>er</sup> étage -Centre administratif municipal - 47 rue du Général Leclerc - 92130 Issy-les-Moulineaux
<b>Levallois-Perret</b>	Vendredi 9/2/24 de 9h00 à 12h00 Service Urbanisme - 60 bis rue du Pt Wilson - 92300 Levallois Perret
<b>Meudon</b>	Mardi 20.2.2024 de 09h00 à 12h00 Salle des commissions - Hôtel de Ville - 6 avenue Le Corbeiller 92190 Meudon
<b>Montrouge</b>	Lundi 19.2.2024 de 14h00 à 17h00 Lundi 11.3.2024 de 14h00 à 17h00 Centre administratif - 4, square Edmond Champeaud - 92120 Montrouge
<b>Nanterre : canton 1 et canton 2</b>	Jeudi 8/02/24 de 14h 30 à 17h 30 Mardi 12/03/24 de 9h00 à 12 h00 Urba. 12 <sup>ème</sup> étage - Mairie Tour A - 130 rue du 8 mai 1945 - 92000 Nanterre
<b>Neuilly-sur-Seine</b>	Lundi 26 /02/24 de 9h00 à 12h00 Urbanisme Mairie - 96 rue Achille Peretti - 92200 Neuilly sur Seine
<b>Rueil Malmaison</b>	Mardi 6/02/24 de 9h00 à 12 h00 Lundi 11/03/24 de 14h00 à 17h00 Urbanisme Mairie - 13 Bd Foch - 92500 Rueil Malmaison
<b>Saint-Cloud</b>	Lundi 26 /02/24 de 14h00 à 17h00 Urbanisme Mairie - 13 place Charles de Gaulle - 92210 Saint Cloud
<b>DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS</b>	
<b>Aubervilliers</b>	Mercredi 28.02 de 09h30 à 12h30 Mardi 12.03 de 09h30 à 12h30 Direction de l'urbanisme - 120 bis rue Henri Barbusse - 93300 Aubervilliers
<b>Aulnay sous-Bois</b>	Mercredi 7.2.2024 de 14h30 à 17h30 Samedi 9.3.2024 de 9h30 à 12h30 Centre administratif - 16 boulevard Felix Faure - 93602 Aulnay sous-Bois
<b>Bagnolet</b>	Mardi 06.02 de 14h00 à 17h00 Jeudi 07.03 de 14h00 à 17h00 Hôtel de ville - Place Salvador Allende - 93170 Bagnolet
<b>Le Blanc Mesnil</b>	Mercredi 7.2.2024 de 9h30 à 12h30 Centre administratif - 1 place Gabriel-Péri - 93156 Le Blanc Mesnil
<b>Bobigny</b>	Mercredi 28.02 de 14h30 à 17h30

	Mercredi 13.03 de 09h30 à 12h30 Hôtel de ville - 31, av du président Salvador Allende - 93000 Bobigny
<b>Bondy</b>	Mardi 20.2.2024 de 16h00 à 19h00 Hôtel de Ville - Esplanade Claude-Fuzier - 93140 Bondy
<b>La Courneuve</b>	Samedi 2.3.2024 de 9h00 à 12h00 Pôle administratif Mécano - 56 av Gabriel Péri /3 mail de l'égalité - 93120 La Courneuve
<b>Drancy</b>	Mardi 20.2.2024 de 9h00 à 12h00 Centre administratif - Place de l'hôtel de Ville - 93701 Drancy
<b>Epinay sur Seine</b>	Jeudi 22.02 de 14h00 à 17h00 Hôtel de ville - 1-3 rue Quetigny - 93800 Epinay-sur-Seine
<b>Gagny</b>	Jeudi 01.02 de 09h00 à 12h00 Mardi 20.02 de 09h00 à 12h00 Hôtel de ville - 1 esplanade Michel Teulet - 93220 Gagny
<b>Livry-Gargan</b>	Vendredi 9.2.2024 de 14h30 à 17h30 Jeudi 7.3.2024 de 15h00 à 18h00 Centre administratif - 10 place François Mitterrand - 93190 Livry-Gargan
<b>Montreuil Canton1 et canton 2</b>	Mercredi 14.02 de 14h30 à 17h30 Mercredi 13.03 de 14h30 à 17h30 Tour Altaïs - 1 Place Aimé Césaire - 93100 Montreuil
<b>Noisy-le Grand</b>	Mardi 20.02 de 14h30 à 17h30 Jeudi 14.03 de 14h30 à 17h30 Hôtel de Ville - Place de la Libération - 93600 Noisy-le-Grand
<b>Pantin</b>	Mercredi 14.02 de 09h30 à 12h30 Centre administratif - 84-88 Avenue du Général Leclerc – 93500 Pantin
<b>Saint-Denis Canton1 et canton 2</b>	Mercredi 14.2.2024 de 9h30 à 12h30 Vendredi 15.3.2024 de 14h30 à 17h30 Service Urbanisme - Immeuble Saint Jean - 6 rue de Strasbourg - 93200 Saint-Denis
<b>Saint Ouen sur Seine</b>	Mercredi 14.2.2024 de 14h30 à 17h30 Samedi 16.3.2024 de 9h00 à 12h00 Centre administratif - 6 place de la République - 93400 Saint-Ouen
<b>Sevran</b>	Mercredi 21.2.2024 de 9h00 à 12h00 Vendredi 8.3 2024 de 14h30 à 17h30 Service de l'Urbanisme - Pôle Urbain - 1 rue Henry Becquerel - 93270 Sevran
<b>Tremblay en France</b>	Mercredi 21.2.2024 de 14h00 à 17h00 Mairie de Tremblay en France - 18 boulevard de l'hôtel de Ville / Esplanade des Droits de l'Homme 93290 Tremblay en France
<b>Villemomble</b>	Jeudi 01.02 de 14h00 à 17h00 Hôtel de Ville - 13 bis rue d'Avron - 93250 Villemomble
<b>DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE</b>	
<b>Alfortville</b>	Jeudi 01.02.2024 de 09h00 à 12h00 Centre Technique Municipal (CTM) - 2 rue du Capitaine Alfred Dreyfus - 94140 Alfortville
<b>Cachan</b>	Vendredi 09.02 2024 de 14h00 à 17h00 Maison des Services Publics - 2 <sup>ème</sup> étage - 3 rue Camille Desmoulins - 94230 Cachan
<b>Champigny-sur-Marne Canton 1 et 2</b>	Jeudi 1.2.2024 de 14h00 à 17h00 Lundi 4.3.2024 de 14h00 à 17h00 Hôtel de ville - 14 rue Louis Talamoni - 94350 Champigny
<b>Charenton-le-Pont</b>	Jeudi 8.2.2024 de 14h00 à 17h00 Salle des Conférences - 49 rue de Paris - 94220 Charenton-le-Pont
<b>Choisy-le-Roi</b>	Samedi 10.02.2024 de 9h00 à 12h00 Mardi 05 .03.2024 de 14h00 à 17h00 Centre Administratif - 4 rue Waldeck Rousseau - 94600 Choisy-le-Roi
<b>Créteil : canton 1 et</b>	Lundi 26.2.2024 de 14h00 à 17h00

<b>canton 2</b>	Jeudi 7.3.2024 de 14h00 à 17h00 Hôtel de ville - Salle des commissions N°1 - Place Salvador Allende - 94000 Créteil
<b>Fontenay-sous-Bois Canton 1 et 2</b>	Vendredi 2.2.2024 de 14h00 à 17h00 Lundi 11.3.2024 de 14h00 à 17h00 Direction du Développement Urbain - 6 rue de l'ancienne mairie - 94033 Fontenay sous-bois
<b>L'Hay-les-Roses</b>	Jeudi 08.02.2024 de 09h00 à 12h00 Hôtel de ville - Salle du conseil - 41 rue Jean Jaurès - 94240 L'Hay-les-Roses
<b>Ivry-sur-Seine</b>	Mardi 13.02.2024 de 09h00 à 12h00 Samedi 24.02.2024 de 09h00 à 12h00 Mairie d'Ivry - Esplanade Georges Marrane - 94205 Ivry-sur-Seine
<b>Le Kremlin-Bicêtre</b>	Mardi 13.02.2024 de 14h00 à 17h00 Mairie du Kremlin Bicêtre - Salle Rebersat - Place Jean Jaurès - 94270 Le Kremlin-Bicêtre
<b>Maisons-Alfort</b>	Lundi 12.2.2024 de 14h00 à 17h00 Hôtel de ville - 118 avenue du Général de Gaulle - 94700 Maisons-Alfort
<b>Nogent-sur-Marne</b>	Mardi 12/03/2024 de 14h00 à 17h00 Services de l'Urbanisme - 9 rue Jean Monet - 94130 Nogent-sur-Marne
<b>Orly</b>	Jeudi 15.2.2024 de 14h00 à 17h00 Centre administratif - Salle Campi - 7 avenue Adrien Raynal - 94310 Orly
<b>Boissy-Saint-Léger</b>	Mercredi 28.02.2024 de 14h00 à 17h00 Centre Technique Municipal (CTM) - 3 rue de la Pompadour - 94470 Boissy-Saint-Léger
<b>Saint Maur des Fossés : canton 1 et canton 2</b>	Lundi 5.2.2024 de 14h00 à 17h00 Jeudi 14.3.2024 de 14h00 à 17h00 Hôtel de ville - Place Charles de Gaulle - Direction du Pôle Urbanisme et Aménagement 94100 Saint Maur-des-Fossés
<b>Thiais</b>	Mardi 27.02.2024 de 14h00 à 17h00 Hôtel de Ville - 1 rue Maurepas - 94320 Thiais
<b>Villejuif</b>	Vendredi 02.02.2024 de 09h00 à 12h00 Jeudi 22.02.2024 de 09h00 à 12h00 Hôtel de Ville - Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme - 1 place Pierre-Yves Cosnier 94800 Villejuif
<b>Villeneuve Saint Georges</b>	Mardi 20.02.2024 de 14h00 à 17h00 Hôtel de Ville - Place Pierre Sépard - 94190 Villeneuve-Saint-Georges
<b>Villiers sur Marne</b>	Lundi 19.2.2024 de 14h00 à 17h00 Hôtel de ville - Place de l'Hôtel de ville - 94350 Villiers sur Marne
<b>Vincennes</b>	Mardi 6.2.2024 de 14h00 à 17h00 Vendredi 15.3.2024 de 14h00 à 17h00 Hôtel de ville - 53bis rue de Fontenay - 94080 Vincennes
<b>Vitry sur Seine : canton 1 et canton 2</b>	Jeudi 15.02.2024 de 09h00 à 12h00 Mercredi 06.03.2024 de 14h00 à 17h00 Hôtel de Ville (Salle 1) - 2 avenue Youri Gagarine - 94081 Vitry-sur-Seine
<b>DEPARTEMENT DU VAL D'OISE</b>	
<b>Argenteuil Cantons 1, 2 et 3</b>	Jeudi 1 <sup>er</sup> février de 14h00 à 17h00 Samedi 24 février de 9h00 à 12h00 Mardi 5 mars de 9h00 à 12h00 Mairie 12/14 rue Léon Fex - 95100 Argenteuil
<b>Cergy Cantons 1 et 2</b>	Samedi 10 février de 09h00 à 12h00 Mairie 3 place Olympe-de-Gouges - 95801 Cergy-Pontoise - Vendredi 1er mars de 14h00 à 17h00 Mairie Annexe Grand-Place square Columbia 95000 Cergy
<b>Deuil la Barre</b>	Jeudi 1er Février de 09h00 à 12h00 Vendredi 15 mars de 14h00 à 17h00 Mairie, 36 rue Charles de Gaulle - Salle 14 des services techniques - 95170 Deuil La Barre

<b>Domont</b>	Lundi 26 février de 16h30 à 19h30 Vendredi 1 <sup>er</sup> mars de 9h00 à 12h00 Mairie : 47 rue de la Mairie - 95331 Domont
<b>Ermont</b>	Mercredi 6 mars de 16h30 à 19h30 Maison Communale des Solidarités Jacques Berthod - 100 rue Louis Savoie - 95120 Ermont
<b>Fosses</b>	Mercredi 21 février de 09h00 à 12h00 Mercredi 6 mars de 09h00 à 12h00 Mairie, 1 place du 19 mars 1962 - 95470 Fosses
<b>Franconville</b>	Mardi 6 février de 9h00 à 12h00 Samedi 9 mars de 9h00 à 12h00 Maison des associations, rez-de-chaussée - 2, rue du Maréchal-Foch 95130 Franconville-la-Garenne
<b>Garges-lès-Gonesse</b>	Lundi 26 février de 8h30 à 11h30 Service à la Population 6 rue Jean Goujon - 95140 Garges-lès-Gonesse
<b>Goussainville</b>	Vendredi 9 février de 14h00 à 17h00 Jeudi 7 mars de 14h00 à 17h00 Mairie : 1 Place de Charmeuse - 95190 Goussainville
<b>Herblay-sur-Seine *</b>	Lundi 11 mars de 14h00 à 17h00 Centre administratif Saint-Vincent - 40 rue du Général de Gaulle - 95220 Herblay-sur-Seine
<b>L'Isle-Adam</b>	Jeudi 22 février 2024 de 14h00 à 17h00 Jeudi 7 mars 2024 de 9h00 à 12h00 Le Castelrose, 1 avenue de Paris - (Salle Madeleine Luka (1er étage) - 94290 L'Isle Adam
<b>Montmorency</b>	Mercredi 7 février de 9h00 à 12h00 Jeudi 22 février de 9h00 à 12h00 Mairie : 2 avenue Foch - 95160 Montmorency
<b>Pontoise*</b>	Lundi 11 mars 2024 de 09h00 à 12h00 Mairie, 2 rue Victor Hugo - (Salle du conseil municipal) - 95300 Pontoise
<b>Saint-Ouen-l'Aumône*</b>	Mardi 27 février 2024 de 9h à 12h Hôtel de Ville 2 place Mendes-France - 95310 Saint-Ouen L'Aumône
<b>Sarcelles</b>	Lundi 5 février 2024 de 14h00 à 17h00 Mercredi 13 mars de 09h00 à 12h00 Mairie Annexe 3 Boulevard Albert Camus - 95200 Sarcelles
<b>Taverny</b>	Vendredi 9 février de 09h00 à 12h00 Mairie 2 place Charles de Gaulle - 95150 Taverny
<b>Vauréal</b>	Mardi 5 Mars 2024 de 14h00 à 17h00 Hôtel de Ville 1 place du cœur battant - 95490 Vauréal
<b>Villiers-le-Bel</b>	Mercredi 28 février de 14h00 à 17h00 Vendredi 15 mars de 9h00 à 12h00 Mairie : 32 rue de la République - 95400 Villiers-le-Bel

- Que toutes les informations (horaires, dates, lieux) concernant les permanences seront également disponibles sur la plateforme numérique dédiée à l'enquête publique : [www.registre-numerique.fr/sdrif-e](http://www.registre-numerique.fr/sdrif-e)
- Que compte tenu de l'importance du projet une réunion publique d'information et d'échange sera organisée par la commission d'enquête en présence du maître d'ouvrage le jeudi 29 février 2024 de 19h30 à 22h30 au Forum des Images, 2 Rue du cinéma, 75001 Paris ;







**DEROULEMENT DE  
L'ENQUÊTE PUBLIQUE**



## 2.1. Publicité de l'enquête

### 2.1.1. Les affichages légaux

Les affichages légaux (Cf. un exemplaire de l'affiche en **pièce 4 jointe**) ont été effectués par les soins de PubliLégal, le prestataire de services dans les mairies et sur les sites concernés par l'enquête au moins 15 jours avant le début de l'enquête.

A noter que compte tenu du nombre très important de permanences (240 au total) il existait un type d'affiche par département (Soit 8 types différents d'affiches) mentionnant toutes les permanences effectuées dans le département et renvoyant par un Q/R code aux permanences effectuées dans les autres départements.

J'ai pu moi-même lors des permanences que j'ai effectuées en doublure dans 43 chefs-lieux de cantons ou arrondissements parisiens constater la réalité de cet affichage et ai photographié l'affiche en place en différents lieux concernés par l'enquête (Cf. Exemples de photos prises en différents lieux par mes soins (en **pièce 5 jointe**))

Par ailleurs PubliLégal a systématiquement pris des photos des affichages réalisés dans l'ensemble des communes d'Ile de France avant le début de l'enquête (plus de 15 jours avant le 1<sup>er</sup> février 2024) pendant l'enquête et dans certaines communes après la fin de l'enquête. L'ensemble des photos prises (Plus de 3000) certifie que les affiches ont bien été mises en place conformément à la réglementation en vigueur dans l'ensemble des communes d'Ile de France (Cf. **pièce 6 jointe** : extrait du site de PubliLégal indiquant la première des 65 pages permettant d'accéder à l'ensemble des photos prises par PubliLégal au cours de l'enquête)

### 2.1.2. Les parutions dans les journaux

Les parutions régionales suivantes ont été effectuées dans les journaux d'Ile de France ainsi qu'une parution nationale

Diffusion	Titre	1 <sup>ère</sup> publication : au minimum 15 jours avant le début de l'enquête	2 <sup>ème</sup> publication : Dans les 8 premiers jours de l'enquête
Nationale	Le Figaro	15 janvier	09 février
Paris	Le Parisien 75	16 janvier	06 février
Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne	Les affiches Parisiennes	12 janvier	02 février
Seine-et-Marne	La République Seine et Marne	15 janvier	05 février
Seine-et-Marne	Le Moniteur Seine et Marne	13 janvier	03 février
Seine-et-Marne	Le Parisien 77	16 janvier	06 février
Yvelines	Courrier des Yvelines	17 janvier	07 février
Yvelines	Le Parisien 78	16 janvier	06 février
Yvelines	Toutes Les Nouvelles	17 janvier	07 février
Essonne	Le Parisien 91	16 janvier	06 février
Essonne	La Semaine de l'Ile de France	16 janvier	06 février

Hauts-de-Seine	Le Parisien 92	16 janvier	06 février
Seine-Saint-Denis	Le Parisien 93	16 janvier	06 février
Val-de-Marne	Le Parisien 94	16 janvier	06 février
Val-d'Oise	La Gazette du Val d'Oise	17 janvier	07 février
Val-d'Oise	Le Parisien 95	16 janvier	06 février

Ce sont donc au total 30 publications régionales et 2 publications nationales qui ont été effectuées au cours de cette enquête.

Il est à noter que 4 départements (Paris, Hauts de Seine, Seine Saint Denis et Val de Marne) n'abritaient pas de second journal permettant une deuxième publication 15 jours avant le début de l'enquête et dans les 8 premiers jours de celle-ci.

Bien que n'ayant qu'une très faible influence sur la publicité de cette enquête, cet inconvénient a été en partie compensé :

- D'une part par une publication dans les « Affiches parisiennes » qui couvrent ces 4 départements ;
- D'autre part par une troisième publication dans le département de Seine et Marne et dans celui des Yvelines.

Une copie de l'ensemble de ces parutions figure en **pièce 7 jointe**

### 2.1.3. Les autres moyens de publicité

Sur le site la Région d'Ile de France on pouvait accéder à l'ensemble du dossier d'enquête et au registre numérique : [Le SDRIF-E : Île-de-France objectif 2040 | Région Île-de-France \(iledefrance.fr\)](http://iledefrance.fr), ainsi que sur le site de PubliLégal : [Registre Numérique Enquête publique relative au projet de Schéma directeur de la région Île-de-France – Environnemental \(SDRIF-E\) \(registre-numerique.fr\)](http://registre-numerique.fr).

#### 2.1.3.1. Dans les 158 communes désignées comme lieux d'enquête et au siège de la Région Île-de-France

Au minimum 15 jours avant le début de l'enquête publique, le prestataire de la Région a procédé, dans chaque mairie désignée comme lieu d'enquête, à la livraison de :

- Une lettre d'information précisant les conditions dans lesquelles l'affichage devait être réalisé (délais, durée, emplacement, etc...),
- 19 affiches légales A2 sur fond jaune,
- 10 affiches de communication au format A2,
- 10 affiches de communication au format A3.

De plus, entre le 22 et le 30 janvier, le prestataire a procédé dans chaque lieu d'enquête à :

- La livraison du dossier d'enquête publique constitué de tous les documents obligatoires et d'une lettre listant toutes les pièces du dossier,
- L'installation d'un kakémono à proximité du dossier d'enquête et du registre pour en signaler l'emplacement et informer sur la démarche d'enquête publique,
- La livraison de 25 brochures de 12 pages au format A5, à destination du grand public, pour renseigner sur les objectifs et le contenu du SDRIF-E et inviter le public à participer à l'enquête.

En complément, entre le 5 et le 19 février, le prestataire a procédé à la distribution dans chaque lieu d'enquête de :

- 19 affiches légales A2 remplaçant les affiches précédemment livrées,
- 10 bandeaux d'information sur la réunion publique adaptées au format A3 à apposer sous les affiches de communication distribuées précédemment,
- 10 bandeaux d'information sur la réunion publique adaptées au format d'affiches communicantes A2.

En relais des brochures distribuées initialement avec le dossier d'enquête, la prestataire de la Région a distribué, entre le 25 et le 29 février, 100 flyers recto-verso par lieu d'enquête.

Les lieux d'enquête ont été contrôlés et réapprovisionnés en documents et en supports de communication, en fonction des besoins constatés ou des demandes exprimées, lors de 3 tournées réalisées par PUBLILEGAL le prestataire de la Région,

Des exemplaires de ces divers documents figurent **en pièce 8 jointe**).

#### 2.1.3.2. Dans les autres communes d'Île-de-France

Au minimum 15 jours avant le début de l'enquête publique, le prestataire de la Région a procédé dans chaque mairie désignée comme lieu d'enquête à la livraison de :

- Une lettre d'information précisant les conditions dans lesquelles l'affichage devait être réalisé (délais, durée, emplacement, etc...)
- 2 affiches légales A2 sur fond jaune,
- 3 affiches de communication au format A3.

Un kit de communication a été adressé à l'ensemble des maires d'Île-de-France par mail le 1<sup>er</sup> février 2024, premier jour de l'enquête publique, pour leur permettre de communiquer à leurs administrés sur l'enquête publique du SDRIF-E. Ce kit de communication numérique comprenait :

- Les affiches communicantes au format A2 et A3,
- L'arrêté prescrivant l'ouverture de l'enquête publique,
- Un exemple d'article pouvant être diffusé sur le site de chaque mairie,
- Les bandeaux de communication sur le déroulé de la réunion publique du 29 février,
- La brochure grand public A5 en 12 pages,
- Les logos Objectif 2040 du SDRIF-E et de la Région,
- La notice explicative de l'enquête publique,
- Le QR code permettant d'accéder à la plateforme numérique dédiée à l'enquête publique.

#### 2.1.3.3. Communication par mails :

Plusieurs communications par mail ont été faites à l'ensemble de la base de contacts de la Région Île-de-France (plus de 300 000 destinataires) :

- Encart dans la newsletter du 26 janvier 2024,
- Encart dans la newsletter du 1<sup>er</sup> février 2024,
- Mail dédié à l'enquête publique du SDRIF-E le 1<sup>er</sup> février 2024,
- Encart dans la newsletter du 14 mars 2024.

Une campagne mail spécifiquement adressée aux membres du Comité des partenaires qui ont participé à l'élaboration du SDRIF-E a également été envoyée le 13 février 2024 à 475 destinataires.

#### 2.1.3.4. Communication sur réseaux sociaux :

Pendant toute la durée de l'enquête, la Région a communiqué sur ses différents réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook, Instagram, Twitter) pour un bilan total de :

- Nombre total de publication : 52 posts et 13 stories,
- Impressions totales : 104 493,
- Interactions totales : 2 189,
- Taux d'engagement moyen : 2.1%.

Réseau social	Nombre de posts	Total impressions	Interactions				Taux d'engagement
			Total	Dont likes	Dont commentaires	Dont partages	
Facebook	13	14780	423	134	18	85	2,9 %
Instagram	11 posts et 13 stories	25822	521	388	2	16	2 %
X	14	17982	112	69	3	39	0,6 %
LinkedIn	14	45909	1133	453	10	96	2,5 %
<b>TOTAL</b>	52 posts et 13 stories	104493	2189	1044	33	236	2,1 %

Pour augmenter l'impact de ces campagnes de communication sur les réseaux sociaux, 6 vidéos de présentation du SDRIF-E et de chacun de ses chapitres ont été réalisées à l'occasion de l'enquête publique pour inviter le grand public à contribuer à l'enquête.

Ces vidéos ont été notamment diffusées sur la chaîne YouTube de la Région et sur son compte LinkedIn : <https://www.youtube.com/@RegionIledeFrance>

2 vidéos ont également été déclinées au format portrait et carré spécifiquement pour les réseaux sociaux.

#### 2.1.3.5. Vidéos dans les transiliens

Afin de mobiliser un autre moyen de communication à grande échelle, la Région a décliné deux vidéos afin qu'elles soient diffusées à bord de 172 trains transiliens équipés de 5 500 écrans, pour un public estimé de 600 000 à 800 000 personnes par jour.

#### 2.1.3.6. Communication des cantons et/ou arrondissements parisiens

Les arrondissements parisiens ainsi que les cantons concernés par cette enquête ont, sur leur site internet, diversement communiqué sur cette enquête.

De l'ensemble des captures d'écran réalisés sur chacun des sites internet des arrondissements parisiens et des chefs-lieux de cantons des 7 autres départements parisiens le bilan suivant peut être dressé :

Département concerné	Cantons lieux d'enquête ayant fait état de l'enquête SDRIF-E sur leur site internet	Nombre de lieux d'enquête ayant fait état par département
Paris (75)	Paris Centre, Paris 5 <sup>ème</sup> arrondissement, Paris 6 <sup>ème</sup> arrondissement, Paris 7 <sup>ème</sup> Arrondissement	<b>4/17</b>
Seine et Marne (77)	Chelles, Clays Souilly, Melun, Mitry-Mory, Ozoir la Ferrière, Pontault Combault, Saint Fargeau Ponthierry, Savigny le Temple, Villeparisis	<b>9/23</b>
Yvelines (78)	Chatou, Maurepas, Plaisir, Poissy, Rambouillet, Saint Cyr l'Ecole, Saint Germain en Laye, Verneuil sur Seine, Versailles	<b>9/20</b>
Essonne (91)	Athis Mons, Draveil, Epinay sous Sénart, Evry Courcouronnes, Gif sur Yvette, Longjumeau, Massy, Mennecey, Palaiseau, Vigneux sur Seine, Viry Châtillon, Yerres	<b>12/21</b>
Hauts de Seine (92)	Antony, Chatenay Malabry, Chatillon, Clamart, Colombes, Saint-Cloud	<b>6/19</b>
Seine Saint Denis (93)	Drancy, Epinay sur Seine, Montreuil, Noisy le Grand	<b>4/19</b>
Val de Marne (94)	Alfortville, Boissy Saint Léger, Créteil, Ivry sur Seine, Le Kremlin Bicêtre, Maisons Alfort, Nogent sur Marne, Thiais, Villejuif, Villeneuve Saint Georges, Vincennes, Vitry.	<b>12/21</b>

Département concerné	Cantons lieux d'enquête ayant fait état de l'enquête SDRIF-E sur leur site internet	Nombre de lieux d'enquête ayant fait état par département
Val d'Oise (95)	Argenteuil, Cergy, Deuil la Barre, Domont, Herblay, L'Isle Adam, Montmorency, Sarcelles, Villiers le Bel.	<b>9/18</b>
<b>8 départements</b>	65 lieux d'enquête ont fait état de l'enquête	<b>65 sur 158 lieux d'enquête</b>

NB : Ces captures d'écran ont été effectuées peu après la fin de l'enquête, et certaines des annonces faites par les cantons avaient déjà été effacées de sorte que les 65 captures d'écran qui figurent en **pièce 9 jointe** et sous forme de fichier électronique en annexe I ne sont qu'un exemple de communication effectué par des cantons d'Ile de France

## 2.2. Documents mis à la disposition du public

Pendant toute la durée de l'enquête, ont été disposés dans les mairies des 158 cantons et arrondissements des 8 départements d'Ile de France ainsi qu'au siège du Conseil Régional à Saint Ouen les documents papier suivants :

- Un exemplaire de l'arrêté N°2023-553 du 28 décembre 2023 de madame la présidente du Conseil Régional d'Ile de France prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique portant sur le schéma directeur de la région Île-de-France environnemental (SDRIF-E) et remplaçant l'arrêté N°2023-551 du 21 décembre 2023 ;
- Un registre d'enquête publique côté et paraphé par un commissaire enquêteur ;
- Un dossier d'enquête publique et autres documents (**pièce 10 jointe**) représentant environ 2659 pages A4 et comprenant :
  - Un Guide de lecture (2 pages)
  - Une notice explicative (14 pages)
  - Un bilan de la concertation (84 pages)
  - Une synthèse de la concertation (50 pages)
  - Une note des bilans des garants de la CNDP sur la concertation (51 pages)
  - Une note sur les enjeux environnementaux (réponse à l'avis de l'Ae) (39 pages)
  - Un résumé de l'évaluation environnementale stratégique (31 pages)
  - Une note sur les modifications du SDRIF-E (suite à la loi ZAN du 20 juillet 2023) (8 pages)
  - Un recueil des avis des PPA (1162 pages)
  - Un additif au avis des PPA (65 pages)
  - Un recueil des avis des membres de la conférence territoriale de l'action publique (622 pages)
  - Les orientations réglementaires (69 pages)
  - Le projet d'aménagement régional (183 pages)
  - L'évaluation environnementale stratégique (236 pages)
  - 3 cartes grandes cartes plastifiées de l'Ile de France intitulées :

- Maîtriser le développement urbain
  - Développer l'indépendance productive régionale
  - Placer la nature au cœur du développement régional
- Un recueil des pièces administratives (38 pages)
  - Une affiche spécifique « Participez à l'enquête publique »
  - Un Kakémono relatif au projet de SDRIF-E
  - Un lot d'affiches réglementaires sur fond jaune relatives à l'enquête publique

Les documents mis à l'enquête ayant paru suffisants, la commission d'enquête n'a pas jugé utile de demander des pièces complémentaires à joindre au dossier d'enquête publique.

### 2.3. Examen de la procédure

A la lumière des différents paragraphes ci-dessus, et par comparaison avec les dispositions prévues par l'arrêté municipal prescrivant l'ouverture de cette enquête, il semble que la procédure, notamment s'agissant de la publicité de cette enquête ait été bien respectée.

Par ailleurs, l'ensemble du dossier semble correctement traité tant du point de vue technique que du point de vue du respect de la législation en vigueur.

### 2.4. La concertation préalable

La concertation s'est déroulée de mai 2022 à mai 2023 selon le schéma ci-dessous :



La Région a choisi de solliciter la Commission nationale du débat public (CNDP) afin d'obtenir l'accompagnement de garants pour les 3 mois de concertation menée au titre du code de l'environnement. La Région a également demandé à la CNDP de prolonger sa mission d'accompagnement dans le cadre de la 3<sup>e</sup> et dernière phase de concertation, au titre du code de l'urbanisme, de décembre 2022 à mai 2023.

Les garants de la CNDP ont ainsi publié deux bilans de la concertation conduite par la Région :

- 2<sup>ème</sup> phase de concertation : « Les garants attestent, au vu de ces constats, du respect par la Région des impératifs de transparence, de compte rendu, d'équité de traitement des différents publics et d'inclusion, ceci tout au long des 3 mois de la concertation préalable au titre du Code de l'environnement, ainsi que de la sincérité de la démarche de concertation et de l'implication du niveau politique et administratif de la Région. »

- 3<sup>ème</sup> phase de concertation : « À l'issue de cette ultime phase de concertation, le garant de la concertation publique peut certifier que l'esprit du débat public a été respecté, avec un débat clair, ouvert et complet, ceci malgré la complexité du sujet et l'importance numérique de la population qui ne permet pas une consultation universelle de celle-ci. »

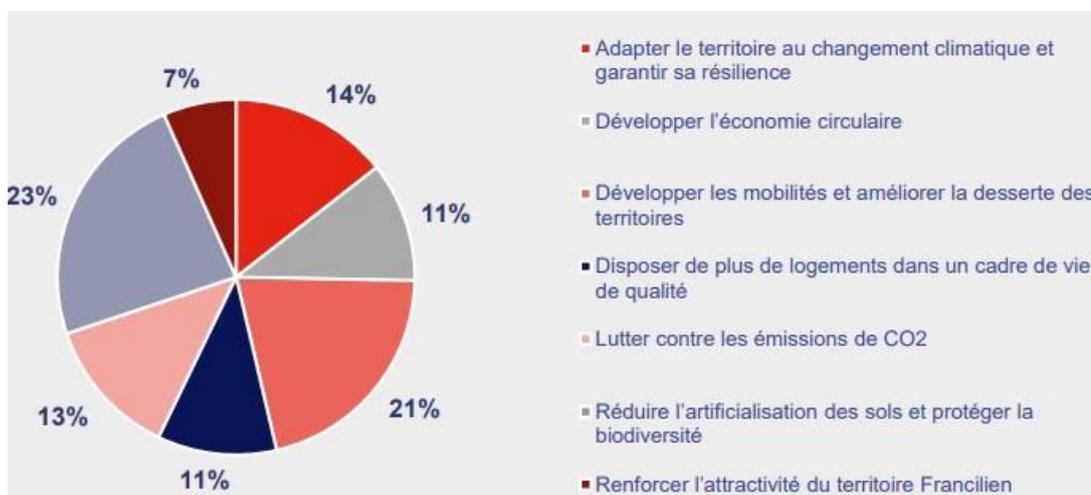
Pendant toute la phase de concertation, les publics suivants ont été associés :

Citoyens	Collectivités	Partenaires
Plateforme numérique avec 3 espaces dédiés aux différents publics : <a href="http://jeparticipe.smartidf.services/objectif-2040">jeparticipe.smartidf.services/objectif-2040</a> Questionnaires, contributions libres, webinaires de formation à l'animation d'ateliers, accès à la documentation		
Diffusion d'un kit « Les défis de l'Île-de-France » Organisation de dizaines d'ateliers participatifs « Objectifs 2040 » dans les lycées, les territoires et les entreprises...		
Tournée du Bus SDRIF-E rencontres de proximité avec les habitants de 51 communes et arrondissements d'Île-de-France	De nombreuses contributions écrites de la part des intercommunalités et des partenaires et des rendez-vous d'échanges spécifiques sur des projets précis	
Panel de 100 citoyens réunis sur 3 journées et pour 2 webinaires	4 Conférences des Territoires franciliens (Intercommunalités, PNR, CD, MGP, Ville de Paris, associations d'élus locaux)	7 plénières du Comité des partenaires avec des ateliers thématiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transport</li> <li>• Logement</li> <li>• Transition énergétique et économie circulaire</li> <li>• ...</li> </ul> Et la présentation de l'avant-projet
9 réunions publiques départementales et en ligne	8 réunions départementales avec les élus locaux	
5 ateliers avec le Conseil Régional des Jeunes	1 questionnaire en ligne diffusé à tous les maires de la région	

Et la concertation en chiffres a été la suivante :



Un questionnaire en ligne a également permis au cours de cette phase de concertation de préciser les priorités que les franciliens attendaient de ce projet de SDRIF-E:



## 2.5. Rencontres et réunions préparatoires avec le maître d'ouvrage également autorité organisatrice de l'enquête

### 2.5.1. Réunion par visioconférence du 22 août 2023

Peu après la désignation de la commission d'enquête effectuée le 4 août 2023, le président de la commission d'enquête s'est entretenu le 22 août 2023 par

visioconférence avec madame Belrose et monsieur Recher les principaux rédacteurs du projet de SDRIF-E.

Cette visioconférence a permis d'aborder les questions sur les modalités d'organisation de l'enquête et sur les conditions de son déroulement.

### **2.5.2. Réunion par visioconférence du 25 août 2023**

Une seconde visioconférence s'est tenue le 25 août 2023 entre le président de la commission d'enquête et l'ensemble des rédacteurs du projet de SDRIF-E.

Cette visioconférence a permis d'approfondir les modalités d'organisation de l'enquête examinés le 22 août 2023 et de répondre aux principales questions posées par les rédacteurs du projet.

### **2.5.3. Rencontre avec le vice-président du Conseil Régional en charge du projet de SDRIF-E**

Le 6 septembre 2023, le président de la commission d'enquête a rencontré à Paris (75009) monsieur Jean Philippe Dugoin vice-président du Conseil Régional chargé du logement, de l'aménagement durable du territoire et de suivre et piloter le projet de SDRIF-E.

Cet élu lui a expliqué les grandes orientations portées par le Conseil, Régional qui guident la révision du SDRIF-E, en déclarant :

*« Dans cette révision, nous poursuivons un objectif qui repose sur trois piliers :*

- Zéro artificialisation nette (ZAN) ;*
- Zéro émission nette (ZEN) afin de rendre notre région neutre d'un point de vue carbone, c'est-à-dire qui ne contribue pas au réchauffement climatique ;*
- Zéro déchet : c'est la région circulaire, la région plus autonome et moins dépendante de l'extérieur. L'Ile-de-France, c'est 19 % de la population française et 31 % du PIB français ; mais aussi c'est une région ultra dépendante : 80 % des matériaux consommés en Ile-de-France ne proviennent pas d'Ile-de-France.*

*Notre région doit rester attractive et dynamique, car le jour où la Région Ile-de-France tousse, c'est toute la France qui s'enrhume.*

*On ne peut pas se permettre d'avoir une logique malthusienne sur une région qui est en croissance démographique permanente.*

*L'Ile-de-France, c'est une augmentation de 50 000 habitants par an en taux moyen sur les dix dernières années. Et les estimations que l'on a selon l'effet Covid plus ou moins marqué sur les dix années à venir, c'est de 40 à 80 000 habitants de plus chaque année. Dans le même temps, Paris perd plus de 10 000 habitants par an, c'est-à-dire que la pression démographique sur les sept départements en dehors de Paris représente plus de 60 000 habitants. Chaque année, c'est l'équivalent d'une ville comme Évry-Courcouronnes (91) qui doit être reconstruite et réaménagée, où l'on doit créer des services publics, de l'emploi et de l'activité. Nous sommes donc dans une gageure extrêmement forte.*

*Nous souhaitons créer une région véritablement polycentrique, c'est-à-dire casser cet aménagement en étoile depuis Paris, qui correspond à une vision totalement jacobine de la France. Créer une région polycentrique, c'est créer des centralités beaucoup plus autonomes, qui puissent offrir des complétudes de parcours de vie. Aujourd'hui par exemple, on peut citer Saclay (91) ou encore le grand Meaux (77) à Roissy (95) comme polycentralités, mais pour avoir une entreprise qui s'installe à Saclay, cela veut dire qu'il faut des transports, du logement de tout type (social, privé,*

*individuel ou collectif), des services publics, notamment scolaires et postbac qui ne soient pas uniquement à Paris, etc. Nous souhaitons vraiment recréer des polycentralités qui disposent de leurs propres forces d'attraction dans une région où le surpoids de la capitale a gommé toute capacité d'attraction des grandes communes, des grands bassins de vie régionaux.*

*Aujourd'hui, le principal défi est de réussir à concilier des impératifs environnementaux avec le fait de garder une attractivité de la Région. Au fond, le défi c'est de rester la métropole mondiale qui tire le pays (31 % du PIB).*

*L'Île-de-France, c'est plus de 12 millions d'habitants. L'Île-de-France est la seule métropole mondiale en capacité de concurrencer le grand Londres, le grand Moscou, des métropoles asiatiques ou outre-Atlantique. Je crois profondément que la prise en compte de l'environnement dans les choix d'aménagement, c'est une garantie de conserver l'attractivité car dans les choix de grandes entreprises de venir s'installer, la qualité de vie compte. On n'amène pas ses salariés dans des lieux ultra pollués, ni dans des lieux frappés par des inondations trois fois par an parce qu'on n'arrive pas à maîtriser la gestion de l'eau et la gestion des flux. Les sources de nature à proximité, les espaces de biodiversité accessibles, comptent.*

*La question de la qualité de vie et de la prise en compte des facteurs environnementaux constituent un des moyens de préserver l'Île-de-France et la France »*

#### **2.5.4. Réunion par visioconférence du 27 septembre 2023**

Une troisième visioconférence s'est tenue le 27 septembre 2023 entre le président de la commission d'enquête et l'ensemble des rédacteurs du projet de SDRIF-E.

Cette visioconférence a permis de fixer plus précisément les lieux à retenir en tant que lieux d'enquête et/ou lieux où organiser les permanences de la commission d'enquête.

Les questions relatives à la publicité de l'enquête y ont également été abordées.

#### **2.5.5. Réunion de présentation du SDRIF-E et 1<sup>ère</sup> réunion de la commission d'enquête le 4 octobre 2023.**

La commission d'enquête s'est réunie le 4 octobre 2023 de 9h30 à 12h30 au futur siège de l'enquête, au Conseil Régional d'Île de France au 2, rue Simone Veil à Saint Ouen (93)

A cette occasion un PowerPoint présentant le projet de SDRIF-E a été projeté à l'ensemble des membres de la commission. Il a été suivi d'une séance de questions/réponses entre les membres de la commission d'enquête et les rédacteurs du projet de SDRIF-E. Ce PowerPoint est joint (**en pièce 11 jointe**)

L'après-midi de 14h00 à 16h30, la 1<sup>ère</sup> réunion de la commission d'enquête s'est tenue au Conseil Régional dans une salle mise à la disposition de la commission d'enquête.

A cette occasion le président de la commission d'enquête a expliqué les modalités de l'enquête qu'il entendait organiser et a répondu aux diverses questions des membres de la commission.

#### **2.5.6. Réunion par visioconférence du 25 octobre 2023.**

Une visioconférence s'est tenue le 25 octobre 2023 entre monsieur Chaulet président de la commission d'enquête, M. Recher délégué adjoint au SDIF-E et mesdames Guilbaud et Bonilla chargées de mission.

L'ordre du jour a porté sur :

- I. Le dossier d'enquête publique
- II. Point sur les actions de communication
- III. Prochaines étapes de l'enquête publique

A cette occasion il a été convenu que

- Les bilans des garants de la CNDP doivent être imprimés dans un fascicule séparé.
- Le contenu de la notice explicative de la procédure doit rester neutre et ne pas excéder 12 pages. La mission SDRIF-E indique repartir du projet corrigé transmis par le président de la commission.
- Le guide de lecture sera réalisé en format A3 recto-verso et comportera les éléments suivants (sur la base des modèles déjà transmis) :
  - o I. Le contenu du dossier d'enquête publique (La liste de toutes les pièces du dossier et éventuellement une rapide description)
  - o II. Le contenu de chaque pièce (le plan de chaque document)
  - o III. Un mémo rapide sur l'organisation de l'enquête (Pourquoi une EP sur le SDRIF-E ?)
  - o IV. Guide pratique de l'EP sur le SDRIF-E (Quand ? où ? Comment ? Registre numérique, mail dédié, coordonnées...)
- Le résumé non-technique doit être une vraie synthèse de l'ensemble des documents et pas la simple reprise du plan détaillé. La mission SDRIF-E joint à ce compte-rendu un projet de plan pour avis. Une première version de ce résumé sera envoyée la semaine du 6 novembre.
- Le recueil des avis PPA devra comporter (dans un ou plusieurs fascicules) tous les avis PPA reçus dans les délais, en intégrant donc bien ceux de l'Etat, du CESER ou de la CTAP. Les avis PPA reçus hors délai devront être envoyés, pour information à la commission d'enquête.

Par ailleurs le président de la commission d'enquête a demandé à ce que la mission SDRIF-E puisse lui transmettre un bilan (quantitatif principalement) de toutes les actions de communication initiées par la région sur le SDRIF-E depuis son arrêt.

Enfin le projet de l'organisation d'une réunion publique pendant l'enquête soumis par le président de la commission a été retenu. Les dates envisagées seraient les 27 ou 29 février. La réunion se tiendrait de 19h30 à 23h et la salle devrait être située à Paris mais accessible facilement depuis l'ensemble du territoire francilien et devrait avoir une capacité comprise entre 300 et 500 personnes.

#### **2.5.7. Réunion par visioconférence du 17 novembre 2023.**

Une autre réunion par visioconférence s'est tenue le 17 novembre 2023 entre le président de la commission d'enquête et les rédacteurs du SDRIF-E.

A cette occasion les principaux points qui avaient été examinés lors de la visioconférence du 25 octobre 2023 ont été confortés ainsi que les principaux éléments devant figurer dans le futur arrêté d'organisation de l'enquête.

#### **2.5.8. Seconde réunion au Conseil Régional à Saint Ouen et 2<sup>ème</sup> réunion de la commission d'enquête**

Le 15 décembre 2023 de 9h30 à 12h00, les membres de la commission d'enquête

se sont réunis au siège du Conseil Régional à Saint Ouen (93) en vue de parapher les très nombreux registres papier (180 environ) prévus pour les 159 lieux d'enquête.

Cela a été également l'occasion d'échanges entre les membres de la commission d'enquête et les rédacteurs du projet de SDRIF-E.

A l'issue de cette réunion les commissaires enquêteurs ont reçu une sacoche contenant le dossier d'enquête du SDRIF-E dans sa version papier et sa version dématérialisée sur clé USB. Les avis des PPA non encore parvenus devant être remis à la commission d'enquête ultérieurement.

L'après-midi de 14h00 à 16h30 dans une salle du Conseil Régional mise à disposition de la commission d'enquête, s'est tenue la 2<sup>ème</sup> réunion de la commission d'enquête au cours de laquelle ont été approfondis tous les points touchant à l'organisation et au déroulement de l'enquête.

### **2.5.9. 3<sup>ème</sup> réunion de la commission d'enquête**

Le 16 janvier 2024 de 09h30 à 12h00 s'est tenue au Conseil Régional, dans une salle mise à sa disposition la 3<sup>ème</sup> réunion de la commission d'enquête.

De 09h30 à 10h30 la commission d'enquête a paraphé une vingtaine de registres papier supplémentaires pour faire face aux besoins de l'enquête en cas de nécessité.

Puis de 10h30 à 12h30 la commission d'enquête a auditionné M. Régis Guyot invité par la commission d'enquête et qui avait été un des garants de la CNDP de la concertation menée en amont de l'enquête sur ce projet de SDRIF-E.

De son audition il ressort que :

- Les réactions du public dépendent énormément de leurs lieux d'habitation et de leurs lieux de travail ;
- La loi climat/résilience est une véritable révolution, on vient dire aux Français : le modèle pavillonnaire n'est plus valable. C'est d'ailleurs pour cela que la Région a décidé de repartir sur un nouveau SDRIF en lui mettant un « e » et en repartant de la base ;
- Le thème de l'attractivité de la Région est très porté par les élus, inquiets de la baisse de population à Paris (-12 000 habitants par an), des départs en télétravail en province, mais intéresse moins la population, notamment jeune, qui privilégie l'environnement. Sans surprise, les thèmes qui sont revenus le plus souvent dans la phase de concertation, sont : ZAN, logement, transports. 40 % des jeunes disent qu'ils n'achèteront pas de voitures ; beaucoup de remarques sur les lignes de bus, à améliorer ; cohorte des cyclistes qui demandent des pistes cyclables sécurisées.
- En fait, la question de l'attractivité du territoire francilien a dû faire l'objet de concertations en amont, avec les milieux professionnels, les chambres économiques, les branches. Ce qu'il y avait à dire est d'ores et déjà intégré dans le SDRIF-E.
- L'intérêt pour le ZAN va percoler par le bas ; la notion est complexe à appréhender au départ par les élus, elle semble théorique et venir par le haut, mais en fait c'est la population qui l'imposera petit à petit par le bas ; ceci dit, les calendriers sont sans doute un peu trop volontaristes, il y aura des glissements (comme pour les ZFE).
- Une redéfinition du maillage du territoire, ce qui a suscité l'idée de pôles locaux, au nombre de 139 (chiffre qui n'a pas été fixé au départ et n'a été

arrêté que peu de temps avant l'adoption du projet l'été dernier).

- Un travail très précis d'identification des zones industrielles et commerciales qui ont ou vont fermer – et qui seront à dépolluer – a été entrepris par la Région.
- Les problématiques restent très différentes entre les 3 cercles : Paris, Petite Couronne, Grande Couronne. La Région a fait le choix de ne pas aborder le SDRIFe par cette voie-là, mais on peut se demander si c'est très réaliste.
- Enfin Régis Guyot a suggéré qu'il y ait une rencontre entre la commission d'enquête et l'Institut Paris Région sur la manière dont été conçues les trois cartes du dossier.

### 2.5.10. Organisation des permanences

Afin de permettre au public de pouvoir pleinement s'exprimer et rencontrer les membres de la commission d'enquête, 15 permanences au total avaient été envisagées pour chacun des commissaires enquêteurs dans les mairies des cantons et/ou arrondissements parisiens concernés par cette enquête.

A noter que peu après le début de l'enquête, des ennuis de santé survenus lors d'une permanence tenue par M. Biechler (Cf. permanence tenue à Villemomble le 1<sup>er</sup> février 2024 de 14h00 à 17h00) ont contraint M. Biechler à se désister de la commission d'enquête, la région Ile de France autorité organisatrice de l'enquête l'a remplacé dans ses fonctions en tant que titulaire par M. Maupoumé 1<sup>er</sup> suppléant de la commission d'enquête conformément à la nouvelle rédaction de l'article L.123-4-2<sup>ème</sup> alinéa qui énonce : « *En cas d'empêchement d'un commissaire enquêteur, l'autorité chargée de l'organisation de l'enquête publique transfère sans délai à un commissaire suppléant, choisi par la juridiction administrative dans les conditions prévues au présent alinéa, la poursuite de l'enquête publique* ». (Cf. **pièce 2 bis jointe**).

Compte tenu de cet incident le président de la commission d'enquête a souhaité qu'une nouvelle permanence soit organisée à Villemomble Cette nouvelle permanence a été tenue le 5 mars 2024 sous l'égide de M. Bonaty (cf. paragraphe 2.5.11.11 ci-après)

### 2.5.11. Tenue des permanences

#### 2.5.11.1. Déroulement des permanences dans les arrondissements parisiens attribués à madame Marette

J'ai effectué des permanences dans les 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

Globalement, j'estime que les permanences de ce secteur se sont déroulées dans un calme propice à l'écoute, ambiance agréable et constructive, et que le dossier d'enquête, accompagné du registre, a bien été mis aisément à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Néanmoins, le public a effectivement manifesté une méconnaissance de la procédure et du contenu du dossier, -n'ayant parfois même pas eu connaissance de la plaquette de présentation, éditée par la Région, ni des actions de concertation préalable mises en place dès 2022.

Par ailleurs, si la lecture du dossier, mis en ligne sur le site Internet de la Région et sur la plateforme du registre numérique, reste fastidieuse, nécessitant des postes et des accès performants (fibre optique) pour accéder rapidement aux nombreuses

cartes, a contrario, l'outil informatique a permis à des publics, de plus en plus formés, voire experts dans sa manipulation, de déposer leurs contributions à des moments adaptés à leur emploi du temps quotidien, et donc de ne pas se déplacer en mairie.

Toutefois, force est de ma part, de poser la question de la pertinence des modalités de publicité mises en œuvre pendant la durée de l'enquête.

En effet, la simultanéité des enquêtes relatives à la révision du Plan local d'urbanisme parisien (PLU) et à celle du Schéma directeur de la région d'Île-de-France (SDRIF-E) semble avoir souvent induit beaucoup de confusions dans l'objet de ces enquêtes, et sans doute éloigné certains publics qui auraient pu être motivés à participer à l'enquête concernant le SDRIF-E.

#### Préalablement à l'ouverture de l'enquête

Afin de vérifier l'état des lieux, j'ai pris contact avec chacune des personnes en charge des enquêtes publiques dans les mairies concernées (directeur général des services, service des affaires générales ou service urbanisme), et je me suis rendue sur place pour échanger sur les modalités d'accueil du public, la surveillance du dossier hors permanence et la transmission des observations portées au registre au fil de l'enquête.

#### Pendant l'ouverture de l'enquête

Sans aucune exception, la salle réservée aux permanences était aisément accessible à tout public (personnes à mobilité réduite, ou accompagnées d'enfants en poussette). Quand les salles se trouvaient en étage, elles étaient desservies par un ascenseur.

Parfois sur mon initiative, toutes les mairies ont dédié une salle plus ou moins spacieuse mais indépendante pour la tenue des permanences (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>), et au plus tard dès la 2<sup>ème</sup> permanence quand il ne leur a pas été possible de le faire dès la 1<sup>ère</sup> (travaux dans le 14<sup>e</sup>, manque de disponibilités dans le 12<sup>e</sup>).

J'ai privilégié un accueil ouvert et des réceptions collectives du public, tout en informant les participants de la possibilité d'avoir un entretien individuel. Si la participation a été relativement plus importante le samedi, et aux nocturnes, -horaires identiques dans toutes les mairies parisiennes - l'affluence est restée très faible, voire totalement absente dans les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements parisiens.

Toutefois, si le taux de participation peut être considéré comme très faible, il convient également de souligner la qualité d'intervention de certains participants qui ont consigné des observations très argumentées, et avec lesquels j'ai pu avoir des échanges très riches, tant sur le fond que sur la forme de l'enquête.

Ainsi dans lors des permanences tenues respectivement :

- **A la mairie du 5<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT le jeudi 1<sup>er</sup> février 2024 de 16h00 à 19h00** : j'ai reçu trois personnes, arrivées successivement, mais restées collectivement, avec leur accord réciproque, jusqu'à la fin de la permanence : une étudiante qui a demandé des éclaircissements sur la définition de l'armature verte, un urbaniste, ayant participé au montage du SDRIF-E en vigueur qui estime le polycentrisme peu développé dans le projet, et une représentante du CESER ayant participé au montage du projet soumis à l'enquête, qui est venue « voir comment ça se passe » ;
- **A la mairie du 6<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT le samedi 9 mars 2024 de 09h00 à 12h00** : deux personnes se sont déplacées pour déposer une contribution portée en nom collectif par IMMO-Aménagement, visant à modifier les droits à construire inscrits dans le SDRIF-E afin de permettre la réalisation d'un

- projet (logements, maison de santé pluridisciplinaire, équipements, aménagements naturels) à Poissy-Cramayel (77) ;
- **A la mairie du 7<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT le vendredi 2 février 2024 de 14h00 à 17h00** : j'ai présenté le projet à deux personnes qui ont déposé à titre individuel leur réflexion sur les objectifs du projet de SDRIFE, notamment en termes d'environnement ;
  - **A la mairie du 8<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT le lundi 5 février 2024 de 14h00 à 17h00** : aucune participation du public, aucune visite ;
  - **A la mairie du 9<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT le jeudi 8 février 2024 de 16h00 à 19h00** : aucune participation du public mais permanence assurée avec le président de la commission d'enquête avec lequel nous avons pu échanger sur l'état d'avancement de l'enquête ;
  - **A la mairie du 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT deux permanences s'y sont tenues le mercredi 21 février 2024 de 14h00 à 17h00 et le jeudi 7 mars 2024 de 16h00 à 19h00** : j'ai accueilli lors de la première permanence trois personnes, curieuses de découvrir le projet d'aménagement de la région d'Île-de-France, dont elles avaient appris l'existence dans les annonces légales, puis en nocturne, lors de la seconde permanence deux personnes, dont l'une a déposé une contribution portée en nom collectif par l'association « Défenseur du Bois de Vincennes » pour s'opposer à l'inscription du projet de la ligne 1 du métro dans le SDRIF-E ;
  - **A la mairie du 13<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT deux permanences s'y sont tenues le mardi 6 février 2024 de 09h00 à 12h00 et le jeudi 22 février 2024 de 16h00 à 19h00** : j'ai échangé avec une personne qui a déposé en nom individuel, en qualité de fonctionnaire territorial, habitant en banlieue Est, une contribution concernant différents points du projet de SDRIFE (transport et déplacement, préservation du climat de de la biodiversité, protection des sols et lutte contre les pollutions, articulation de différents niveaux de documents de planification) ;
  - **A la mairie du 14<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT deux permanences s'y sont tenues le samedi 3 février 2024 de 09h00 à 12h00 et le jeudi 14 mars 2024 de 16h00 à 19h00** : j'ai reçu trois personnes, dont deux venues déposer une contribution portée en nom collectif par UNIBAIL pour modifier l'identification du site commercial Rosny 2 indiqué dans le projet de SDRIF-E, afin de permettre la réalisation d'un projet d'écoquartier à Rosny-sous-Bois (93) ;
  - **A la mairie du 15<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT deux permanences s'y sont tenues le vendredi 9 février 2024 de 14h00 à 17h00 et le mercredi 28 février 2024 de 09h00 à 12h00** : j'ai présenté le projet de SDRIF-E à deux personnes lors de la première permanence, puis à deux autres lors de la seconde permanence, toutes n'ayant eu aucune connaissance préalable du projet et venues se renseigner à titre personnel ;
  - **A la mairie du 16<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT deux permanences s'y sont tenues le mercredi 7 février 2024 de 09h00 à 12h00 et le mardi 5 mars 2024 de 14h00 à 17h00** : j'ai présenté le projet de SDRIF-E à une personne qui a vivement déploré le manque d'information et de publicité pour l'enquête.

Je suis parfois intervenue pour rappeler la nécessité de proposer, à titre gratuit, les plaquettes de présentation. De même, concernant les indications permettant au public d'accéder au lieu de permanence, j'ai pu parfois déplorer un manque d'affichage, de fléchage, -voire un manque total d'informations - et j'ai dû, dans ces occasions faire quérir la personne en charge des enquêtes publiques, ou me

débrouiller seule le samedi matin quand les consignes n'avaient pas été transmises. Cependant, il convient de noter que le problème a toujours été réglé dans les meilleurs délais et que le public a pu avoir accès aux informations nécessaires pour la rencontrer, ou consulter le dossier et enregistrer leurs observations pendant toute la durée de l'enquête.

### 2.5.11.2. Déroulement des permanences dans les arrondissements parisiens attribués à madame Eustache.

#### Préambule :

J'ai effectué des permanences à Paris Centre (regroupant les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements) et dans les 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

Cette enquête et celle relative à la révision du PLU bioclimatique de Paris se sont déroulées simultanément pendant tout le mois de février, entraînant une certaine confusion au niveau des affichages respectifs dans les halls des mairies d'arrondissements : l'enquête PLU ayant démarré la première, ses kakemonos et affiches diverses occupaient l'espace disponible dans les halls ou à proximité des affaires générales où sont mis à disposition les dossiers d'enquêtes, ne favorisant, ni l'information sur le déroulement et les enjeux de l'enquête SDRIF-E, ni la participation du public.

Les échanges préalables avec les différentes mairies ont été nourris et globalement constructifs, permettant d'assurer la consultation du dossier, le déroulement des permanences et le suivi des registres dans de bonnes conditions. Les salles dévolues aux permanences ont généralement bénéficié d'une bonne signalétique, et étaient toutes vastes et accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les dossiers étaient complets, exception faite de la pièce non obligatoire 5.1 qui est arrivée très progressivement dans les différentes mairies. Les cartes du dossier, entoilées pour faciliter la consultation, étaient présentées en rouleau non identifié comme pièce du SDRIF-E : deux mairies les avaient ainsi laissées de côté jusqu'à ma première permanence. Les éléments de communication complémentaire ont manifestement été très peu utilisés, souvent restés dans leur emballage d'origine. Il en a été de même pour les affiches signalant la réunion publique ou l'enquête.

La participation du public a été particulièrement faible, principalement concentrée lors des permanences tenues, mais les échanges et contributions déposées riches et argumentées.

**PARIS CENTRE (1<sup>ER</sup>, 2<sup>E</sup>, 3<sup>E</sup> & 4<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT) : 4 permanences ont été tenues les : mercredi 28 février 2024 de 9h00 à 12h00, vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024 de 14h00 à 17h00, samedi 9 mars 2024 de 9h00 à 12h00 et mercredi 13 mars de 14h00 à 17h00**

La première permanence a permis de retrouver les cartes et les joindre au dossier. L'accueil a été minimaliste. Aucune personne n'est venue

La seconde permanence a démarré par un échange un peu vif avec l'agent d'accueil, en raison d'un quiproquo sur la présence du dossier dans une salle qui n'était pas celle pré identifiée. Aucun visiteur ne s'est présenté.

La troisième permanence, s'est déroulée un samedi matin, et l'accueil a été très bon. Je n'ai eu aucun visiteur.

Pour la quatrième et dernière permanence, il manquait le registre à mon arrivée. 2 personnes sont venues, pour se renseigner et échanger longuement sur le projet de SDRIF-E. L'une d'elle, ayant participé à la réunion publique, a déposé sur le registre. C'est l'unique contribution sur ce dernier.

**PARIS 10<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT : le vendredi 8 mars 2024 de 14h00 à 17h00**  
Bon accueil. Aucun visiteur. Aucune observation sur le registre.

**PARIS 11<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT : deux permanences s'y sont tenues : le lundi 12 février 2024 de 9h00 à 12 h00 et le lundi 11 mars de 9h00 à 12 h00**

La première permanence a fait l'objet d'un bon accueil et le registre manquant a été rapidement apporté. Il comportait une observation déposée. Le directeur de la cohérence territoriale et de l'information géographique à la Métropole du Grand Paris est venu déposer l'avis délibéré de cette dernière et le commenter.

Le registre d'enquête manquait au démarrage de la seconde permanence, J'ai eu la visite du collectif associatif « Vallée de la Seine à vélo - de la source à la mer », venu échanger longuement et déposer une contribution concernant l'intégration du schéma national des Véloroutes dans une carte du SDRIFe.

**PARIS 17<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT : deux permanences s'y sont tenues : le samedi 24 février 2024 de 9h00 à 12h00 et le lundi 11 mars 2024 de 14h00 à 17h00 :**

Une personne s'est présentée lors de la première permanence, regrettant le poids des fichiers du dossier d'enquête mis en ligne, très difficile à consulter avec une faible connexion Internet. Elle a ainsi profité de la permanence pour consulter les pièces du dossier, échanger et déposer la première – et seule- observation sur le registre. Ayant appris l'existence de la réunion publique lors de nos échanges elle a décidé de s'y rendre.

Je n'ai eu aucune visite lors de la seconde permanence pour laquelle j'ai été très bien accueillie.

**PARIS 18<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT : deux permanences s'y sont tenues : le samedi 10 février 2024 de 9h00 à 12h00 et le jeudi 7 mars de 9h00 à 12h00**

J'ai été très bien accueillie lors de la première permanence. Je n'ai eu aucun visiteur. Très bon accueil également lors de la seconde permanence pendant laquelle plusieurs personnes se sont déplacées : deux personnes de la direction territoriale de Paris venues exposer en détail la contribution de Haropa Port, et deux membres de la Fédération Nationale des Gens du Voyage (FNASAT-GV) qui ont abordé le manque de prise en compte de l'accueil et de l'habitat des Gens du Voyage dans le SDRIF-E, indiquant également déposer ultérieurement en ligne un document plus précis pour en faire part.

**PARIS 19<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT : deux permanences s'y sont tenues : le jeudi 15 février 2024 de 16h00 à 19h00 et le samedi 2 mars 2024 de 9h00 à 12h00.**

La première permanence a permis de retrouver les cartes et de les identifier comme partie intégrante du dossier. Un visiteur est venu pensant assister à la réunion publique. L'accueil était minimaliste et le fléchage absent.

La seconde permanence se déroulant un samedi matin, n'était pas connue des personnes à l'accueil, et ne faisait l'objet d'aucune signalétique, mais le dossier bien présent avec le registre dans la salle prévue. Je n'ai reçu personne.

**PARIS 20<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT : deux permanences s'y sont tenues : le mardi 13 février 2024 de 14h00 à 17h00 et le jeudi 7 mars 2024 de 16h à 19h00.**

Bon accueil pour la première permanence et beaucoup de bonne volonté mais peu d'espace disponible pour afficher les supports de communication complémentaire. Pas de visiteur.

Accueil agréable pour la seconde permanence. Je n'ai reçu personne.

**2.5.11.3. Déroulement des permanences dans les cantons de Seine et Marne attribués à monsieur Boisgontier****COMBS LA VILLE le vendredi 2 février 2024 de 09h00 à 12h00.**

Le kakémono était en place dans le hall d'accueil de la Mairie. Ma permanence s'est tenue dans une salle de réunion de l'Urbanisme, les plans étaient étalés sur les tables et le dossier sorti du carton. La responsable urbanisme était bien au courant de l'enquête. Aucune visite. Aucune observation sur le registre papier.

**MELUN (1<sup>ère</sup> permanence) le vendredi 2 février 2024 de 14h00 à 17h00**

Le kakémono était en place devant la machine à café. Affiche dans le panneau d'affichage mairie. La mairie est en travaux, c'est avec difficulté que l'on m'a trouvé un petit box. Après avoir « retrouvé » le dossier et les plans, déroulement normal de ma permanence. Visite et observations de l'ancien Député Maire de Melun.

**NANGIS (1<sup>ère</sup> permanence) le samedi 3 février 2024 de 09h00 à 12h00**

Le kakémono était en place dans le hall d'accueil de la mairie. Le dossier était à la disposition du public. Ma permanence s'est tenue dans la salle des mariages. La présence de notre président de commission d'enquête a réchauffé la température... Une seule visite, de la responsable de l'association France Nature Environnement 77. La lecture des plans nous a été très utile. Courriel à suivre.

**FONTENAY TRESIGNY le mercredi 7 février 2024 de 09h00 à 12h00**

Le kakémono était en place dans le hall d'accueil de la Mairie. Le dossier était à la disposition du public. Ma permanence s'est tenue dans la salle des mariages au 1<sup>er</sup> étage. Aucune visite. Aucune observation sur le registre papier.

**SAVIGNY LE TEMPLE le mercredi 7 février 2024 de 14h00 à 17h00**

Le kakémono était en place dans le hall d'accueil de la mairie. Le dossier était placé sur une table à la disposition des visiteurs au service urbanisme. Plans affichés sur les murs de la salle d'attente de l'urbanisme. Ma permanence s'est tenue dans une salle de réunion. Visite du maire adjoint de Cesson et de sa responsable de l'urbanisme qui m'ont soumis leurs observations. Ils ont consulté les plans, divers documents et ont précisé qu'ils enverraient un courriel récapitulatif sur le site dédié.

**MONTEREAU le samedi 10 février 2024 de 09h00 à 12h00**

Le kakémono était en place dans le hall d'accueil de la Mairie. Plusieurs affiches sur les grilles de la mairie. Le dossier était disponible à l'accueil de la mairie. Ma permanence s'est tenue dans une salle attenante à l'accueil. quatre visites avec quatre observations dont la directrice de l'urbanisme qui m'a exposé les demandes de la mairie en me précisant qu'elle envoyait l'ensemble des courriers sur le site dédié.

**FONTAINEBLEAU (1<sup>ère</sup> permanence) le jeudi 15 février 2024 de 09h00 à 12h00**

Mise en place par moi-même du kakémono dans le hall d'accueil de la mairie, celui-ci était encore dans sa housse avec le dossier à l'accueil. Affiche présente en extérieur de la mairie. Ma permanence s'est tenue dans une salle attenante à l'accueil. Aucune visite.

Aucune observation sur le registre papier. Passage d'un représentant de PubliLégal à 12h05 pour contrôle par photo et élargement du registre.

**SAINT FARGEAU- PONTIERRY le vendredi 16 février 2024 de 09h00 à 12h00**

Le kakémono était en place dans le hall d'accueil de la mairie. Dossier disponible dans le hall d'accueil avec les plans déployés sur des tables à proximité. Très bonne organisation. La directrice de l'urbanisme était parfaitement au courant de l'enquête. Ma permanence s'est tenue dans une salle attenante à l'accueil. Aucune visite, registre vierge.

**NEMOURS (1<sup>ère</sup> permanence) le mercredi 21 février 2024 de 09h00 à 12h00**

Le kakémono était en place dans le hall d'accueil de la mairie. Dossier disponible dans un bureau réservé pendant toute la durée de l'enquête avec affichage des plans

sur des supports. Très bon accueil de la responsable de l'urbanisme. Quatre visites d'élus locaux qui m'ont fait part de leurs observations, de leurs questions et me précisent qu'ils finaliseront leurs observations ultérieurement et les enverront sur le site dédié.

**PROVINS (1<sup>ère</sup> permanence) le vendredi 23 février 2024 de 09h00 à 12h00**

Le kakémono était en place dans le hall d'accueil de la mairie. Une affiche était sur une façade de la mairie, en dehors de la zone de circulation du public. Ma permanence avait lieu dans la salle du conseil municipal où le service de l'urbanisme m'a remis le dossier complet et les trois cartes. Présence du président de la commission d'enquête pour m'assister dans cette permanence. Une seule visite, un élu local d'une petite commune avoisinante qui venait voir ce que le SDRIF-E apportait comme modification sur sa commune et sur l'intercommunalité.

**NANGIS (2<sup>ème</sup> permanence) le mercredi 6 mars 2024 de 09h00 à 12h00**

Deuxième permanence, aucune observation entre mes deux visites. Le président de la commission d'enquête était présent. Trois personnes sont venues pour prendre des renseignements sur le SDRIF-E. Rien à signaler.

**PROVINS (2<sup>ème</sup> permanence) le mercredi 6 mars 2024 de 14h00 à 17h00**

Deuxième permanence, aucune observation entre mes deux visites. Aucune personne n'est venue. Rien à signaler.

**MELUN (2<sup>ème</sup> permanence) le vendredi 8 mars 2024 de 09h00 à 12h00**

Deuxième permanence, aucune observation entre mes deux visites. Deux personnes sont venues pour voir les effets du SDRIF-E sur leurs communes respectives, Dammarie les Lys et Bois le Roi. Un courrier a été remis dans le registre par monsieur le maire de Melun le dernier jour de l'enquête.

**NEMOURS (2<sup>ème</sup> permanence) le vendredi 8 mars 2024 de 14h00 à 17h00**

Deuxième permanence, aucune observation entre mes deux visites. Aucune personne n'est venue lors de ma permanence. Rien à signaler.

**FONTAINEBLEAU (2<sup>ème</sup> permanence) le mercredi 13 mars 2024 de 09h00 à 17h00**

Deuxième permanence, aucune observation entre mes deux visites. Présence du président de la commission d'enquête. Trois observations reçues, l'association « Fontainebleau Patrimoine », l'association « Touche Pas A Mon P'tit Bois » de Bois le Roi et une personne gardant l'anonymat militante sur la protection des espaces verts agricole et les forêts. Rien à signaler sur le déroulement de l'enquête.

**2.5.11.4. Déroulement des permanences dans les cantons de Seine et Marne attribués à madame Delafosse**

Préambule :

Pour l'ensemble des communes où j'ai tenu mes permanences, les affiches jaunes, d'avis d'enquête, étaient présentes, soit en façade des halls d'accueil des mairies et/ou des lieux de permanence, soit sur les panneaux municipaux dédiés.

**La permanence du vendredi 2 février 2024 de 13h30 à 16h30 s'est tenue en mairie de CHAMPS-SUR-MARNE** dans les conditions suivantes :

La responsable de l'urbanisme m'a accueillie.

Un bureau exigü (impossibilité de déplier les plans pour consultation) a été mis à ma disposition au RDC de la mairie, donnant sur le hall d'accueil. Le kakémono était en place dans le hall d'accueil et le dossier était étalé sur une table dans ce même hall. La pièce 1.1 « notice explicative » était manquante. Les plans étaient disposés verticalement.

Une personne s'est présentée à la permanence et a déposé sa contribution dans le registre papier.

Trois personnes ont regardé les plans restés dans le hall d'accueil. Elles venaient par simple curiosité.

La permanence s'est déroulée dans une ambiance sereine.

Une journaliste du journal Le Monde est restée environ 2h30 pour observer, discuter et interroger le public venu éventuellement consulter le dossier. L'article est paru le 27 février 2024.

**La permanence du mardi 6 février 2024 de 14h30 à 17h30 s'est tenue en mairie de CHELLES** dans les conditions suivantes :

La responsable administrative et du suivi des affaires foncières m'a accueillie.

La salle des mariages a été mise à ma disposition au RDC de la mairie, donnant sur le hall d'accueil. Le kakémono était en place dans le hall d'accueil ainsi que le dossier et les plans.

Une personne s'est présentée à la permanence par curiosité.

La permanence s'est déroulée dans une ambiance sereine.

**La permanence du vendredi 9 février 2024 de 13h30 à 16h30 s'est tenue en mairie de CLAYE-SOUILLY** dans les conditions suivantes :

Le responsable de l'urbanisme m'a accueillie.

La permanence s'est déroulée dans un bureau spacieux au premier étage accessible aux PMR. Le kakémono était en place dans le hall d'accueil ainsi que le dossier et les plans.

Trois personnes se sont présentées pour exposer leurs observations.

La permanence s'est déroulée dans une ambiance sereine.

**La permanence du mercredi 14 février 2024 de 9h00 à 12h00 s'est tenue en mairie de COULOMMIERS** dans les conditions suivantes :

Un bureau spacieux au premier étage accessible aux PMR où le public pouvait consulter le dossier et les plans a été mis à ma disposition. Le kakémono était en place dans cette même salle.

Trois personnes se sont présentées pour exposer leurs observations. La permanence s'est déroulée dans une ambiance sereine.

**La permanence du vendredi 16 février 2024 de 9h00 à 12h00 s'est tenue en mairie de LA FERTE-SOUS-JOUARRE** dans les conditions suivantes :

L'adjointe à l'urbanisme m'a accueillie.

La permanence s'est déroulée en mairie dans un bureau exigu (impossibilité de déplier les plans pour consultation) au RDC accessible par le bureau de l'état civil. Le dossier était habituellement dans un bâtiment annexe et donc aucune indication n'annonçait l'enquête à part l'affiche. Un rappel a été fait pour que le dossier, les plans et le kakémono soient installés dans le hall d'accueil de la mairie, lieu d'enquête précisé dans l'avis.

Huit personnes se sont présentées pour prendre connaissance du dossier et exposer leurs observations dont le maire de La trétoire.

La permanence s'est déroulée dans une ambiance sereine.

Le président de la commission d'enquête était présent.

**La permanence du mardi 20 février 2024 de 14h30 à 17h30 s'est tenue en mairie de LAGNY-SUR-MARNE** dans les conditions suivantes :

La responsable du service réglementation m'a accueillie.

Un bureau a été mis à ma disposition au RDC de la mairie, donnant sur la coursive et le patio intérieur. Le kakémono était en place dans le hall d'accueil.

Trois personnes se sont présentées pour exposer leurs observations dont deux élus de Villeneuve-Saint-Denis déposant leurs observations à titre personnel.

La permanence s'est déroulée dans une ambiance sereine malgré une évacuation des locaux durant 20 mn suite au déclenchement de l'alarme incendie de la mairie.

**La permanence du mercredi 21 février 2024 de 13h30 à 16h30 s'est tenue en mairie de MITRY-MORY** dans les conditions suivantes :

La responsable du service de l'environnement m'a accueillie.

La salle du conseil, où étaient disposés le dossier et les plans, a été mise à ma disposition au RDC de la mairie, donnant sur le hall d'accueil. Le kakémono était en place dans le hall d'accueil.

Huit personnes se sont présentées pour exposer leurs observations dont un maire-adjoint de Mitry-Mory également représentant de l'association MNLE 93 Nord-Est, un maire-adjoint et le conseiller délégué à l'urbanisme d'Othis, le maire de Compans et un élu de Mitry-Mory.

La permanence s'est déroulée dans une ambiance sereine.

Le président de la commission d'enquête était présent.

**La permanence du vendredi 23 février 2024 de 9h00 à 12h00 s'est tenue dans le bâtiment abritant les services urbanisme et technique de la commune D'OZOIR-LA-FERRIERE**, se situant dans un secteur éloigné de la mairie et tel que prévu dans l'avis d'enquête, dans les conditions suivantes :

La responsable de l'urbanisme m'a accueillie.

La permanence s'est déroulée dans une salle, avec les plans et le dossier, située en RDC qui donnait sur le hall d'accueil où se trouvait le kakémono.

Dix-sept personnes se sont présentées pour exposer leurs observations dont un élu d'Ozoir-la-Ferrière, deux maires-adjoints de Férolles-Attilly et un membre des associations RENARD et Naturalistes des Terres.

J'ai noté que les pages 607 à 633 du recueil des avis des PPA avaient été arrachées.

Il s'agissait de la participation de la Communauté de Communes les Portes Briardes (CCPB) dont fait partie la commune d'Ozoir-La-Ferrière. J'ai demandé à ce que le document soit remplacé et qu'il y ait une personne présente lors de la consultation des documents par le public afin qu'un incident similaire ne puisse pas se reproduire.

La permanence, qui s'est prolongée en dehors des horaires prévus, s'est déroulée dans une ambiance tendue, les nombreuses personnes présentes étant fermement opposées au projet de la CCPB.

**La permanence du mercredi 28 février 2024 de 15h00 à 18h00 s'est tenue en mairie de MEAUX** dans les conditions suivantes :

La directrice de la citoyenneté et des démarches administratives m'a accueillie.

Un bureau exigu où les plans ne pouvaient être installés a été mis à ma disposition au RDC de la mairie, donnant sur le hall d'accueil. Le kakémono était en place dans le hall d'accueil.

Huit personnes se sont présentées pour prendre connaissance du dossier et exposer leurs observations.

La permanence s'est déroulée dans une ambiance sereine.

**La permanence du jeudi 29 février 2024 de 16h30 à 19h30 s'est tenue en mairie de PONTAULT-COMBAULT** dans les conditions suivantes :

Monsieur le maire de Pontault-Combault a souhaité me rencontrer avant ma permanence, accompagné de son adjoint à l'aménagement durable et de la directrice de l'urbanisme et aménagement. Ils m'ont fait part de leurs griefs envers les propositions de la Région Ile-de-France concernant leur commune.

Dans le hall d'accueil de la mairie, le kakémono et le dossier étaient présents pour la consultation du public.

Une salle en RDC, en annexe de la mairie, a été mise à ma disposition.

Suite à une erreur de communication envers le public, de nombreuses personnes étaient présentes, pensant que c'était une réunion publique. Après avoir expliqué que c'était une permanence et non une réunion publique (qui avait lieu le soir même au Forum des Images à Paris), j'ai pu répondre aux questions posées et j'ai incité les protagonistes à déposer leurs observations par écrit soit sur le registre papier soit dans le registre dématérialisé. D'autres personnes sont ensuite arrivées et ce, jusqu'à

la fin de ma permanence.

Lors de cette permanence trois documents ont disparu :

- Pièce 1.1: notice explicative de l'enquête publique
- Pièce 3.1: bilan des garants de la CNDP
- Pièce 3.2: bilan de la concertation organisée au titre du code de l'environnement.

Ces documents ont été renouvelés par la Région Ile-de-France.

Ce sont trente personnes au total qui sont venues me consulter en permanence, principalement opposées au projet du SDRIF-E.

La permanence s'est déroulée dans une ambiance très tendue.

**La permanence du samedi 2 mars 2024 de 9h00 à 12h00 s'est tenue en mairie de SERRIS** dans les conditions suivantes :

Les services de la mairie, autres que celui de l'état civil, étant fermés le samedi matin, il n'y avait personne au service urbanisme. Ce sont les personnels de l'accueil qui m'ont installée dans une salle au RDC, donnant sur l'accueil. Le dossier était dans sa boîte et les plans n'ont pas été trouvés.

Le kakémono était en place dans le hall d'accueil.

Trois personnes se sont présentées pour prendre connaissance du dossier et exposer leurs observations dont la présidente de l'association ARALE (Association des Riverains de l'Aérodrome de Lognes-Emerainville).

La permanence s'est déroulée dans une ambiance sereine.

**La permanence du mercredi 6 mars 2024 de 13h30 à 16h30 s'est tenue dans le bâtiment annexe juste derrière la mairie de TORCY** dans les conditions suivantes :

Une salle au premier étage accessible aux PMR a été mise à ma disposition. Il manquait les plans au dossier mais on me les a amenés.

Le kakémono était en place dans le hall d'accueil.

Sept personnes se sont présentées pour exposer leurs observations et écrire dans le registre papier.

J'ai demandé que le dossier soit mis à disposition du public dans la mairie principale et non à l'annexe, comme prévu dans l'avis d'enquête.

La permanence s'est déroulée dans une ambiance sereine.

Le président de la commission d'enquête était présent.

**La permanence du samedi 9 mars 2024 de 8h30 à 11h30 s'est tenue en mairie de VILLEPARISIS** dans les conditions suivantes :

Le responsable de l'urbanisme m'a accueillie.

J'ai été installée dans un bureau exigü au RDC, donnant sur l'accueil. Le kakémono était en place dans le hall d'accueil ainsi que le dossier et les plans.

Trois personnes se sont présentées pour exposer leurs observations et les inscrire dans le registre papier dont le maire de Juilly et le maire de Brou-sur-Chantereine et sa première adjointe déposant leurs observations à titre personnel.

La permanence s'est déroulée dans une ambiance sereine.

**La 2<sup>ème</sup> permanence du vendredi 15 mars 2024 de 13h30 à 16h30 s'est tenue en mairie de COULOMMIERS** dans les conditions suivantes :

Un bureau spacieux au premier étage accessible aux PMR où le public pouvait consulter le dossier et les plans a été mis à ma disposition. Le kakémono était en place dans cette même salle.

Dix personnes se sont présentées pour exposer leurs observations et les inscrire dans le registre papier dont le responsable urbanisme-planification de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et la présidente de l'association ADEVA (Association pour la Défense de l'Environnement de la Vallée de l'Aubetin et ses environs). Certaines doivent écrire dans le registre dématérialisé.

La permanence s'est déroulée dans une ambiance sereine.

**La 2<sup>ème</sup> permanence du samedi 16 mars 2024 de 9h00 à 12h00 s'est tenue en mairie de MEAUX** dans les conditions suivantes :

La directrice de la citoyenneté et des démarches administratives m'a accueillie.

Un bureau exigü où les plans ne pouvaient être installés a été mis à ma disposition au RDC de la mairie, donnant sur le hall d'accueil. Le kakémono était en place dans le hall d'accueil.

Cinq personnes se sont présentées pour prendre connaissance du dossier et exposer leurs observations. Certaines ont déposé leurs remarques dans le registre papier.

La permanence s'est déroulée dans une ambiance sereine.

#### **2.5.11.5. Déroulement des permanences dans les cantons des Yvelines attribués à monsieur Dane.**

**La permanence du samedi 3 février 2024 de 9h00 à 12h00 s'est tenue en mairie de RAMBOUILLET** dans les conditions suivantes :

Un bureau avait été mis à la disposition du commissaire enquêteur au rez-de-chaussée de la mairie elle-même.

L'affiche annonçant l'enquête mise en place par le prestataire de service était affichée sur la porte vitrée de la mairie.

Le lieu de la permanence était indiqué par une personne de l'accueil qui accompagnait le public. Six personnes se sont présentées à la permanence dont une personne a déposé dans le registre papier.

Les interrogations essentielles ont porté sur la consommation d'espace. Deux responsables d'associations environnementales ont exposé leurs inquiétudes sur le sujet. Deux agriculteurs de Sonchamp, sont venus se renseigner sur les contraintes du SDRIF-E pour leur commune, qui mise à part les contraintes d'artificialisation, est peu impactée par le SDRIF-E.

La permanence s'est déroulée dans une ambiance calme.

A l'occasion de cette permanence j'ai également pu rencontrer M. le maire de Clairefontaine qui a déposé une observation sur le registre et une élue de Garancières venue s'informer.

**La seconde permanence du vendredi 15 mars de 9h15 à 12h15 s'est tenue dans une salle du service urbanisme des services techniques de la ville de RAMBOUILLET.** Ce lieu n'était pas très facile à trouver. Il est dommage que la mairie n'ait pas pu être utilisée pour cette seconde permanence.

J'ai longuement reçu deux personnes de deux associations environnementales. L'une était déjà venue dans deux autres permanences pour s'informer et discuter avec moi. Ces deux personnes m'ont remise chacune des observations très détaillées. Un autre habitant est venu déposer sur le registre

Enfin trois habitants de Thoiry sont venus s'informer des conséquences du ZAN et de l'impact du SDRIF-E sur leur PLU en cours d'enquête publique.

**La permanence du mardi 6 février 2024 de 16h00 à 19h00 s'est tenue en mairie d'AUBERGENVILLE** dans les conditions suivantes :

Un bureau avait été mis à la disposition du commissaire enquêteur au rez-de-chaussée de la mairie.

L'affiche annonçant l'enquête mise en place par le prestataire de service était située de façon visible sur la rue accrochée à une barrière. Il est à noter, que les plans du SDRIF-E étaient affichées dans le hall de la mairie en compagnie du kakémono pour "animer" le lieu, mais dans une zone moins couramment accessible au public comme l'accueil ou l'Etat-Civil.

Le lieu de la permanence était indiqué par une personne de l'accueil qui accompagnait le public. Deux couples de retraités se sont présentés à la permanence, aucune personne n'a déposé dans le registre papier.

Les interrogations essentielles ont porté sur le cas de terrains constructibles en

zone U. Les personnes souhaitent savoir si le SDRIF-E pourrait risquer de rendre ces terrains inconstructibles. Nous avons étudié ensemble le PLU de leur commune et conclu que leurs terrains étant enclavés dans une zone rurale déjà urbanisée, il y avait peu de chances que leur statut évolue, mais sans certitude.

La permanence s'est déroulée dans une ambiance calme.

**La permanence du vendredi 9 février 2024 de 9h00 à 12h00 s'est tenue en mairie de MAUREPAS** dans les conditions suivantes :

Un bureau avec une très grande table avait été mis à la disposition du commissaire enquêteur au rez-de-chaussée de la mairie elle-même.

L'affiche annonçant l'enquête mise en place par le prestataire de service était présente et le kakémono se trouvait dans le hall de la mairie bien visible. Le lieu de la permanence était indiqué par le service accueil.

3 personnes d'une association environnementale se sont présentées à la permanence, pour s'informer sur le dossier. Je leur ai expliqué la structure du dossier et la hiérarchisation des documents à consulter.

La permanence s'est déroulée dans une ambiance calme.

**La seconde permanence du mercredi 21 février de 14h00 à 17h00 s'est tenue dans la même salle de la mairie de MAUREPAS** n'a eu la visite que d'une personne, qui était déjà venue à la permanence de Rambouillet.

**La permanence du vendredi 9 février 2024 de 14h00 à 17h00 s'est tenue en mairie de VERNEUIL-SUR-SEINE** dans les conditions suivantes :

La permanence se tenait dans la salle du conseil. Les bureaux permettaient d'étaler facilement les cartes entre deux micros.

L'affiche annonçant l'enquête mise en place par le prestataire de service était visible sur la porte vitrée de la mairie. Le lieu de la permanence était indiqué par le service accueil.

Trois personnes se sont présentées à la permanence dont 1 personne a déposé une observation dans le registre papier, concernant la pastille d'urbanisation de Chapet. Les deux autres personnes sont venues s'informer sur le contenu du dossier.

La permanence s'est déroulée dans une ambiance calme. J'étais accompagné pour cette permanence, du président de la commission d'enquête.

A l'occasion de cette permanence nous avons également pu rencontrer M. le maire de Verneuil-sur-Seine, qui nous a expliqué son opposition à la déviation routière de Verneuil-sur-Seine, parallèle au RER Eole qui va bientôt être mise en service. M. le maire a ultérieurement déposé une observation dans le registre papier.

**La seconde permanence du samedi 9 mars de 9h00 à 12h00 à VERNEUIL-SUR-SEINE**, s'est tenue dans la même salle du conseil municipal.

J'ai reçu le représentant d'une association environnementale : ADIV Environnement Il m'a exprimé son sentiment de manque d'ambition sur le ZAN. Son association est satisfaite de la disparition du projet de déviation de Verneuil, mais lutte contre le Pont d'Achères.

Il m'a expliqué que d'un point de vue continuités écologiques la boucle de Chanteloup les Vignes risque de ne plus être reliée au massif de l'Hautil, car il faut traverser une zone pavillonnaire clôturée, une voie ferrée et une industrie. L'autre passage a été supprimé et est menacé par un projet immobilier.

Il faudrait remettre la continuité écologique qui existait dans l'ancien SDRIF. Cela n'empêche pas le projet immobilier mais le contraint un peu. Il a déposé une explication sur ce sujet et d'autres observations dans le registre électronique.

**La permanence du samedi 17 février 2024 de 10h00 à 13h00 s'est tenue en mairie de CONFLANS-SAINTE-HONORINE** dans les conditions suivantes :

La permanence se tenait dans une salle de réunion dans un bâtiment annexe à la mairie donnant directement sur le parking. Les bureaux permettaient d'étaler

facilement les cartes. La météo étant clémente, j'ai pu laisser la porte ouverte donnant sur l'extérieur. J'ai également pu utiliser un grand écran, ce qui aidait beaucoup à favoriser le dialogue entre les habitants.

L'affiche annonçant l'enquête était très visible sur la porte, avec un fléchage depuis l'extérieur du bâtiment. Une personne est venue s'informer de la suite d'une précédente enquête publique d'assainissement de janvier 2023 dont le rapport n'a pas été publié. Je ferai un rappel à GPS&O service du cycle de l'eau.

Vu également avec elle la situation de son jardin à Chanteloup-les-Vignes qui n'a pas de restrictions « fond de parcelle et lisière de jardin ».

Une personne est venue s'informer et a montré son étonnement sur plusieurs points. Une personne habitante proche de l'espace vert du château du Prieuré est venue s'informer et regrette que la zone naturelle de l'île du devant soit aménagée en espace de loisirs. Une quatrième personne est juste venue s'informer.

Monsieur BICHORY de la mairie de Conflans-Sainte-Honorine m'a expliqué la position de la mairie qui a délibéré et fera un courrier écrit à la commission concernant la rive gauche de la Seine à l'emplacement "Ile d'en Haut" :

La mairie souhaiterait une clarification sur le conflit entre vocation économique agricole et plantation d'arbres

**La permanence du lundi 4 mars 2024 de 16h30 à 15h00 s'est tenue en mairie de TRAPPES** dans les conditions suivantes :

La permanence se tenait dans une salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage dans les bureaux accessibles au public du service urbanisme.

Le dossier était encore dans son carton et j'ai fait déballer le kakémono qui a été installé dans le hall d'entrée.

Une personne sociologue au BRGM, venait faire une étude pour le compte du BRGM pour savoir comment était pris en compte le sous-sol dans les enquêtes publiques. Je lui ai répondu que ce point était très peu traité dans le SDRIF-E, les éventuels conflits d'usage du sous-sol se réglant plutôt à l'amiable entre professionnels. Elle m'a demandé s'il était possible de lui envoyer une extraction de toutes les observations à la fin de l'enquête.

J'ai ensuite eu la visite d'une personne possédant des terrains dans une zone AU2 à Prunay-en-Yvelines, venue se renseigner sur la constructibilité future de ses terrains. Puis j'ai eu une discussion avec monsieur RAULO directeur de l'urbanisme qui vient de prendre son poste à la mairie de Trappes. La ville de Trappes a délégué l'urbanisme à la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, mais conserve une capacité d'instruction. Nous avons examiné ensemble l'impact du SDRIF-E sur le territoire de Trappes, notamment la sanctuarisation de la zone industrielle et les passages pour la biodiversité.

**La permanence du jeudi 7 mars 2024 de 17h00 à 20h00 s'est tenue en mairie de SAINT-CYR-L'ECOLE** dans les conditions suivantes :

La permanence se tenait dans une salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage dans les bureaux du service urbanisme. Les tables étaient suffisamment grandes pour étaler les cartes. Un vidéo projecteur avait été mis à la disposition u commissaire enquêteur pour permettre de zoomer plus facilement sur les cartes.

Aucune personne ne s'est présentée pendant les horaires de la permanence. Une personne s'est présentée juste après la fin à 20h00 pensant qu'il s'agissait d'une réunion publique. La mairie restante ouverte pour d'autres activités, j'ai pu rouvrir la permanence et lui expliquer pendant une vingtaine de minutes les enjeux du SDRIF-E.

**La permanence du lundi 11 mars de 9h00 à 12h00 s'est tenue en mairie dans la salle du conseil de BONNIERES-SUR-SEINE.**

Une grande table permettait de dérouler facilement les cartes. Au rez-de-chaussée

à l'accueil le kakémono était déplié et un guéridon accueillait le dossier et les plaquettes explicatives.

Une seule personne ancien élu d'une autre commune est venu s'informer.

**La permanence du lundi 11 mars de 13h30 à 16h00 s'est tenue en mairie des MUREAUX** dans une salle du service urbanisme. Les tables étaient suffisamment grandes pour étaler les cartes. Un grand écran permettait de zoomer sur les cartes. Deux habitants d'Evecquemont sont venus demander comment diviser leur terrain situé en zone NV pour bâtir sur une partie de leur jardin. Cela semble peu envisageable. Je leur ai conseillé de prendre contact avec les services urbanisme du GPS&O. Ces personnes étaient déjà venues lors d'une permanence pour l'enquête publique concernant la modification n°1 du PLUi du GPS&O

Monsieur Jutteau adjoint au maire d'Orgeval est venu exprimer qu'il y avait un besoin de m<sup>2</sup> non pas pour les logements mais pour les équipements publics.

Mme Dubernard maire de Gaillon-sur-Montcient et M. Le Tellier, ont également exposé le problème de disponibilité de foncier pour des équipements communaux face à un projet de densification sur des pavillons rachetés à Engie.

**La permanence du lundi 11 mars de 16h30 à 19h30 s'est tenue en mairie de PLAISIR** dans une salle du service urbanisme. La table était suffisamment grande pour étaler les cartes. Un grand écran permettait de zoomer sur les cartes.

Monsieur Patrick Loisel président de l'intercommunalité de Gally Mauldre accompagné de trois adjoints est venu apporter la vision de l'intercommunalité. Gally Madame Annie Lobstein maire de Galluis a exposé qu'il y avait beaucoup d'incohérences entre le MOS 2021 et la réalité. Elle m'a présenté un travail important de relevé de ces incohérences sur la commune avec une comparaison MOS 2021 PLU de la commune.

Deux exploitants agricoles de Saint-Germain-de-la-Grange m'ont fait part de leur grande inquiétude concernant le positionnement de la pastille d'urbanisation, qui se trouve juste sur leur exploitation.

Monsieur Bertrand Hauet maire de Saint Germain de la Grange, m'a expliqué qu'il avait 183 logements sociaux à créer. Une pastille d'urbanisation de 10 hectares a été affectée à sa commune. Cependant il rejoint l'inquiétude sur le positionnement de la pastille d'urbanisation, positionnée sur l'exploitation agricole. Il souhaite répartir l'urbanisation sur plusieurs dents creuses et non à un seul emplacement.

Un membre d'une association cadre de vie de Noisy Le Roi reproche l'opacité sur les projets développement.

La directrice urbanisme de Plaisir m'a fait part du questionnement de la mairie sur une parcelle non exploitée en zone AU et identifiée zone agricole sur le MOS2021.

**La permanence du vendredi 15 mars de 14h30 à 17h30 s'est tenue dans une salle du service urbanisme de LIMAY.** Cette salle disposait de grandes tables et surtout d'un très grand écran que j'ai utilisé pour zoomer sur les cartes.

Une personne était très mécontente de la gestion des carrières. Elle a l'impression qu'il faut sans cesse se battre contre Lafarge Holcim sur les boucles de Seine. Elle constate que toutes les mesures de préservation de l'environnement sont progressivement sabordées. La surexploitation des sables de la boucle de Guernes est un problème car la nappe phréatique qui est filtrée par le sable est exploitée pour l'eau potable.

Une autre personne est venue déposer sur le registre.

Une autre personne est venue s'informer et a déposé sur le registre électronique via mon PC car Il n'y avait pas de PC disponible. Une quatrième personne est juste venue s'informer.

**La permanence du samedi 16 mars de 9h00 à 12h00 s'est tenue dans une salle de réunion de la mairie de HOUILLES**

Une personne est venue s'informer et a déposé une observation sur le registre papier.  
Un élu d'opposition du conseil municipal est venue déposer sur le registre électronique.  
Une personne de l'association Droit au Logement (DAL) de Nanterre est venue me remettre une contribution écrite.  
Deux autres personnes sont venues s'informer.

#### 2.5.11.6. Déroulement des permanences dans les cantons des Yvelines attribués à monsieur Felgentreff

##### **SARTROUVILLE – 1ère permanence vendredi 2 février 2024 de 9h00 à 12h00**

La permanence s'est tenue au Centre technique municipal dans une grande salle au rez-de-chaussée. Ce centre, qui héberge également le service urbanisme, est le lieu habituel et connu par le public pour des enquêtes publiques.  
L'enquête était bien affichée à l'entrée du centre, le kakémono était en place.  
Le dossier d'enquête ainsi que le registre étaient en place. Il manquait la pièce 5.1. Note sur les enjeux environnementaux (en cours de livraison par Publilégal).  
J'ai été accueilli par madame Collorie, cheffe du service urbanisme et madame Midol, responsable du service urbanisme.  
Il n'y a eu aucun visiteur lors de cette permanence et le registre papier était vierge de toute observation.

##### **CHATOU – 1ère permanence vendredi 2 février 2024 de 14h00 à 17h00**

La permanence s'est tenue au centre administratif de la ville de Chatou, dans un bureau au rez-de-chaussée.  
J'ai été accueilli par madame Watrin-Gered, directrice de la direction de l'habitat et du développement territorial avec laquelle j'ai eu un échange intéressant sur le projet du SDRIF-E.  
L'affiche de l'enquête était bien présente devant le centre et le kakémono dans l'entrée du centre.  
Le dossier d'enquête ainsi que le registre étaient en place. Il manquait la pièce 5.1. Note sur les enjeux environnementaux.  
Il n'y a eu aucun visiteur lors de cette permanence et le registre papier était vierge de toute observation.

##### **MONTIGNY-LE-BRETONNEUX – permanence mercredi 7 février 2024 de 14h00 à 17h00**

La permanence s'est tenue en mairie de Montigny-le-Bretonneux, dans la salle Le Maître au rez-de-chaussée.  
L'affiche annonçant l'enquête était en place devant l'entrée de la mairie et le kakémono installé dans le hall d'attente pour le public. Par contre il y avait d'autres kakémono et affiches dans le hall, en particulier pour les JO, ce qui rendait l'affiche pour le SDRIF-E moins visible.  
L'accueil était informé de la permanence pour diriger le public vers la salle.  
Le dossier d'enquête était en place ; la note sur les enjeux environnementaux toujours absent.  
Aucune observation n'a été déposée dans le registre.  
J'ai reçu deux visiteurs lors de la permanence qui venaient prendre des renseignements d'ordre général sur la composition du dossier et les principales orientations du SDRIF-E.

##### **LE CHESNAY ROCQUENCOURT – 1ère permanence vendredi 9 février 2024 de 9h00 à 12h00**

La permanence s'est tenue dans une salle au 1<sup>er</sup> étage en présence du président de

la commission d'enquête.

Nous avons été accueillis par M. Luc Coppens, directeur général des services.

L'enquête était bien affichée dans l'entrée de la mairie avec le kakémono en place.

Le dossier d'enquête était en place, les cartes déroulées sur de grandes tables. La pièce 5.1 était toujours absente. Il n'y a eu aucun visiteur lors de cette permanence et le registre était vierge de toute observation.

### **SAINT GERMAIN-EN-LAYE – 1<sup>ère</sup> permanence vendredi 9 février 2024 de 14 h00 à 17h00**

La permanence s'est tenue au centre administratif, dans une grande salle au rez-de-chaussée.

L'accueil était informé de la permanence pour diriger le public vers la salle.

Dans l'entrée du centre étaient installés le kakémono avec à côté sur une grande table les pièces du dossier, bien déposées individuellement. Les trois cartes étaient fixées sur le mur derrière la table bien exposées pour pouvoir être consultées facilement par le public.

J'ai reçu deux visiteurs lors de cette permanence.

Un conseiller municipal est venu se renseigner sur le déroulement de l'enquête publique et des questions d'ordre général ont été évoquées. Une deuxième personne est venue se renseigner sur l'existence et la réalisation d'une piste cyclable régionale, desservant les gares du RER.

Aucune observation n'a été déposée dans le registre.

### **MANTES-LA-JOLIE – 1<sup>ère</sup> permanence samedi 10 février 2024 de 9h00 à 12h00**

La permanence s'est tenue en mairie de Mantes-la-Jolie dans un bureau au rez-de-chaussée.

L'affiche jaune était en place devant la mairie et le kakémono bien disposé dans le sas d'entrée.

Je n'ai reçu qu'une seule personne lors de cette permanence.

Une femme, très intéressée, s'est en particulier renseignée sur la lecture des cartes et l'interprétation des différentes légendes.

Elle a évoqué le projet de construction d'une prison à Magnanville, situé au sud de Mantes-la-Jolie.

Selon elle, l'emplacement prévu est constitué de terres agricoles très fertiles et bien irrigués. Elle estime irresponsable de consommer ces terres pour la construction d'une prison, au lieu de prendre en considération par exemple des friches.

### **POISSY – 1<sup>ère</sup> permanence mercredi 14 février 2024 de 14h00 à 17h00**

La permanence s'est tenue en mairie de Poissy dans la salle du conseil municipal au 1<sup>er</sup> étage.

J'ai été accueilli par Mme Alexandra Pau-Riclet, directrice adjointe urbanisme et grands projets.

L'affiche jaune était déposée à l'extérieur devant la mairie et dans l'entrée.

Le dossier d'enquête était présenté sur une grande table au premier étage avec les cartes déroulées.

Le kakémono a été placé à côté de cette table au 1<sup>er</sup> étage ; sur ma demande il a été descendu au rez-de-chaussée dans l'entrée pour plus de lisibilité par le public.

J'ai reçu deux personnes lors de cette permanence.

Une employée de la mairie d'Aigremont a remis un courrier adressé le 2 février 2024 au président de la commission d'enquête. Ce courrier traite l'impact de plusieurs projets d'aménagement de la commune sur la consommation de terres agricoles et l'insuffisance de l'offre de transport.

Une deuxième personne est venue se renseigner sur l'organisation de l'enquête ; elle s'est en particulier plaint que les communes, qu'elle a interrogées, n'étaient pas

informées de l'enquête publique et des lieux de permanences. Je lui ai indiqué les prochaines permanences dans les Yvelines et le lien vers l'arrête sur lequel figure les lieux des permanences.

#### **VERSAILLES – 1<sup>ère</sup> permanence jeudi 22 février 2024 de 9h00 à 12h00**

La permanence s'est tenue en mairie de Versailles dans une salle au sous-sol. L'accès vers la salle était bien fléché et les personnes à l'accueil informées de la permanence.

L'enquête était bien affichée dans l'entrée du service urbanisme, le kakémono était en place, ainsi que les fiches d'information et le flyer indiquant la réunion publique à venir.

Le dossier était présent dans la salle à exception des 3 cartes qui sont restées, avec mon accord, fixées au mur dans le bureau annexant le service urbanisme dans lequel le public pouvait consulter le dossier pendant l'heure d'ouverture du service. J'ai remplacé les cartes par mes exemplaires pendant la permanence.

Il n'y avait pas d'observations dans le registre à mon arrivée.

J'ai reçu cinq personnes pendant la permanence. Elles sont venues se renseigner sur le contenu du dossier d'enquête ; un représentant d'une association s'est interrogé sur le non-respect des 50% ZAN la première décennie par la région IdF.

La présidente d'une association de Buc est venue déposer une observation dactylographiée de quatre pages ; qu'elle a commenté en détail. Ses préoccupations concernaient en particulier la maîtrise du développement urbain dans et à proximité de la commune de Buc et de la vallée de la Bièvre.

#### **LE CHESNAY ROCQUENCOURT – 2<sup>ème</sup> permanence mardi 27 février 2024 de 16h00 à 19h00**

La deuxième permanence au Chesnay-Rocquencourt s'est déroulée en mairie dans une salle au 2<sup>ème</sup> étage. L'enquête était toujours bien affichée dans l'entrée de la mairie et le dossier était complet.

Le registre était sans observations à mon arrivée.

J'ai reçu deux personnes à l'occasion de cette permanence.

Un architecte urbaniste, est venue prendre des renseignements d'ordre général. Il n'avait pas encore consulté le dossier avant sa venue.

J'ai ensuite reçu monsieur Régis Duval pendant deux heures. Il a présenté et commenté un document de six pages sur le thème « nuisances sonores » qu'il ne considère pas suffisamment traité dans le projet de SDRIF-E.

Il a prévu de déposer sa contribution sur le registre numérique au nom de l'association AC2NB.

#### **SARTROUVILLE – 2<sup>ème</sup> permanence jeudi 28 février 2024 de 14h00 à 17h00**

La deuxième permanence s'est tenue au centre technique municipal dans la même salle au rez-de-chaussée que lors de la première permanence.

L'enquête était toujours bien affichée à l'entrée du centre, le kakémono était en place.

J'ai reçu quatre personnes pendant cette permanence.

Deux personnes sont venues se renseigner sur les objectifs du SDRIF-E et en particulier son rôle par rapport aux documents d'urbanisme communaux.

J'ai reçu ensuite des représentants de deux sociétés (Bouygues Immobilier et Brown Fields), porteurs d'un projet de reconversion et d'aménagement d'un ancien site industriel (ex société Brenntag) ; situé à cheval sur les communes de Sartrouville et de Houilles. Ils ont présenté en détail le contenu de leur projet.

Ils remettent copies de l'ensemble des documents qu'ils ont déjà adressé le 23 février 2024 au président de la commission d'enquête.

#### **POISSY – 2<sup>ème</sup> permanence samedi 2 mars 2024 de 9h00 à 12h00**

La deuxième permanence s'est déroulée en mairie de Poissy, dans la salle du conseil municipal au premier étage.

Le dossier d'enquête et les trois cartes étaient toujours bien présentés comme lors de la première permanence.

J'ai eu la visite de deux personnes se renseigner d'une façon générale sur le dossier du SDRIF-E et ses grandes orientations.

#### **CHATOU – 2<sup>ème</sup> permanence jeudi 7 mars 2024 de 9h00 à 12g00**

La deuxième permanence s'est tenue au rez-de-chaussée du centre administratif en présence du président de la commission d'enquête.

L'enquête était toujours bien affichée dans l'entrée du centre.

Aucun visiteur n'est venu lors de cette permanence.

#### **SAINT-GERMAIN-EN-LAYE – 2<sup>ème</sup> permanence samedi 9 mars 2024 de 9h00 à 12h00**

La deuxième permanence s'est tenue dans la salle au rez-de-chaussée ; les pièces du dossier et les cartes étaient toujours bien disposés dans l'entrée.

Une trentaine de personnes sont venues consulter le dossier pendant la permanence ; j'ai accueilli dix d'entre eux.

Deux présidents d'associations environnementales évoquent d'une part des problèmes de circulation et des transports en commun et d'autre part leurs interrogations concernant le projet multi-activité dans la plaine de Garenne au nord de la forêt de Saint. Germain, zone classée « armature verte sanctuarisée ».

Une habitante de l'Etang-La-Ville remet au commissaire une note de neuf pages. Elle s'inquiète d'une urbanisation excessive dans des espaces verts avec une pastille rose sur la commune et autour de la gare. Elle va déposer sa note également sur le registre dématérialisé.

#### **VERSAILLES – 2<sup>ème</sup> permanence mercredi 13 mars 2024 de 14h00 à 17h00**

Permanence toujours dans une salle au sous-sol de la mairie mais bien fléché pour le public.

J'ai constaté à mon arrivé l'absence des orientations réglementaires et de l'évaluation environnementale parmi les pièces du dossier. Le service urbanisme fait sur ma demande des recherches mais ces deux pièces sont introuvables ; probablement emportées par une personne qui a consulté le dossier. Il est à noter que PubliLégal est passé la veille et a dû constater que le dossier était complet à ce moment. J'ai laissé en fin de permanence mon exemplaire des orientations réglementaires au service urbanisme et j'ai demandé de faire une note avec le dossier d'enquête indiquant que l'évaluation environnementale est consultable sur internet.

J'ai échangé avec un membre de l'Association Versailles Environnement Initiative qui prépare une contribution qu'elle va déposer avant la fin de l'enquête. Sa principale demande concerne la forêt de Versailles pour laquelle une procédure de classement en forêt de protection serait en-cours.

#### **2.5.11.7. Déroulement des permanences dans les cantons de l'Essonne attribués à monsieur Cotty**

Les permanences assumées par M. Jean-Yves Cotty se sont déroulées selon les modalités suivantes :

##### **ARPAJON le vendredi 2 février 2024 de 09h00 à 12h00 :**

La permanence s'est tenue dans une salle mise à la disposition du commissaire enquêteur dans les locaux de l'espace culturel de la ville (espace Concorde).

La signalisation de la permanence était minimale, seul le kakémono fourni par le prestataire était placé à l'entrée du bâtiment, devant la porte donnant accès à la salle.

La pièce n°5-1, intitulée « Note sur les enjeux environnementaux et mémoire - Réponse à l'Avis de l'autorité environnementale » était manquante. Elle a été accessible sur un ordinateur disponible.

Deux personnes se sont présentées sans déposer d'observation sur le registre papier.

J'ai rencontré Mme Braquet adjointe chargée de la rénovation urbaine, de l'urbanisme et du commerce.

**GIF SUR YVETTE le lundi 5 février 2024 de 14h00 à 17h00 :**

La permanence s'est tenue en mairie de Gif sur Yvette dans la salle du conseil municipal mise à la disposition du commissaire enquêteur.

L'affiche annonçant l'enquête était installée visiblement à l'accueil qui pouvait diriger le public vers la permanence.

Personne ne s'est présenté au cours de la matinée.

**VIRY-CHATILLON le samedi 10 février 2024 de 09h00 à 12h00 :**

La permanence s'est tenue en mairie de Viry Châtillon dans une salle confortable (salle de commission des conseillers municipaux) mise à la disposition du commissaire enquêteur.

L'affiche annonçant l'enquête était installée visiblement à l'accueil qui pouvait diriger le public vers la permanence et affichée à la porte de celle-ci.

Seul le service d'accueil étant disponible ce samedi matin, le service d'urbanisme avait soigneusement préparé la salle en affichant les cartes mises à disposition dans le dossier d'enquête.

Les registres et le dossier ont été introuvables à 8h45 (ils étaient malencontreusement restés dans le bureau de l'urbanisme fermé).

Mme Taillez (du service urbanisme) alertée est venue en mairie et nous avons pu mettre le registre et le dossier à disposition du public à partir de 10h45. Personne ne s'étant présenté avant cette heure, cette absence n'a pas eu d'incidence.

Au cours de la permanence, personne ne s'est présentée.

**MASSY le lundi 12 février 2024 de 14h00 à 17h00 :**

La permanence s'est tenue en mairie dans un bureau proche de l'accueil, mis à la disposition du commissaire enquêteur et bien signalé.

L'affiche annonçant l'enquête ainsi que le kakémono étaient installés à l'accueil.

Le dossier et le registre était à disposition du public.

Personne ne s'est présenté.

**SAINTE GENEVIEVE DES BOIS le jeudi 15 février 2024 de 09h00 à 12h00 :**

La permanence s'est tenue au service urbanisme, voisin de la mairie de Sainte Geneviève des Bois dans une salle adaptée.

L'affiche annonçant l'enquête était installée visiblement à l'accueil qui pouvait diriger le public vers la permanence.

Au cours de celle-ci, deux personnes se sont présentées.

**YERRES le mardi 20 février 2024 de 14h00 à 17h00 :**

La permanence s'est tenue au pôle technique 22 rue Dumont-Griffon à Yerres dans une salle adaptée mise à la disposition du commissaire enquêteur. Le dossier et les registres étaient à la disposition du public, les cartes affichées au mur, un ordinateur permettait de consulter le dossier.

L'affiche annonçant l'enquête installée visiblement à l'entrée du bâtiment. Le personnel de l'accueil dirigeait le public vers la permanence

Au cours de la permanence, une personne s'est présentée.

**LES ULIS le mardi 27 février 2024 de 09h00 à 12h00 :**

La permanence du 27 février 2024 s'est tenue en mairie des Ulis

Une salle a été mise à la disposition du commissaire enquêteur au RDC de la mairie.

L'affiche annonçant l'enquête est installée dans le hall d'accueil.

Le public en s'adressant à l'accueil pouvait trouver rapidement le lieu de la permanence.

Il a fallu réclamer le dossier qui n'était pas dans la salle avant la permanence à mon arrivée.

Personne ne s'est présenté à la permanence.

**DRAVEIL le vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024 de 14h00 à 17h00 :**

La permanence s'est tenue dans « La maison de la culture et de patrimoine » de Draveil

La première personne qui s'est présentée nous a fait remarquer que l'adresse figurant sur le site SDRIF-E était erronée et ne permettait pas de trouver facilement la permanence. J'ai alerté PUBLILEGAL par courriel en leur demandant de rectifier cette erreur, ce qui a été immédiatement fait.

Une salle très vaste et confortable a été mise à la disposition du commissaire enquêteur le dossier et les cartes étaient accessibles.

La signalétique était peu apparente à l'extérieur, le kakémono installé à l'entrée.

Quatre personnes se sont présentées à la permanence.

**VIGNEUX SUR SEINE le mardi 5 mars 2024 de 14h00 à 17h00 :**

La permanence s'est tenue en mairie annexe de la ville de Vigneux.

Une salle a été mise à la disposition du commissaire enquêteur et celle-ci était signalée.

L'affiche annonçant l'enquête ainsi que le kakémono étaient installés à l'entrée du bâtiment.

Le service n'est accessible qu'après appel de la secrétaire qui déverrouille la porte, et le public pouvait trouver rapidement le lieu de la permanence.

J'ai été accueilli par M. Dubois adjoint à l'urbanisme.

Personne ne s'est présenté.

**ATHIS-MONS le mercredi 6 mars 2024 de 14h00 à 17h00 :**

La permanence s'est tenue au service urbanisme, à l'antenne administrative de la ville.

Une salle a été mise à la disposition du commissaire enquêteur celle-ci était signalée, le dossier était accessible.

L'affiche annonçant l'enquête ainsi que le kakémono étaient installés à l'entrée du bâtiment.

Une soixantaine de personnes s'est présentée à la permanence, accompagnée par M. Grouseau maire de la commune, la présidente de l'association « Athis-Pont-Non » et un représentant de l'association « SOS bords de seine » d'Ablon sur Seine.

Un échange qui a duré une heure trente environ a été organisé dans une salle permettant d'accueillir ce public.

9 personnes arrivées tardivement, ont été accueillies.

**GIF SUR YVETTE le vendredi 8 mars 2024 de 09h00 à 12h00 :**

La 2<sup>ème</sup> permanence s'est tenue en mairie de Gif sur Yvette dans la salle du conseil municipal mise à la disposition du commissaire enquêteur.

L'affiche annonçant l'enquête était installée visiblement à l'accueil qui pouvait diriger le public vers la permanence.

5 personnes se sont présentées au cours de la matinée.

**MASSY le samedi 9 mars 2024 de 09h00 à 12h00 :**

La 2<sup>ème</sup> permanence s'est tenue en mairie dans un bureau proche de l'accueil mis à la disposition du commissaire enquêteur et bien signalé.

L'affiche annonçant l'enquête ainsi que le kakémono étaient installés à l'accueil.

Le dossier et le registre était à disposition du public, les cartes affichées.

Une personne s'est présentée.

**SAVIGNY sur ORGE le lundi 11 mars 2024 de 14h00 à 17h00 :**

La permanence s'est tenue en mairie de la ville de Savigny sur Orge dans une salle mise à la disposition du commissaire enquêteur, signalée à l'accueil.

L'affiche annonçant l'enquête ainsi que le kakémono étaient installés à l'accueil du bâtiment.

Une personne s'est présentée au cours de l'après-midi.

**SAINTE GENEVIEVE DES BOIS le jeudi 14 mars 2024 de 14h00 à 17h00 :**

La 2<sup>ème</sup> permanence s'est tenue en mairie de Sainte Geneviève des Bois dans une salle adaptée, située au service urbanisme, voisin de la mairie.

L'affiche annonçant l'enquête était installée visiblement à l'accueil qui pouvait diriger le public vers la permanence.

Au cours de celle-ci, quatre personnes se sont présentées, dont une représentante de l'association « SOS bord de Seine » qui m'a remis 170 courriers.

**ARPAJON le samedi 16 mars 2024 de 09h00 à 12h00 :**

La 2<sup>ème</sup> permanence s'est déroulée à l'espace Concorde espace culturel de la ville d'Arpajon. Cette fois la signalisation était parfaite et le matériel ainsi que les cartes installées. Les conditions d'accueil étaient excellentes.

Trois personnes se sont présentées.

J'ai emporté les registres puisque l'enquête se terminait à douze heures, terme de la permanence.

**2.5.11.8. Déroulement des permanences dans les cantons de l'Essonne attribués à monsieur Maënhaut****ÉTAMPES le vendredi 2 février 2024 de 14h00 à 17h00 :**

La 1<sup>ère</sup> permanence s'est tenue dans la salle du conseil municipal.

L'affichage et le kakémono étaient placés dans le hall de l'accueil visible pour le public.

Une personne est venue consulter le dossier sans déposer d'observation sur le registre papier.

**BRÉTIGNY le jeudi 8 février 2024 de 09h00 à 12h00 :**

La 1<sup>ère</sup> permanence s'est tenue en mairie dans la salle au premier étage avec accès par ascenseur.

L'affiche annonçant l'enquête était installée visiblement à l'accueil ainsi que le kakémono

Une personne est venue consulter le dossier et a déposé une observation.

La mairie a déposé la délibération du conseil sur le SDRIF-E.

**MENNECY le vendredi 9 février 2024 de 14h00 à 17h00 :**

La 1<sup>ère</sup> permanence s'est tenue en mairie annexe dans une salle de réunion.

Le public pouvait voir l'information de l'enquête publique sur l'affiche et le kakémono.

Aucune visite au cours de la permanence, à l'exception de la responsable de l'urbanisme.

**EVRY COURCOURONNES le mardi 13 février 2024 de 09h00 à 12h00 :**

La 1<sup>ère</sup> permanence s'est tenue en mairie annexe située sur Courcouronnes dans une salle de réunion.

L'affiche annonçant l'enquête ainsi que le kakémono étaient installés à l'accueil.

Le dossier et le registre était à disposition du public à l'accueil en dehors des permanences.

Deux personnes se sont présentées et ont déposé un texte.

**CORBEIL ESSONNES le mardi 13 février 2024 de 14h00 à 17h00 :**

La permanence s'est tenue en mairie dans une salle de réunion à l'étage facilement accessible par ascenseur.

L'affiche annonçant l'enquête était installée dans le grand hall d'accueil de la mairie. Au cours de celle-ci, deux personnes se sont présentées et ont déposé un document sur le registre.

**DOURDAN le jeudi 15 février 2024 de 14h00 à 17h00 :**

La 1<sup>ère</sup> permanence s'est tenue de 14h00 à 17h00 la salle des portraits au rez de chaussée avec la présence du président de la commission d'enquête. Le dossier et les registres étaient à la disposition du public, lors de la permanence mais consultables au service urbanisme les jours ouvrables aux horaires d'ouverture de la mairie.

Deux personnes se sont présentées.

Monsieur le maire nous a rendu visite.

**RIS ORANGIS le mardi 27 février 2024 de 14h00 à 17h00 :**

La permanence du 27 février 2024 s'est tenue en mairie dans la salle du conseil avec la présence du président de la commission d'enquête.

L'affiche annonçant l'enquête n'était pas mise en place ce qui a été fait avant la fin de la permanence.

Personne ne s'est présenté à la permanence.

Monsieur le maire a déposé la contribution de la ville sur le SDRIF

**BRÉTIGNY le vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024 de 09h00 à 12h00 :**

La 2<sup>ème</sup> permanence s'est tenue dans la même salle que lors de la première permanence.

Deux personnes se sont présentées à la permanence et ont déposé chacune leur observation.

Une autre personne est venue et n'a pas déposé d'observation sur le registre papier

**PALaiseau le samedi 2 mars 2024 de 09h00 à 12h00 :**

La permanence s'est tenue en mairie.

En semaine le dossier est mis à disposition du public au service urbanisme situé en face de la mairie où se situe l'affichage, mais un affichage en mairie permet également d'être informé de cette enquête

Trois personnes se sont présentées et ont déposé leur observation.

**LONGJUMEAU le lundi 4 mars 2024 de 14h00 à 17h00 :**

La permanence s'est tenue de dans une grande salle à l'entrée de la mairie. Le public ne pouvait pas être informé surtout avec l'affichage et kakémono dans le hall

Le président de la commission d'enquête a assisté à cette permanence

Six personnes se sont présentées au cours de cet après-midi. Elles ont consulté le dossier et ont prévu de mettre leur observation sur le registre dématérialisé.

**ÉPINAY SOUS SÉNART le mardi 5 mars 2024 de 14h00 à 17h00 :**

La permanence de s'est tenue en mairie dans un bureau proche de l'accueil.

Le dossier et le registre était à disposition du public, les cartes au format papier.

Aucune personne ne s'est présentée.

**ÉTAMPES le mardi 12 mars 2024 de 09h00 à 12h00 :**

La 2<sup>ème</sup> permanence s'est tenue dans la même salle du conseil municipal.

L'annonce de l'enquête n'avait pas changé.

Deux personnes sont venues déposer un dossier sur un aménagement à Guillerval.

Une conseillère de Guillerval est venue également consulter le dossier au sujet de cet aménagement sur sa commune.

**EVRY-COURCOURONNES le mardi 12 mars 2024 de 14h00 à 17h00 :**

La 2<sup>ème</sup> permanence s'est tenue dans la même salle.

Aucune visite lors de cette permanence.

**DOURDAN le mercredi 13 mars 2024 14h00 à 17h00 :**

La 2<sup>ème</sup> permanence s'est tenue dans la même salle.

Au cours de celle-ci, deux personnes se sont présentées, venues consulter le dossier et poser quelques questions concernant leur commune.

**MENNECY le jeudi 14 mars 2024 DE 09H00 A 12H00 :**

La 2<sup>ème</sup> permanence s'est déroulée au même endroit que lors de la première permanence en présence du président de la commission d'enquête.

Deux personnes se sont présentées venues principalement pour avoir des informations.

Elles ont évoqué de déposer sur le registre dématérialisé.

**2.5.11.9. Déroulement des permanences dans les cantons des Hauts de Seine attribués à monsieur Zeller**

Remarques générales :

Au total, vingt-cinq personnes reçues (dont un contact téléphonique). Par ailleurs : constat que très peu d'observations ont été déposées sur le registre papier (treize au total, dont deux en dehors des permanences). Plusieurs personnes rencontrées en permanence ont néanmoins indiqué qu'elles déposeraient une observation électronique, et plusieurs services de l'urbanisme ont précisé qu'ils avaient déjà pratiqué de même, ou le feraient, ou que, par ailleurs, leurs avis avaient été regroupés au sein de celui de l'Etablissement public territorial dont la commune relève.

Par ailleurs, cartes toujours conservées enroulées, sauf à Bagneux, où elles ont été épinglées sur les murs des couloirs du service en charge de l'urbanisme. Certains services de l'urbanisme ont indiqué que c'est Publilégal qui avait recommandé que les cartes soient conservées enroulées avec le dossier de l'enquête.

A plusieurs reprises, constat de la présence d'une annonce succincte dans le numéro de février du magazine de la ville (type rubrique agenda), à distribution gratuite.

Enfin, le faible nombre de visiteurs a généralement permis des entretiens de qualité sur plusieurs préoccupations locales et/ou régionales, dont avec trois maires (Bagneux, Châtenay-Malabry, Meudon) et plusieurs responsables des services de l'urbanisme.

**Les permanences du jeudi 1<sup>er</sup> février 2024 de 14h00 à 17h00 et du vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024 de 14h00 à 17h00 se sont tenues en mairie D'ANTONY dans les conditions suivantes :**

Une salle de réunion mise à la disposition du commissaire enquêteur à l'étage de la mairie. Kakémono et affiche jaune visibles dans le hall d'accueil de la mairie.

Pas de fléchage spécifique mais personnel de l'accueil informé et en mesure d'indiquer la voie à suivre.

Accueil, les deux fois, par le directeur de l'urbanisme et du foncier, qui a apporté le dossier dans son carton, les trois cartes enroulées et les deux registres papier (qui n'avaient été visés qu'une page sur deux et que le commissaire enquêteur a donc complétés). Restitution de ces documents par le commissaire enquêteur qui les a rapportés au bureau du directeur de l'urbanisme.

Pas de borne de consultation informatique. Hors permanence, le dossier, les cartes, les registres étaient consultables au service de l'urbanisme (pas de dépôt dans le hall d'accueil par crainte des vols de ces documents).

1<sup>ère</sup> permanence : un seul visiteur, conseiller municipal d'opposition, passé brièvement, sans laisser d'observation sur le registre.

2<sup>ème</sup> permanence : six visiteurs, à savoir une personne retraitée venue s'informer en général sur l'enquête ; deux conseillers municipaux (un de la majorité municipale, un de l'opposition municipale) de la commune voisine de Wissous (Essonne), deux cadres d'une entreprise de promotion immobilière intéressés par la remise en état d'une friche tertiaire, une cheffe d'entreprise PME intéressée par l'avenir d'une zone industrielle sur le territoire de la commune. Trois contributions écrites déposées sur

le registre. Pas d'incident.

**Les permanences du vendredi 2 février 2024 de 9h00 à 12h00 et du samedi 2 mars 2024 de 9h00 à 12h00 se sont tenues en mairie D'ASNIERES-SUR-SEINE** dans les conditions suivantes :

Une salle de réunion mise à la disposition du commissaire enquêteur au rez-de-chaussée / sous-sol de la mairie. Affiche jaune visible au tableau d'affichage municipal. Kakémono dans un coin du hall d'accueil de la mairie.

Pas de fléchage spécifique mais personnel de l'accueil informé et en mesure d'indiquer la voie à suivre. Accueil, la première fois, par le secrétariat général du service de l'urbanisme et passage du directeur de l'urbanisme en salle de permanence. Le dossier dans son carton, les cartes roulées et les registres étaient entreposés dans un coin droit au fond du très vaste hall d'accueil, derrière les kakemonos de l'enquête SDRIF-E et d'une enquête locale, sans vraies commodités pour la consultation (table de petite taille). Ils ont été descendus en salle de permanence, puis, à chaque fois, ramenés par le commissaire enquêteur à l'emplacement de consultation désigné.

Lors de la seconde permanence, un samedi matin, service de l'urbanisme non ouvert et personnel d'accueil mal informé. Au demeurant, il a constaté que le fascicule bleu « Projet d'aménagement régional » manquait et a laissé une observation en ce sens sur le registre

Pas de borne de consultation informatique.

1<sup>ère</sup> permanence : une personne retraitée désireuse de s'informer de manière générale sur le SDRIF-E.

2<sup>ème</sup> permanence : une personne retraitée, préoccupée de savoir les conséquences du SDRIF-E sur la commune d'Asnières-sur-Seine ; un conseiller municipal (opposition municipale) de la commune de Vaucresson (Yvelines), relevant des éléments spécifiques de la cartographie pour sa commune et déposant des observations en conséquence sur le registre papier.

Seul incident : disparition du document bleu PAR, comme relaté ci-dessus.

**Les permanences du mardi 6 février 2024 de 14h00 à 17h00 et du vendredi 15 mars 2024 de 14h00 à 17h00 se sont tenues en mairie de CHATENAY-MALABRY** dans les conditions suivantes :

Une salle de réunion mise à la disposition du commissaire enquêteur au deuxième étage de la mairie (ascenseur). Pas de fléchage spécifique mais personnel de l'accueil informé et en mesure d'indiquer la voie à suivre.

Kakémono et affiche permettant de scanner le QR code de l'enquête bien visibles à la banque d'accueil du service de l'urbanisme. Pas de borne de consultation électronique.

Accueil, les deux fois, par la responsable du service urbanisme et foncier. Dossier dans son carton, trois cartes enroulées et deux registres papier préparés sur la table de la salle. Restitution de ces documents par le commissaire enquêteur à l'issue des permanences. Hors permanence, le dossier, les cartes, les registres étaient consultables au service de l'urbanisme (pas de dépôt dans le hall d'accueil où une consultation n'aurait guère été possible).

1<sup>ère</sup> permanence : Une personne (un directeur retraité du secteur industriel) souhaitant être informée de ce qu'était le SDRIF-E.

2<sup>ème</sup> permanence : Visite de monsieur le maire et échange général sur le SDRIF-E et la commune. Puis 1 visiteur, retraité, évoquant le développement de l'habitat à proximité des aéroports. Puis le directeur du développement urbain de la commune d'Ablon-sur-Seine (94) venu déposer un dossier de correspondances de protestation de la municipalité sur le projet de port Haropa à Vigneux-sur-Seine ainsi qu'une

enveloppe contenant quelques 187 bulletins de protestation recueillis par pétition.  
Pas d'incident.

**Les permanences du samedi 10 février 2024 de 8h30 à 11h30 et du mardi 5 mars 2024 de 14h00 à 17h00 se sont tenues en mairie de CLAMART** dans les conditions suivantes :

La permanence du samedi 10 février a été assurée conjointement avec le président de la commission d'enquête.

Un box mis à la disposition du commissaire enquêteur au rez-de-chaussée de l'espace « Clamart et vous » de l'hôtel de ville.

Pas de kakémono, conservé au service de l'urbanisme. En revanche, nombreux kakémonsos consacrés à l'élaboration du PLUi de l'EPT Grand Paris Vallée Sud.

Pas de fléchage spécifique mais personnel de l'accueil informé et en mesure d'indiquer la voie à suivre.

Accueil, la première fois (un samedi matin), par le responsable du dispositif « Clamart et vous » de permanence, la seconde fois par deux personnes du service de l'urbanisme de la Ville. Dans les deux fois, dossier dans son carton, trois cartes enroulées et deux registres papier disposés sur la table du box. Après fourniture de scotch, les cartes plastifiées ont été collées provisoirement aux murs du box. Emport des documents par le responsable du dispositif « Clamart et vous » la première fois, par les agents du service de l'urbanisme la seconde fois.

Pas de borne de consultation informatique. Hors permanence, le dossier, les cartes, les registres étaient consultables au service de l'urbanisme, dans le bâtiment administratif annexe de la mairie.

1<sup>ère</sup> permanence : pas de visiteur.

2<sup>ème</sup> permanence : un visiteur, retraité, qui était présent à la réunion publique du 29 février au Forum des Halles et qui a eu plusieurs observations pratiques à formuler.

Pas d'incident.

**Les permanences du mardi 13 février 2024 de 09h00 à 12h00 et du jeudi 7 mars 2024 de 14h00 à 17h00 se sont tenues en mairie D'ISSY-LES-MOULINEAUX** dans les conditions suivantes :

Un box mis à la disposition du commissaire enquêteur à l'étage du bâtiment annexe de la mairie. Kakémono présent dans le box. Pas d'affiche jaune au tableau municipal au bas du bâtiment (alors que figurent les affiches relatives au PLU de Paris).

Pas de fléchage spécifique mais personnel de l'accueil informé et en mesure d'indiquer la voie à suivre.

Accueil, la première fois, par l'adjointe au directeur du service de l'urbanisme. Pas d'accueil spécifique la seconde fois. Dossier dans son carton, trois cartes enroulées et deux registres disponibles dans le box.

Pas de borne de consultation informatique. Hors permanence, dossier, cartes, registres consultables au service de l'urbanisme.

1<sup>ère</sup> permanence : un visiteur, conseiller municipal d'opposition à Vanves.

2<sup>ème</sup> permanence : un visiteur, retraité du ministère en charge des transports, relève que le SDRIF-E ne comporte pas de réflexions approfondies sur la relation de l'Île-de-France avec le reste du territoire national.

Pas d'incident.

**Les permanences du lundi 19 février 2024 de 14h00 à 17h00 et du lundi 11 mars 2024 de 14h00 à 17h00 se sont tenues en mairie de MONTROUGE** dans les conditions suivantes :

Une salle de réunion mise à la disposition du commissaire enquêteur au dernier étage du bâtiment administratif annexe de la mairie. Affiche jaune collée sur la vitre visible de l'extérieur au rez-de-chaussée du bâtiment, kakémono visible dans le hall d'accueil.

Pas de fléchage spécifique, et travaux de réfection en cours, rendant le cheminement un peu compliqué ; personnel de l'accueil informé et en mesure d'indiquer la voie à suivre. Accueil par le secrétariat du service de l'urbanisme, les deux fois, et transport du dossier, et des registres par ce secrétariat la première fois, par le commissaire enquêteur la seconde fois. Cartes égarées la première fois et retrouvées par le service de l'urbanisme au bout d'une ½ heure. Restitution de ces documents par le commissaire enquêteur qui les a rapportés au bureau du service de l'urbanisme la seconde fois.

Pas de borne de consultation informatique. Hors permanence, le dossier, les cartes, les registres étaient consultables sur demande au service de l'urbanisme.

1<sup>ère</sup> permanence : un seul visiteur, conseiller municipal (opposition municipale).

2<sup>ème</sup> permanence : quatre visiteuses, dont responsables d'associations locales (habitat, environnement). Observations déposées sur registre. Pas d'incident.

**La permanence du mardi 20 février 2024 de 9h00 à 12h00 s'est tenue en mairie de MEUDON** dans les conditions suivantes :

Une vaste salle de réunion mise à la disposition du commissaire enquêteur à l'étage de l'hôtel de ville. Affiche jaune et kakémono visibles dans le hall d'accès de l'hôtel de ville. Pas de fléchage spécifique mais personnel de l'accueil de l'hôtel de ville en mesure d'indiquer la voie à suivre.

Accueil par la cheffe de projets planification et études urbaines.

Dossier, cartes enroulées et registre disposés dans la salle de réunion.

Une borne de consultation informatique accessible.

Passage du maire et entretien. Puis une visite d'une personne retraitée, intéressée par la carte du soutien aux activités économiques. Puis un entretien téléphonique avec un président d'association locale, empêché de se rendre en mairie.

Pas d'incident.

**La permanence du vendredi 23 février 2024 de 14h00 à 17h00 s'est tenue en mairie de BAGNEUX** dans les conditions suivantes :

Une salle de réunion mise à la disposition du commissaire enquêteur au rez-de-chaussée du bâtiment des services techniques de la mairie, séparé de l'hôtel de ville mais accessible par un cheminement intérieur. Affiche jaune visible collée sur la vitre de la porte extérieure d'accès au dit bâtiment. Kakémono dans la salle de réunion. Pas de fléchage spécifique mais personnel de l'accueil de l'hôtel de ville et du bâtiment des services techniques informé et en mesure d'indiquer la voie à suivre. Accueil par le secrétariat général des services techniques.

Dossier et registre disposés sur table et cartes affichées (deux dans les couloirs, une dans la salle de réunion).

Une borne de consultation informatique accessible.

Une seule visite, celle de madame la maire, venue s'entretenir de quelques dossiers propres à la commune et remettre copie d'une lettre datée du même jour et adressée à la présidente du conseil régional. Copie de cette lettre a été agrafée au registre papier.

Pas d'incident.

**La permanence du mardi 27 février 2024 de 9h00 à 12h00 s'est tenue en mairie de CHATILLON** dans les conditions suivantes :

Une salle de réunion mise à la disposition du commissaire enquêteur à l'étage du bâtiment des services techniques de la mairie, éloigné de l'hôtel de ville.

Affiche jaune visible collée sur la vitre de la porte extérieure d'accès au dit bâtiment. Kakémono visible au rez-de-chaussée. Pas de fléchage spécifique mais personnel de l'accueil du bâtiment des services techniques informé et en mesure d'indiquer la voie à suivre. Accueil par le directeur de l'urbanisme, de l'habitat et des travaux et par le directeur général des services.

Dossier, cartes enroulées et registre disposés sur table.

Une borne de consultation informatique accessible. Pas de visite. Pas d'incident.

#### 2.5.11.10. Déroulement des permanences dans les cantons des Hauts de Seine attribués à monsieur Goutal

**La permanence du 1er février 2024, de 14h00 à 17h00 s'est tenue à la mairie de COURBEVOIE**, dans le hall d'accueil principal dans un coin bien isolé avec, le dossier bien présenté sur une table à part et les cartes fixées au mur à côté. Mme Gane assistante de M. Olivier Yannick, directeur de l'urbanisme et de l'aménagement m'a reçu et a bien pris note des consignes relatives à la surveillance du dossier et de l'envoi des observations deux fois par semaine ou au fur et à mesure de leur dépôt. Il manque dans le dossier une partie du sous-dossier n°5, relatif à l'avis de l'Ae qui ne parviendra à la mairie, selon la Région, que le 5 février (lundi). L'affiche était bien évidente sur une vitre du hall, Un fléchage dirigeait les visiteurs vers le commissaire enquêteur. J'ai eu une visite à 5 mn de la fin de la permanence. Aucune observation sur le registre.

**La deuxième permanence à COURBEVOIE s'est tenue le samedi 9 mars 2024 de 09h00 à 12h00** Dans des conditions matérielles analogues. Je n'ai eu aucune visite ni aucun contact avec les responsables de l'enquête.

**La permanence du 6 février 2024 à la mairie de RUEIL MALMAISON de 09h00 à 12h00** s'est déroulée dans un bureau du service de l'urbanisme au premier étage accessible par ascenseur aux PMR. L'affichage était effectif dans le hall d'accueil, à gauche en entrant ainsi qu'au premier étage. J'ai été accueilli par Mme Domissy Séverine assistante, puis par Mme Florence Allaire, juriste. Tout était en place au premier étage, sur une table à part, avec le dossier et l'ordinateur. Au cours de la permanence, j'ai eu un contact avec M. Guillaume Philippe directeur de l'urbanisme et de l'aménagement. Il a évoqué le dépôt d'une observation par M. le maire en cours d'enquête. Aucune visite.

**La deuxième permanence à la mairie de RUEIL MALMAISON a eu lieu le 11 mars 2024 de 14h00 à 17h00.** Je n'ai pas eu de visite ni d'observation.

**La permanence du 8 février 2024 de 14h 30 à 17h 30**, s'est déroulée dans la tour des services de l'Hôtel de Ville de **NANTERRE**, au 12<sup>ème</sup> étage, service aménagement et urbanisme accessible aux PMR. J'ai été reçu par Mme Annabi puis par Mme Jennifer Moranne, juriste. L'affiche était en place devant l'accueil. Je n'ai eu aucune visite.

**La deuxième permanence à NANTERRE s'est tenue le 12 mars 2024 de 09h00 à 12h00** dans des conditions similaires. Deux personnes représentant une association, sont venues consulter le dossier. Ils ont demandé des précisions sur le mode de lecture du dossier qu'ils trouvaient difficile d'accès. Ils ont exprimé leur intention de revenir pour la 10<sup>ème</sup> fois le jour suivant et de déposer leurs remarques. Mme Moranne a déposé l'observation de la ville en fin de permanence.

**La permanence du 9 février 2024 de 09h00 à 12h00, s'est déroulée à la mairie annexe de l'Hôtel de Ville de LEVALLOIS PERRET** dans les locaux du service de l'urbanisme et de l'aménagement, 66 bis rue du Président Wilson, au 4<sup>ème</sup> étage accessible aux PMR. Elle a été organisée dans le hall d'accueil du service, avec le kakémono. L'affichage était en place à l'extérieur du bâtiment. L'accueil était assuré par Mme Roncalli cheffe du service planification qui connaissait parfaitement le dossier. Il n'y a eu aucune visite.

**La permanence du 9 février 2024 s'est déroulée à l'Hôtel de ville de BOULOGNE BILLANCOURT de 13h45 à 16h45**, au 1<sup>er</sup> étage accessible aux PMR. J'ai été accueilli par M. Christophe Leroux directeur des services de l'urbanisme et par Mme Sandrine Predreira. J'ai pu également rencontrer Mmes Sandrine Roussot DGA et

Mathilde Dougerolle, cheffe du service études et consultation ainsi que M. Marc Checinski, architecte. L'affichage était effectif sur les panneaux officiels à l'entrée de la mairie. Je n'ai eu aucune visite.

**La 2<sup>ème</sup> permanence à BOULOGNE-BILLANCOURT s'est tenue le jeudi 7 mars 2024 de 9h à 12h.** Il n'y a eu aucune visite.

**La permanence du 13 février 2024 de 09h00 à 12h00 s'est déroulée à COLOMBES**, dans les locaux du pôle développement territorial, 42 rue de la Reine Henriette. J'ai été accueilli par M. Fayolle directeur de l'urbanisme et Mme Margaux Bessy cheffe du service planification- aménagement urbain. L'affichage était effectif dans le hall du bâtiment et sur la grille à l'extérieur sur rue. L'accès était possible au 1<sup>er</sup> étage par ascenseur, pour les PMR. Le dossier était disponible dans le local de permanence. J'ai eu une visite d'une personne venue se renseigner sur les dispositions du SDRIF-E mais qui ne désirait pas déposer une observation.

**La 2<sup>ème</sup> permanence le 14 mars 2024 de 14h00 à 17h00 à COLOMBES**, s'est déroulée dans les mêmes locaux et dans les mêmes conditions. Il n'y a eu aucune visite, mais une observation avait été déposée dans le registre par la mairie.

**La permanence du 13 février 2024 de 14h à 17h à GENNEVILLIERS**, s'est déroulée à l'hôtel de ville, dans les locaux du service de l'urbanisme au 15<sup>ème</sup> étage de la mairie, 77 rue Gabriel Péri. J'ai été accueilli par M. Ratio directeur urbanisme, par Mme Nathalie Laloz assistante de direction et Mme Aude Crouzatier secrétaire à l'accueil. Je n'ai pas remarqué d'affichage dans le hall d'accueil de la mairie ni au service urbanisme sur le palier duquel se trouve le kakémono du SDRIF-E. Au cours de la permanence, Monsieur Ratio a déposé la délibération du CM du 20 décembre 2023, représentant trois pages qui sont collées sur le registre et considérées comme observation n°1. Je n'ai eu aucune autre visite pendant la permanence.

J'ai été amené à rencontrer M. Patrice Leclerc, maire de Gennevilliers lors d'une réunion, le 8 mars 2024 de 10h00 à 11h00. Il a été amené à me commenter les motivations de la ville qui avait donné un avis défavorable au projet de SDRIF-E. J'en ai pris note et l'ai invité à reformuler son avis sur le registre avant la clôture de l'enquête.

**La permanence du 26 février 2024 s'est déroulée en matinée à NEUILLY SUR SEINE de 09h00 à 12h00** et a été tenue par le commissaire enquêteur et le président de la commission d'enquête venu en renfort. Mme Elena Obringer, directrice du service de l'urbanisme et Mme Nathalie Dupros son assistante, nous ont accueilli à l'accueil de la mairie où des tables permettaient de disposer les éléments du dossier et les cartes. Quatre personnes sont venues, dont MM. Vincent Defresne et Thierry Hubert, de l'Association NPSE (Neuilly-Puteaux Seine Ecologie) qui déposent leurs premières observations qui seront complétées par une contribution internet. L'affichage était effectif.

**Une seconde permanence s'est tenue le 26 février 2024 à la mairie de SAINT CLOUD, de 14h00 à 17h00** dans les mêmes conditions. L'affichage était bien présent à l'extérieur de la mairie et à l'intérieur. M. Éric Berdoati, maire de Saint Cloud nous a accueilli, au 3<sup>ème</sup> étage, desservi par un ascenseur, accessible aux PMR. Il nous a présenté sa ville et ses particularités. Mme Hélène Boudaille, nous a installés et présenté le dossier qui était complet. Il y a eu deux visiteurs dont un élu d'opposition qui a déposé son observation.

**La permanence du 7 mars 2024 s'est tenue à la mairie de CLICHY LA GARENNE de 14h00 à 17h00** au 1<sup>er</sup> étage, dans une salle de réunion où le dossier pouvait être consulté et les cartes étalées. L'enquête était bien affichée à l'extérieur de la mairie, le kakémono installé dans le hall d'entrée. Un visiteur d'une commune voisine a déposé une contribution qui concernait un projet immobilier à Réau (77). Il n'y a pas

eu d'autres visites.

#### 2.5.11.11. Déroulement des permanences dans les cantons de Seine Saint Denis attribués à monsieur Bonaty

##### **GAGNY 1<sup>ère</sup> permanence le jeudi 1<sup>er</sup> février 2024 de 09h00 à 12h00 :**

Un bureau avait été mis à la disposition du commissaire enquêteur en salle du conseil municipal.

L'affiche annonçant l'enquête mise en place par le prestataire de service était affichée sur la porte vitrée de la mairie, ainsi que sur les panneaux d'affichage administratifs aux abords de la mairie.

Le lieu de la permanence était indiqué par une personne de l'accueil qui accompagnait le public jusqu'en salle du conseil. La salle était accessible aux personnes à mobilité réduite et garantissait la confidentialité des échanges entre le public et le commissaire-enquêteur.

Deux personnes se sont présentées à la permanence dont l'une d'elle a déposé dans le registre papier.

Les remarques essentielles ont porté sur la densification de la commune au cours des vingt dernières années, entraînant la régression des zones pavillonnaires.

La permanence s'est déroulée dans une ambiance calme.

##### **BAGNOLET 1<sup>ère</sup> permanence le mardi 6 février de 14h00 à 17h00**

La permanence s'est tenue au sein de l'hôtel de ville, à l'étage du service urbanisme, le lieu de permanence était fléché, et le dossier était complet et exposé de manière visible à l'accueil du service.

La salle, spacieuse, était accessible aux personnes à mobilité réduite et garantissait la confidentialité des échanges entre le public et le commissaire-enquêteur.

Personne ne s'est présenté à l'occasion de cette permanence, j'ai néanmoins pu échanger avec la chargée de projet en urbanisme au sujet de la position de la commune de Bagnolet sur le projet SDRIF-E

##### **PANTIN permanence le mercredi 14 février 2024 de 09h30 à 12h30**

Une salle de réunion avait été mise à disposition du commissaire-enquêteur par M. Suquet, point de contact pour cette enquête pour la commune de Pantin. Ce dernier était absent le jour de la permanence, le personnel communal présent semblait tout ignorer de cette enquête, rendant l'accès à la salle de permanence laborieux pour le commissaire enquêteur et le président de la commission d'enquête.

La salle, spacieuse, était accessible aux personnes à mobilité réduite et garantissait la confidentialité des échanges entre le public et le commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête était complet, et l'affiche annonçant l'enquête mise en place par le prestataire de service était affichée sur la porte vitrée de la mairie, ainsi que sur les panneaux d'affichage administratifs aux abords de la mairie.

Une personne s'est présentée à la permanence pour consulter le dossier d'enquête, elle n'a pas souhaité déposer d'observation sur le registre papier, préférant déposer sur le registre électronique.

##### **MONTREUIL 1<sup>ère</sup> permanence du mercredi 14 février 2024 de 14h30 à 17h30**

Un bureau au centre administratif avait été mis à la disposition du commissaire enquêteur à l'étage du service habitat de Montreuil. Un fléchage indiquant le lieu de permanence avait été préparé par le service urbanisme. Tout était très bien organisé pour la venue du commissaire enquêteur et pour renseigner le public.

L'affiche annonçant l'enquête mise en place par le prestataire de service était présente à l'entrée du centre administratif, ainsi qu'à l'étage du lieu de permanence.

Personne ne s'est présenté au cours de cette permanence.

##### **GAGNY 2<sup>ème</sup> permanence le mardi 20 février de 09h00 à 12h00**

Un bureau avait été mis à la disposition du commissaire enquêteur en salle du conseil municipal.

L'affiche annonçant l'enquête mise en place par le prestataire de service était affichée sur la porte vitrée de la mairie, ainsi que sur les panneaux d'affichage administratifs aux abords de la mairie.

Le lieu de la permanence était indiqué par une personne de l'accueil qui accompagnait le public jusqu'en salle du conseil. La salle était accessible aux personnes à mobilité réduite et garantissait la confidentialité des échanges entre le public et le commissaire-enquêteur.

Une personne, membre d'une association environnementale, s'est présentée à la permanence et a déposé une observation sur le registre papier. La discussion a porté sur les pastilles d'urbanisation et les orientations règlementaires qui en résultent.

#### **NOISY-LE-GRAND 1<sup>ère</sup> permanence le mardi 20 février 2024 de 14h30 à 17h30**

La permanence s'est tenue dans un bureau à l'étage du service urbanisme. Tout était bien organisé pour cette permanence, le personnel communal était très disponible, et le lieu de permanence était fléché pour faciliter la venue du public. Le dossier était complet.

L'affiche annonçant l'enquête mise en place par le prestataire de service était visible sur la porte vitrée de la mairie.

Personne ne s'est présentée au cours de la permanence pour laquelle j'étais accompagné du président de la Commission d'enquête. Nous avons pu échanger avec M. Sauder, adjoint à la directrice du développement urbain, sur les modalités d'organisation de l'enquête.

#### **EPINAY-SUR-SEINE permanence le jeudi 22 février de 14h00 à 17h00**

La permanence, s'est tenue dans la salle du conseil municipal, spacieuse, accessible aux PMR et garantissant la confidentialité des échanges avec le public. Le dossier était complet et consultable depuis l'accueil.

L'affiche annonçant l'enquête mise en place par le prestataire de service était visible sur la porte vitrée de la mairie, ainsi que sur les panneaux d'affichage administratifs aux abords de la mairie.

Deux personnes se sont présentées au cours de cette permanence et ont toutes deux déposées une observation sur le registre numérique.

L'une a fait part de son opposition affirmée au projet « Greendock », et l'autre a déploré le manque de communication autour de cette enquête.

La permanence s'est déroulée de façon sereine.

#### **AUBERVILLIERS 1<sup>ère</sup> permanence le mercredi 28 février 2024 de 09h30 à 12h30**

La permanence s'est tenue au sein du centre administratif dans un bureau à l'étage du service urbanisme. Le dossier d'enquête, bien que complet, était resté dans son carton, et ne semblait pas avoir été déballé. Les cartes étaient accrochées au mur de l'accueil du service urbanisme.

L'affiche annonçant l'enquête était visible sur la porte d'entrée du centre administratif ainsi qu'à l'accueil du service urbanisme.

Personne ne s'est présentée au cours de cette permanence.

#### **BOBIGNY 1<sup>ère</sup> permanence le mercredi 28 février 2024 de 14h30 à 17h30**

La permanence s'est tenue dans un vaste bureau au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, accessible PMR et permettant d'accueillir le public en toute confidentialité.

Le dossier était complet, j'ai été accueilli par M. Duplan-Ival du service urbanisme.

J'ai reçu la visite de deux membres d'une association environnementale dont l'un a déposé une question sur le registre papier relative aux espaces verts créés.

J'ai ensuite eu la visite d'un individu, dont les propos ne m'ont pas semblé très cohérents, et sans liens avec l'objet de l'enquête. Il a d'ailleurs déposé une observation sur le registre papier dont le contenu était confus.

**VILLEMOMBLE permanence le mardi 5 mars 2024 de 09h30 à 12h30**

*(A noter qu'une permanence était prévue à Villemomble le 1<sup>er</sup> février 2024 de 14h00 à 17h00 dans l'arrêté d'organisation de l'enquête. Elle a été tenue par M. Biechler membre de la commission en remplacement de M. Bonaty indisponible de jour-là. Au cours de cette permanence des ennuis de santé n'ont pas permis à M. Biechler d'assurer cette permanence dans des conditions satisfaisantes de sorte que le président de la commission d'enquête a souhaité organiser une autre permanence qui a été tenue ce 5 mars 2024 par M. Bonaty).*

La permanence s'est tenue dans une salle de réunion spacieuse au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, accessible PMR et permettant d'accueillir le public en toute confidentialité. Le dossier était complet et les cartes étaient affichées au mur à l'endroit du point de consultation du dossier.

Le personnel de l'accueil accompagnait le public vers la salle de permanence. J'ai échangé brièvement avec Mme Helli, directrice adjointe en charge de l'urbanisme, sur l'organisation de l'enquête.

J'ai constaté que l'affichage était présent à l'entrée de la mairie, ainsi que sur différents points d'affichage à proximité immédiate de la mairie.

Une personne est venue s'informer et prendre connaissance du dossier au cours de cette permanence et a déposé une observation sur le registre papier.

**BAGNOLET 2<sup>ème</sup> permanence le jeudi 7 mars de 14h30 à 17h30**

La permanence s'est tenue dans la même salle que la précédente permanence. L'organisation de la permanence était optimale, et les affichages figuraient toujours en bonne place à l'accueil de la mairie et à l'étage du service urbanisme.

J'ai constaté la bonne complétude du dossier une nouvelle fois.

J'ai reçu la visite de trois personnes, dont un élu de l'opposition, qui ont toutes les trois déposées une observation dans le registre papier.

**AUBERVILLIERS 2<sup>ème</sup> permanence le mardi 12 mars de 09h30 à 12h30**

La permanence s'est tenue dans un lieu différent de la première permanence, mais tout à fait adapté, une grande salle de réunion à l'étage du service urbanisme. J'ai effectué cette permanence en doublure avec le président de la commission d'enquête.

Nous n'avons reçu aucune visite du public au cours de cette permanence. Le dossier était complet, et les affiches informant de l'enquête étaient également présentes à l'entrée du centre administratif et à l'étage du service.

**BOBIGNY 2<sup>ème</sup> permanence le mercredi 13 mars de 09h30 à 12h30**

La permanence s'est tenue dans les mêmes conditions que la première, dans un vaste bureau au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, accessible PMR et permettant d'accueillir le public en toute confidentialité.

Le dossier était complet, et l'affichage toujours bien en place.

J'ai ensuite eu la visite de la même personne que lors de la première permanence qui a déposé une nouvelle observation dans le registre papier, dont le contenu ne différait pas de la précédente.

**MONTREUIL 2<sup>ème</sup> permanence le mercredi 13 mars de 14h30 à 17h30**

La permanence s'est tenue dans les mêmes bonnes conditions que la précédente à Montreuil. J'ai effectué cette permanence en doublure avec le président de la commission d'enquête.

Nous n'avons reçu aucune visite du public au cours de cette permanence. Le dossier était complet, et les affiches informant de l'enquête étaient également présentes à l'entrée du centre administratif et à l'étage du service.

**NOISY-LE-GRAND 2<sup>ème</sup> permanence le jeudi 14 mars de 14h30 à 17h30**

La permanence s'est tenue dans une vaste salle de réunion au sein de la mairie. J'ai une nouvelle fois constaté, pour cette seconde permanence à Noisy-le-Grand que le

dossier était complet et que l'affichage était toujours en place à l'entrée de la mairie et sur les panneaux d'affichage municipaux environnants.

Une personne est venue s'informer, mais n'a pas déposé sur le registre papier, préférant le faire sur le registre numérique.

#### **2.5.11.12. Déroulement des permanences dans les cantons de Seine Saint Denis attribués à monsieur Maupoumé**

On peut s'interroger sur la motivation et la capacité des communes à favoriser l'accessibilité et la lisibilité des documents soumis à enquête dans certaines mairies ou centres administratifs de Seine Saint Denis, lieux de consultation des dossiers en jours ouvrables et de tenue des permanences.

En règle générale, lors de sa prise de permanence, il est constaté qu'aucune mesure particulière n'est prise lors de la remise au commissaire enquêteur du dossier d'enquête, non déployé, souvent dans son carton de livraison - cartes graphiques enroulées, quand elles ne sont pas oubliées ...

On peut donc penser qu'il en est de même pour la consultation par le public du dossier d'enquête lors des jours ouvrables et notamment y-a-t-il un responsable ou agent pour éclairer sur les pièces à disposition ou être en mesure d'apporter des éléments de réponse à tout questionnement concernant telle ou telle pièce du dossier, voire proposer ou confirmer les trois voies de contributions du public (registre d'enquête papier, courrier au président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête, registre électronique en ligne) ?

#### **LE BLANC MESNIL le mercredi 7 février 2024 de 9h30 à 12h30**

Peu d'information déployée dès l'entrée. Installation au service urbanisme. Dossier en place, dans son carton de livraison ... non déployé. Cartes graphiques présentées enroulées. Registre tenu à jour, sans observations.

Contact avec M. Yildiz, responsable du service droits des sols - direction de l'aménagement.

Cinq personnes se présentent à la permanence et déposent cinq observations sur le registre d'enquête. Concernant les dossiers présentés, il leur est conseillé de les adresser, de surcroît, par courrier au siège de l'enquête (conseil régional – Saint Ouen).

Il est confirmé au contact urbanisme l'envoi par courriel en fin de semaine de la numérisation des prochaines observations portées sur le registre d'enquête.

#### **AULNAY-SOUS-BOIS le mercredi 7 février 2024 de 14h30 à 17h30**

Peu d'information déployée dès l'entrée. Accueil par la directrice de l'urbanisme, Mme Araïo. Permanence assurée dans son bureau, la salle habituelle étant réservée à une réunion. Le dossier n'est pas déployé, et les cartes graphiques affichées ailleurs.

Quatre personnes se présentent à la permanence et déposent deux observations sur le registre d'enquête. Concernant les dossiers présentés, il leur est conseillé de les adresser, de surcroît, par courrier au siège de l'enquête (conseil régional – Saint Ouen)

Il est confirmé au contact urbanisme l'envoi par courriel en fin de semaine de la numérisation des prochaines observations portées sur le Registre d'enquête.

#### **LIVRY-GARGAN le vendredi 9 février 2024 de 14h30 à 17h30**

Pas d'information déployée dès l'entrée. A l'accueil du centre administratif, un guichet en salle commune est offert pour la permanence. Contact avec Mme Bakum, responsable urbanisme, qui installe la permanence dans un local plus adapté (bureau d'adjoint au maire). Le dossier n'est pas déployé, les cartes graphiques enroulées. Aucune observation sur le registre d'enquête. Aucun visiteur.

Il est confirmé au contact urbanisme l'envoi par courriel en fin de semaine de la numérisation des prochaines observations portées sur le registre d'enquête.

**SAINT-DENIS le mercredi 14 février 2024 de 9h30 à 12h30**

(« *Le centre administratif ayant été la cible d'un incendie volontaire dans la nuit d'émeutes du 1<sup>er</sup> juillet, les Services municipaux ont été perturbés* » ... la consultation du dossier d'enquête et la tenue des permanences ont été assurées au service de l'urbanisme)

Information déployée dès l'entrée. Installation en salle de réunion du service urbanisme.

Dossier en place, dans son carton de livraison, non déployé - cartes graphiques enroulées.

Registre tenu à jour, sans observations. Contact avec Mme Sautron, urbanisme/infractions.

Deux personnes se présentent à la permanence, présentent un dossier et déposent une observation sur le registre d'enquête. Concernant le dossier retenu, il leur est conseillé de l'adresser, de surcroît, par courrier au siège de l'enquête (conseil régional – Saint Ouen).

Il est confirmé au contact urbanisme l'envoi par courriel en fin de semaine de la numérisation des prochaines observations portées sur le registre d'enquête.

**SAINT OUEN le mercredi 14 février 2024 de 14h30 à 17h30**

Information déployée dès l'entrée. Installation au service urbanisme. Contact avec Mme Ferré, service territorial, urbanisme règlementaire.

Dossier en place, dans son carton de livraison non déployé. Registre tenu à jour, sans observations. Aucun visiteur. Il est confirmé au contact urbanisme l'envoi par courriel en fin de semaine de la numérisation des prochaines observations portées sur le registre d'enquête.

**DRANCY le mardi 20 février 2024 de 09h00 à 12h00**

Information déployée dès l'entrée. Installation au service urbanisme. Contact avec M. Mourier, service voirie règlementaire, foncier, habitat et ADEL.

Dossier en place, dans son carton de livraison non déployé. Registre tenu à jour, sans observations.

Huit personnes se présentent à la permanence, présentent des dossiers et déposent six observations sur le registre d'enquête. Concernant les documents présentés, il leur est conseillé de les adresser, de surcroît, par courrier au siège de l'enquête (conseil régional – Saint Ouen).

Il est confirmé au contact urbanisme l'envoi par courriel en fin de semaine de la numérisation des prochaines observations portées sur le registre d'enquête.

**BONDY le mardi 20 février 2024 de 16h00 à 19h00**

Information non observée par l'accès en arrière des bâtiments. Installation au service urbanisme.

Contact avec Mme PASCOLINI, Pôle aménagement et urbanisme. Dossier en place, dans son carton de livraison ... non déployé. Registre tenu à jour, sans observations.

Une personne se présente à la permanence, et dépose une observation sur le registre d'enquête.

Il est confirmé au contact urbanisme l'envoi par courriel en fin de semaine de la numérisation des prochaines observations portées sur le registre d'enquête.

**SEVRAN le mercredi 21 février 2024 de 09h00 à 12h00**

Information non déployée. Installation dans une salle en face de l'accueil. Pas de contact Urbanisme (responsables en congé ou en réunion).

Dossier délivré dans son carton de livraison non déployé.

Registre non tenu à jour, sans observations. Une information/formation est communiquée à deux agents sur le dossier et la procédure ...

Aucun visiteur.

Il est confirmé, à l'accueil, l'envoi par courriel en fin de semaine de la numérisation des prochaines observations portées sur le registre d'enquête.

**TREMBLAY-EN-FRANCE le mercredi 21 février de 14h00 à 17h00**

Information déployée dès l'entrée. Installation au service urbanisme. Pas de contact avec Responsable urbanisme (en congé). Dossier en place, dans son carton de livraison non déployé. Registre tenu à jour, sans observations.

Visite adjoint au maire, urbanisme et développement économique. Aucun visiteur.

Il est confirmé au contact d'accueil l'envoi par courriel en fin de semaine de la numérisation des prochaines observations portées sur le registre d'enquête.

**LA COURNEUVE le samedi 2 mars 2024 de 09h00 à 12h00**

Permanence assurée en situation calme. Information déployée dès l'entrée.

Une table et deux chaises sont proposées dans un coin du grand hall à proximité du guichet d'accueil ... puis, après concertation, une alvéole en couloir de réception est concédée, permettant d'accueillir deux visiteurs.

Dossier en place, dans son carton de livraison, non déployé - cartes graphiques présentées enroulées (écran sécurité ôté par le commissaire enquêteur).

Registre tenu à jour, sans observations. Deux personnes se présentent à la permanence, et déposent deux observations sur le registre d'enquête.

Il est confirmé à un contact circonstanciel l'envoi par courriel en fin de semaine de la numérisation des prochaines observations portées sur le registre d'enquête.

**LIVRY-GARGAN le jeudi 7 mars 2024 de 15h00 à 18h00**

Pas d'information déployée dès l'entrée.

A l'accueil du centre administratif, un petit bureau est offert derrière les guichets ... après vive concertation, deux chaises sont concédées. Contact avec Mme Bakum, Responsable urbanisme. Le dossier n'est pas déployé, les cartes graphiques présentées enroulées.

Aucune observation sur le registre d'enquête

Une personne se présente à la permanence et dépose une observation sur le registre d'enquête.

Il est confirmé au contact urbanisme l'envoi par courriel en fin de semaine de la numérisation des prochaines observations portées sur le registre d'enquête.

**SEVRAN le vendredi 8 mars 2024 de 14h30 à 17h30**

Information non déployée. Installation dans une salle en face de l'accueil.

Contact avec Mme BÉNHSAINÉ, responsable service urbanisme.

Dossier délivré dans son carton de livraison non déployé - les cartes graphiques enroulées. Registre non tenu à jour, sans observations. Aucun visiteur.

Il est confirmé, à l'accueil, l'envoi par courriel en fin de semaine de la numérisation des prochaines observations portées sur le registre d'enquête.

**AULNAY-SOUS-BOIS le samedi 9 mars 2024 de 9h30 à 12h30**

Pas d'information déployée dès l'entrée. Accueil par la directrice de l'urbanisme Mme Araújo.

Permanence assurée dans une salle de réunion, où sont affichées les cartes graphiques.

Le dossier n'est pas déployé. Une personne se présente à la permanence, conseiller municipal, sans annoter le registre d'enquête ; il lui est conseillé de consigner ses remarques sur le registre numérique et/ou de les adresser par courrier au siège de l'enquête (conseil régional – Saint Ouen)

Il est confirmé au contact urbanisme l'envoi par courriel en fin de semaine de la numérisation des prochaines observations portées sur le registre d'enquête.

**SAINT DENIS le vendredi 15 mars 2024 de 14h30 à 17h30**

La consultation du dossier d'enquête et la tenue des permanences sont assurées au service de l'urbanisme). Information déployée dès l'entrée. Installation en salle de réunion du service urbanisme.

Dossier en place, dans son carton de livraison, non déployé - cartes graphiques enroulées.

Registre tenu à jour, quatre observations. Contact avec Mme Maganga, urbanisme. Aucun visiteur.

Il est confirmé au contact urbanisme l'envoi par courriel en fin de semaine de la numérisation des prochaines observations portées sur le registre d'enquête.

#### **SAINT OUEN le samedi 16 mars 2024 de 09h00 à 12h00**

Information déployée dès l'entrée. Installation dans une grande salle de réception.

Dossier en place, dans son carton de livraison, non déployé - cartes graphiques présentées enroulées. Registre tenu à jour, une observation.

Une personne se présente à la permanence, et dépose une observation sur le registre d'enquête ; il lui est conseillé de consigner ses remarques complémentaires sur le registre numérique

#### **2.5.11.13. Déroulement des permanences dans les cantons du Val de Marne attribués à madame Soilly**

##### Préambule :

En préambule il convient de noter une situation récurrente dans plusieurs des communes concernées :

Le dossier étant traité par les services de l'urbanisme, ces derniers exposent les affiches et les kakémonos dans leurs locaux, locaux qui parfois sont très excentrés (cf. Boissy Saint Léger ci-après) ; ce qui élimine l'information du grand public puisque les personnes qui se rendent dans les locaux de l'urbanisme ont déjà connaissance du projet.

A chacun de mes passages j'ai demandé qu'il soit remédié à cette situation.

D'une façon générale il ne semble pas que les communes aient été vraiment motivées par le projet.

#### **ALFORTVILLE le jeudi 1<sup>er</sup> février 2024 de 09h00 à 12h00 :**

La permanence s'est tenue dans les locaux du centre technique municipal, très excentré par rapport à la mairie.

J'ai pu constater dans le hall d'entrée, lieu où, hors permanence, le dossier d'enquête et le registre sont consultables par le public, un panneau présentant le projet du SDRIF-E et un kakémono.

Une salle de réunion a été mise à ma disposition au 1<sup>er</sup> étage, le dossier complet et le registre étaient préparés.

Le personnel d'accueil avait pour mission d'orienter les visiteurs.

Aucun visiteur ne s'est présenté, aucune observation n'a été portée sur le registre.

#### **VILLEJUIF le vendredi 2 février 2024 de 09h00 à 12h00 et le jeudi 22 février 2024 de 09h00 à 12h00 :**

Ces deux permanences se sont tenues dans les locaux du service de l'urbanisme.

Le dossier était préparé ainsi que le registre ; à noter la difficulté à dérouler les cartes compte tenu de l'exiguïté de la salle.

J'ai pu constater dans le hall d'entrée la présence du kakémono et d'une affiche.

Lors de 2<sup>ème</sup> permanence, le maire a souhaité me rencontrer pour m'exposer son point de vue.

Ce qui ressort de cet échange c'est que la concertation a été trop « formelle » et s'est déroulée sans tenir compte des attentes et des spécificités des habitants des communes.

Une phrase résume cet aspect : « *le projet 2024 est descendu des concepteurs à la base* » alors que l'inverse s'était produit en 2013.

Aucun visiteur ne s'est présenté, aucune observation n'a été déposée sur le registre.

**L'HAY LES ROSES le jeudi 8 février 2024 de 09H00 à 12h00 :**

La permanence s'est tenue en mairie dans l'immense salle du conseil.

Le dossier et le registre étaient préparés.

Aucune publicité visible du public ; le kakémono et les affiches étaient exposés au 1<sup>er</sup> étage au service de l'urbanisme

J'ai reçu la visite du directeur de l'urbanisme, je lui ai demandé qu'il soit remédié à cette situation ; sa réponse a été positive mais je crains qu'elle ne soit pas suivie d'effet.

Aucun visiteur ne s'est présenté, aucune observation n'a été déposée sur le registre.

**CACHAN le vendredi 9 février 2024 de 14h00 à 17h00 :**

La permanence s'est tenue dans une salle mise à disposition au 1<sup>er</sup> étage dans les locaux du service de l'urbanisme, situés face à la mairie.

Affiche et kakémono étaient exposés dans ces locaux.

Le dossier et le registre ainsi que les cartes étaient préparés.

Aucun visiteur ne s'est présenté, aucune observation n'a été déposée sur le registre.

**CHOISY LE ROI le samedi 10 février 2024 de 09h00 à 12h00 et le mardi 5 mars 2024 de 14h00 à 17h00 :**

La 1<sup>ère</sup> permanence et la seconde permanence se sont tenues en mairie.

Le président de la commission assistait à la 2<sup>ème</sup> permanence.

Une salle a été réservée dans les locaux du centre administratif situé dans le parc de la mairie.

La publicité était présente dans le hall.

Le dossier complet ainsi que les cartes étaient préparées.

Aucun visiteur ne s'est présenté, aucune observation n'a été déposée sur le registre

**IVRY SUR SEINE le mardi 13 février 2024 de 09h00 à 12h00 et le samedi 24 février 2024 de 09h00 à 12h00 :**

Ces permanences se sont tenues en mairie, dans la salle du conseil.

J'ai pu constater la présence du kakémono et d'une affiche, exposés dans le hall de la mairie.

Le dossier et les cartes m'ont été remis à l'accueil.

Aucun visiteur ne s'est présenté, aucune observation n'a été déposée sur le registre

**LE KREMLIN BICETRE le mardi 13 février 2024 de 14h00 à 17h00 :**

La permanence s'est tenue en mairie

L'avis d'enquête était affiché dans le hall.

Le Président de la commission assistait à cette permanence.

Deux personnes responsables du service de l'urbanisme nous ont accueillis et nous ont remis le dossier.

La permanence s'est déroulée dans une salle spacieuse.

Aucun visiteur ne s'est présenté, aucune observation n'a été déposée sur le registre

**VITRY SUR SEINE le jeudi 15 février 2024 de 14h00 à 17h00 et le mardi 6 mars 2024 de 14h00 à 17h00 :**

Les deux permanences se sont tenues en mairie.

L'avis d'enquête publique était affiché à l'entrée du hall de la mairie, en revanche, Je n'ai pas constaté la présence du kakémono.

Une personne d'accueil m'a conduit dans une salle réunion, salle spacieuse, un peu éloignée de l'accueil, toutefois, un fléchage approprié permettait au public de trouver rapidement le lieu de la permanence.

Le dossier était complet ; à noter toutefois que les cartes semblaient ne jamais avoir été déroulées.

Aucun visiteur ne s'est présenté, aucune observation n'a été portée sur le registre.

**VILLENEUVE ST GEORGES le mardi 20 février 2024 de 14h00 à 17h00 :**

L'avis d'enquête publique était affiché à l'entrée du hall de la mairie, le kakémono installé dans le hall d'accueil.

La permanence s'est tenue dans une petite salle du rez-de-chaussée de la mairie, salle qui se serait avérée trop petite en cas d'un grand nombre de visiteurs ; il était difficile d'y exposer les cartes.

J'ai rencontré le maire qui m'a commenté l'avis porté dans les PPA (EPT Grand Orly Seine Bièvre avis négatif).

Aucun visiteur ne s'est présenté, le conseil municipal a déposé une délibération sur le registre.

**THIAIS le mardi 27 février 2024 de 14h00 à 17h00 :**

La permanence s'est tenue en mairie dans la salle des mariages.

Je n'ai constaté aucune publicité dans le hall de la mairie, d'ailleurs le kakémono n'avait jamais été déballé.

Le dossier m'a été remis à l'accueil sans les cartes ; après recherche elles ont été trouvées dans leur emballage initial ce qui prouvait qu'elles n'avaient jamais été consultées.

J'ai échangé avec le responsable de l'urbanisme et le premier adjoint.

Ils ont la même perception que le maire de Villejuif : les communes ne se sentent pas vraiment concernées par ce document, les échanges ayant eu lieu à un niveau supérieur, trop loin des spécificités et des attentes des communes et des administrés.

Aucun visiteur ne s'est présenté, le conseil municipal a déposé une délibération sur le registre.

**BOISSY SAINT LEGER le mercredi 28 février 2024 de 14h00 à 17h00 :**

La permanence s'est tenue dans les locaux du centre technique municipal

Cette commune remplit beaucoup de remarques négatives :

Le lieu de permanence est très mal choisi, le centre technique très excentré est situé dans une zone industrielle difficile d'accès.

C'est à cet endroit qu'est exposée la publicité, affiches et kakémono près du bureau de l'urbanisme, donc à la seule attention d'un public averti.

Certaines pièces du dossier n'étaient pas déballées (encore dans l'enveloppe de Publilégal)

J'ai également retrouvé dans une enveloppe les flyers et les affiches pour la réunion publique (ayant lieu le soir même).

A signaler toutefois :

J'ai reçu la visite de deux personnes, responsables d'un collectif de soutien, qui m'ont expliqué, qu'à la demande du conseil régional elles entreprenaient une « campagne » pour défendre le SDRIF-E qu'elles validaient entièrement.

Elles déposeront un texte également le 14 février sur le registre numérique.

**2.5.11.14. Déroulement des permanences dans les cantons du Val de Marne attribués à monsieur Bauve**

De manière générale, les quinze permanences que j'ai tenues dans le Val de Marne se sont déroulées sans incident et dans le respect des dates et heures inscrites à l'arrêté d'enquête.

Les salles mises à la disposition de l'enquête permettaient toutes d'exposer clairement le dossier et de recevoir le public. J'ai constaté lors des permanences que dans les mairies de Vincennes, Maisons-Alfort, Créteil et Champigny-sur-Marne, certaines pièces du dossier pouvaient être manquantes, soit égarées soit dérobées. Dès ce constat effectué, le président de la commission a demandé à la Région Ile de France de faire compléter les dossiers. Très peu de public s'est déplacé, quelques

rare personnes 1, 2, voire 3 par permanences. Aucun incident n'est à signaler qui aurait pu nuire au bon déroulement des permanences.

**CHAMPIGNY SUR MARNE le jeudi 1<sup>er</sup> février 2024 de 14h00 à 17h00 :**

La permanence s'est tenue dans la salle des commissions mise à la disposition de l'enquête avec le dossier et les plans.

Le président de la commission d'enquête était présent à cette permanence.

Affichage à l'entrée de la mairie et sur un panneau d'informations communales. Le kakémono est placé dès l'entrée dans la mairie et parfaitement visible de tous. En dehors des permanences, le dossier et les plans sont disposés sur une table dans le hall principal dans un endroit calme et sous surveillance des hôtesses d'accueil. Après vérification le dossier est complet à l'exception de la pièce 5.1 qui doit être envoyée dans un second temps. Une seule personne s'est présentée durant la permanence pour se renseigner sur le SDRIF-E. Après une présentation du dossier et quelques explications sur les objectifs, cette personne s'est déclarée favorable au projet et a déposé une contribution au registre papier.

**FONTENAY SOUS BOIS le vendredi 2 février 2024 de 14h00 à 17h00 :**

La permanence s'est tenue dans une petite salle de réunion de la mairie annexe pouvant contenir environ douze personnes. Une des cartes est tendu sur un support rigide, les autres sont roulées. Affichage à l'entrée de la mairie annexe (lieu de la permanence) et dans le hall avec le kakémono et le dossier à disposition du public. Contrôle et numérotation des pièces du dossier, manque le 5.1 Note sur les enjeux environnementaux, prévu envoyé dans un second temps. Le registre papier ne contient aucune observation. Deux personnes se sont présentées pour prendre connaissance du document. Ils porteront leurs observations sur le registre électronique.

**SAINTT MAUR DES FOSSÉS le lundi 5 février 2024 de 14h00 à 17h00 :**

La permanence s'est tenue dans une salle facilement accessible depuis le hall, pouvant accueillir douze personnes.

Accueil à la mairie par Madame Paloma Lambry.

Le dossier est étalé sur la table, les pièces numérotées et disposées séparément. Les cartes sont exposées côte à côte. Le dossier est complet à l'exception de la pièce 5.1 en attente.

Le registre papier ne contient aucune observation.

Le fléchage et les affiches sont parfaitement lisibles, une affiche est punaisée sur la porte de la salle des permanences.

Personne ne s'est présenté durant la permanence.

**VINCENNES le mardi 6 février 2024 de 14h00 à 17h00 :**

La permanence s'est tenue dans un bureau permettant de recevoir 3 à 4 personnes simultanément mais situé à proximité immédiate d'un vaste espace d'attente avec sièges, contiguë au hall d'entrée principal de la mairie.

Accueil par M. Rémy Ducoup directeur de l'habitat et de l'urbanisme.

Le kakémono est placé à l'entrée de la mairie et le dossier est consultable, en dehors des permanences, dans un écart du hall principal, les plans tendus sur panneaux. Une table de consultation et des chaises sont à disposition du public et accessibles à tous.

Après vérification et numérotation des documents, sont manquants : le guide de lecture, la notice explicative, la note sur les enjeux environnementaux, la réponse de l'Autorité Environnementale et la note suite à la modification du SDRIF-E relative à la loi ZAN.

J'ai demandé immédiatement que ces documents soient fournis de nouveau par la région et joints au dossier consultable en mairie. Le registre papier ne contient aucune observation.

Personne ne s'est présenté durant la permanence

**CHARENTON-LE-PONT le jeudi 08 février 2024 de 14h00 à 17h00 :**

La permanence s'est tenue dans une grande salle de réunion réservée à proximité immédiate de l'accueil du bâtiment annexe (mairie principale située de l'autre côté de la rue).

Accueil par Mme Déborah Forgeot responsable du service urbanisme de la ville. Après vérification et numérotation des documents, est manquante la pièce 5.1. Aucune contribution sur le registre papier. Personne ne s'est présenté durant la permanence

**MAISONS-ALFORT le lundi 12 février 2024 de 14h00 à 17h00 :**

La permanence s'est tenue dans la salle du conseil municipal. Accueil par M. Coelho adjoint à la responsable du secrétariat général des services de la ville.

En dehors des permanences le dossier est à disposition avec le kakémono dans le hall principal de la mairie, exposé sur une table avec le registre. Après vérification et numérotation des documents, le dossier est incomplet. Il manque le guide de lecture (1.0), la notice explicative (1.1), la note sur les enjeux environnementaux (5.1), ainsi que les flyers. J'ai demandé que la Région complète immédiatement le dossier.

Le registre papier ne contient aucune observation. Visite de Mme Godefroy habitante de Maisons-Alfort. Mme Godefroy est favorable à la préservation de la biodiversité, des espaces agricoles, naturels et forestiers.

**ORLY le jeudi 15 février 2024 de 14h00 à 17h00 :**

La permanence s'est tenue dans une salle de réunion mise à disposition de l'enquête au troisième étage du centre administratif de la commune, accessible par ascenseur. Accueil par M. Fabien Chebaut directeur de l'urbanisme et de l'habitat.

Après vérification et numérotation des documents, le dossier est complet et à disposition dans la salle. Le registre papier ne contient aucune observation.

Mme Desmarest Alba direction des développements durables et des territoires groupe ADP est venue présenter des demandes de rectifications sur les cartes. Mme Desmarest déposera une contribution sur le registre électronique.

**VILLIERS SUR MARNE le lundi 19 février 2024 de 14h00 à 17h00 :**

La permanence s'est tenue dans la salle des mariages mise à disposition de l'enquête en liaison directe avec le hall de l'hôtel de ville. Accueil par Mme Blin Stéphanie directrice du développement du territoire. Le président de la commission d'enquête était présent à cette permanence.

Après vérification et numérotation des documents, le dossier est complet et à disposition dans la salle. Le registre papier ne contient aucune observation. Aucune personne ne s'est présentée durant la permanence.

**CRETEIL le lundi 26 février 2024 de 14h00 à 17h00 :**

La permanence s'est tenue dans la salle des commissions n°1 affectée à la permanence et située à l'entresol et accessible par ascenseur. Rien n'est indiqué sur la porte (hors numéro de salle) pour la repérer. L'affiche est apposée à côté de l'entrée principale de la mairie. Une affichette est collée sur la vitre du pôle accueil de la mairie, indiquant le nom et la localisation de la salle destinée à la consultation du dossier et à la permanence. Après numérotation et vérification il manque la pièce 3.1 bilans des garants de la CNDP. Le registre papier ne contient aucune observation. M. Puy Paul chargé de mission à la direction de l'aménagement du Val de Marne apportera la contribution du val de Marne sur le registre électronique. Deux autres personnes du département du Val de Marne sont venues le rejoindre lors de la permanence.

Mme Colette Planes du collectif "Agrandissons le parc Dupeyroux" milite pour qu'un terrain soit intégré au parc, le projet communal veut construire à cet endroit 180 logements. Le taux de logements vacants sur Créteil est en constante augmentation. Mme Mariadassou directrice du développement et du foncier de Créteil a indiqué que personne n'était venu consulter le dossier dans ses services et qu'aucune contribution n'avait été faite sur le registre papier.

**CHAMPIGNY SUR MARNE le lundi 4 mars 2024 de 14h00 à 17h00 :**

Cette seconde permanence s'est tenue dans la même salle que pour la première. Le dossier mis à la disposition du public est incomplet. Il manque :

- La carte n°1 (maîtriser le développement urbain)
- Le projet d'aménagement régional
- La notice explicative
- Le résumé Évaluation Environnementale
- La note sur les enjeux environnementaux

Il manque aussi les deux registres papier d'enquête publique.

J'ai fait immédiatement contacter la responsable de la mairie et M. Richard Leroux directeur de l'urbanisme de l'habitat et de l'économie est venu me rencontrer et a fait rechercher auprès des différents services de la commune les documents qui sont restés introuvables. J'ai immédiatement averti le président de la commission d'enquête, pour faire compléter le dossier et fournir un nouveau registre. Les responsables de la mairie ont certifié que les registres ne contenaient aucune observation mais n'ont pu en apporter la preuve.

M. Fuks Charles et Mme Fuks Marie, membres de l'Association de Défense du Bois de Vincennes sont venus signaler que le projet de prolongement de la ligne 1 figure dans le dossier SDRIF-E comme un tracé validé alors même que ce projet a été abandonné après avis défavorable à l'enquête publique et décision du ministre.

**CRETEIL le jeudi 7 mars 2024 de 14h00 à 17h00 :**

Cette seconde permanence s'est tenue dans la même salle que pour la première. Le dossier est complet. Le registre papier ne contient aucune observation.

Visite de M. Métin Yavuz maire de Valenton accompagnée de Mme Duval directrice générale grands projets et cadre de vie à la ville de Valenton ont remis en cours de permanence des documents composés de quatre notes séparées, une par projet, reprenant les objectifs et les demandes de rectification des documents du SDRIF-E et ces documents seront déposés sur le registre électronique.

**FONTENAY SOUS BOIS le lundi 11 mars 2024 de 14h00 à 17h00 :**

Cette seconde permanence devait se tenir dans la même salle que pour la première. Or cette salle était occupée et j'ai dû tenir sa permanence dans un petit bureau contiguë. Le peu de fréquentation constatée depuis le début de l'enquête permet d'accepter ce bureau qui pouvait recevoir trois personnes simultanément. L'affiche est bien présente à l'extérieur du bâtiment. Le kakémono est bien visible dès l'entrée dans la mairie. Le dossier d'enquête est accessible sur un bureau dans l'entrée de cette mairie annexe et sous la supervision de l'hôtesse d'accueil. J'ai reçu M. V. Orjebin groupe LFI-A au conseil régional qui a remis une contribution (déposé aussi sur registre électronique). Mme Anne Vienney est venue déposer une contribution papier sur le thème de la qualité de l'air (elle déposera aussi sur le registre électronique. Le registre papier ne contient aucune observation.

**NOGENT SUR MARNE le mardi 12 mars 2024 de 14h00 à 17h00 :**

La permanence s'est tenue dans une salle de réunion mise à disposition aux services de l'urbanisme. Ouverture exceptionnelle pour les besoins de la permanence.

Le président de la commission d'enquête était présent à cette permanence.

Dossier complet situé dans la salle à disposition du public. L'affiche est bien présente à l'extérieur du bâtiment. Une seule personne s'est présentée durant les

permanences, habitant de Bry-sur-Marne, M. Maillard. Le registre papier ne contient aucune observation.

**ST MAUR DES FOSSÉS le jeudi 14 mars 2024 de 14h00 à 17h00 :**

La 2<sup>ème</sup> permanence s'est tenue dans la même salle que pour la première permanence. Accueil à la mairie par Madame Paloma Lambry. Le dossier est complet et bien exposé. Le registre papier ne contient aucune observation. Il n'y a pas eu de visite durant la permanence.

**VINCENNES le vendredi 15 mars 2024 de 14h00 à 17h00 :**

Cette seconde permanence s'est tenue dans un petit bureau situé dans le hall d'accueil. Comme lors de la première permanence le dossier est incomplet, il manque les pièces 1 guide de lecture, notice explicative, synthèse non technique, 2.5 Résumé de l'évaluation environnementale, 3.1 Bilan des garants de la CNDP, 3.2 Bilan de la concertation. J'avais fait demander le 6 février 2024 à la région de compléter le dossier. A 14h00 le registre papier ne contient aucune observation. Durant la permanence trois personnes se sont présentées, deux ont déposé des contributions sur le registre papier.

**2.5.11.15. Déroulement des permanences effectuées dans les cantons du Val d'Oise par monsieur Baland**

Préalablement à l'ouverture de l'enquête

Les quinze permanences à assurer sur la période du 1<sup>er</sup> février au 16 mars 2024 en relation à dix sites de cantons ont fait l'objet d'une préparation par mail qui s'est déroulée principalement en octobre 2023. Compte tenu de la dispersion des sites sur l'ensemble du département il n'y a pas eu de contrôle préalable sur place, sauf à anticiper d'une demi-heure environ l'arrivée sur les lieux de permanences pour les vérifications d'usage par mes soins.

Pendant l'enquête

Il a été constaté que les cartes thématiques de la documentation d'enquête transmise aux communes n'ont que rarement été affichées. Elles ont été exploitées le plus souvent à plat sur table avec le concours du commissaire enquêteur. Il est noté par ailleurs dans le présent rapport la difficulté pour le public de localiser géographiquement des territoires d'intérêt et la nécessité de rechercher une solution améliorant la lisibilité de ces cartes. De même les kakémonos n'ont pas été montés systématiquement, souvent faute de directives et de place adéquate sur des sites de permanences et de consultation distincts. Les sites à forte participation ont nécessité une salle de permanence compatible d'un accueil de douze personnes et un local d'attente proche, d'une capacité de quinze places assises, sous la gestion du personnel d'accueil, parfois en liaison téléphonique au commissaire enquêteur.

Il a été constaté dans le Val d'Oise un nombre significatif de remarques d'élus faisant suite à la sanctuarisation par le projet SDRIF E de terrains indépendamment de leurs affectations prévues pour des projets actés par les communes (PLU) et le département. Les documents urbanistiques correspondants, souvent volumineux, ont été généralement déposés lors des permanences et joints aux registres. Ils ont été résumés et référencés par le rapport d'enquête et pour certains transmis à la région par la commission d'enquête.

Les principales associations environnementales du département ont multiplié en présentiel des contributions se limitant à des remarques thématiques renvoyant à des documents publiés sur le registre numérisé du site de l'enquête.

Généralement la participation du public en présentiel s'est faite lors des permanences et s'est focalisée sur des projets de voisinage prévus ou non par le SDRIF E.

**DEUIL-LA-BARRE 1<sup>ère</sup> permanence le jeudi 1<sup>er</sup> février 2024 de 09h00 à 12h00 :**

Le tableau administratif de la mairie présentait l'affiche de l'enquête de façon visible.

Une salle avait été mise à la disposition à l'entresol avec facilités d'attente dans le couloir. Le dossier d'enquête a été contrôlé complet à l'exception de l'annexe relative à l'Autorité Environnementale (livraison différée, version numérique toutefois consultable). L'information relative à l'enquête a été relayée par le site en ligne de la commune. Celui-ci a sollicité aussi le public à venir rencontrer le commissaire enquêteur pour exprimer son opposition à l'éventuel projet de voie express (BIP), tronçon centre sur le territoire des communes de Deuil-la-Barre et alentours (non retenu par le SDRIF E). Quatre observations ont été déposées en séance sur le registre papier. Trois observations ont porté sur le risque de relance du projet du BIP du tronçon centre. Un quatrième groupe d'observations a été exprimé par le Collectif du Triangle de Gonesse.

**SARCELLES 1<sup>ère</sup> permanence le lundi 5 février 2024 de 14h00 à 17h00** : Une salle avait été mise à disposition au 1<sup>er</sup> étage de la mairie annexe. L'affiche de l'enquête a été disposée sur la porte de l'immeuble. Après vérification de la documentation d'enquête, celle-ci a été complétée par un tirage de la pièce 5.1 (Avis de l'autorité environnementale et réponses de la région) du document numérique site.

Trois personnes du Collectif pour le Triangle de Gonesse, de l'ADVOCNAR (association de défense des riverains de Roissy), Vivre sans BIP, ont renseigné le registre d'enquête.

**CERGY-PONTOISE 1<sup>ère</sup> permanence le samedi 10 février 2024 de 09h00 à 12h00** : La permanence s'est tenue en mairie principale. L'affiche annonçant l'enquête a été placée sur le tableau municipal extérieur. Une salle a été mise à disposition et 2 contributeurs ont laissé leur témoignage

**FOSES 1<sup>ère</sup> permanence le mercredi 21 février 2024 de 09h00 à 12h00** : L'hôtel de ville dispose d'un affichage en façade présentant l'enquête publique. La salle de permanence au premier étage (accès PMR), spacieuse, est précédée d'un couloir avec quelques chaises pouvant faire office de salle d'attente. La documentation disponible est complète.

3 contributions ont été recueillies

**L'ISLE-ADAM 1<sup>ère</sup> permanence le jeudi 22 février 2024 de 14h00 à 17h00** : La permanence a été suivie par le président de la commission d'enquête. La mairie annexe (le Castelrose) dispose de panneaux d'affichage présentant l'enquête publique. A proximité un afficheur électronique relaie aussi l'information. La salle de permanence se situe au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment et les accès PMR sont garantis y compris pour le passage du perron avant les ascenseurs. Quelques chaises sur le palier d'accès permettent une attente confortable. Les équipements incluent un grand écran opérationnel. La documentation est complète. Les cartes ne sont pas déployées.

A 14h00 se sont présentées Mme le maire de Presles et sa DGS. A 14h 05 s'est présenté M. le maire de Méry-sur-Oise et son directeur de l'urbanisme. La salle était suffisamment spacieuse pour initialiser les deux entretiens de par la présence fortuite des deux commissaires. Dans le premier cas il s'agissait surtout de montrer que la réponse de la ville de Presles au projet du SDRIF E avait bien été prise en compte par la communauté d'agglomérations qui l'avait relayée à la région.

Dans le deuxième cas M. le maire de Méry-sur-Oise a présenté une modification substantielle de sa réponse au projet jointe à l'avis de la communauté transmis à la région fin d'année 2023.

Deux autres contributions associées à des prises d'informations ont été recueillies.

**GARGES-LES-GONESSE permanence le lundi 26 février 2024 de 08h30 à 11h30** : La mairie étant en travaux suite aux récentes émeutes urbaines, la

permanence s'est déroulée dans la mairie annexe située dans une galerie d'un centre commercial proche. Aucune affiche n'était disposée en façade de cet établissement public discret dédié à l'aide sociale. Le local mis à disposition dispose d'une porte sécurisée commandée du bureau de l'accueil. Il est aménagé comme les autres guichets de la mairie annexe et une vitre hygiaphone sépare le commissaire enquêteur de son public (2 chaises au maximum). La documentation est complète, les cartes sont enroulées. Le responsable de l'urbanisme indique que les élus de la municipalité sont plutôt favorables au BIP. 3 contributions ont été recueillies lors de la permanence :

**SAINT-OUEN L'AUMONE permanence le mardi 27 février 2024 de 09h00 à 12h00** : La mairie dispose de panneaux d'affichage extérieurs présentant l'enquête publique. Dans le vaste hall d'entrée les cartes thématiques montées sur panneau, kakémono et affiches publicitaires sont déployés autour d'un bureau de consultation réservé au public. La salle de permanence se situe au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment dans un petit bureau ayant un accueil possible de deux à trois personnes au maximum, réservé habituellement au médiateur. La documentation transférée pour le besoin en permanence est complète. Une contribution a été recueillie pendant la permanence.

**CERGY PONTOISE 2<sup>ème</sup> permanence le vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024 de 14h00 à 17h00** : La mairie annexe, petit bâtiment proche de la préfecture, mais distant de plusieurs kilomètres de l'hôtel de ville, présente sur sa porte d'accès une affiche de l'enquête. Le local de permanence, suffisamment spacieux, ne disposait pas de cloisons montant jusqu'au plafond (pas d'insonorisation réelle). Trois contributions relatives à la prise de connaissance du dossier ont été enregistrées, dont une de deux membres des associations France Nature Environnement et CPE.

**VAUREAL permanence le mardi 5 mars 2024 de 14h00 à 17h00** : La mairie, dans le centre de la ville, dispose d'une salle polyvalente en rez de chaussé, proche de l'accueil, et qui a été mise à disposition pour la permanence. L'affichage et le kakémono sont disposés près d'une table, proche de l'accueil, permettant la consultation par le public. Une contribution d'une élue municipale a été recueillie

**FOSES 2<sup>ème</sup> permanence le mercredi 6 mars 2024 09h00 à 12h00** : Pour cette deuxième permanence les conditions matérielles ont été identiques à celles du 2 février 2024. Quatre contributions ont été recueillies dont les oppositions aux projets de BIP et du sud du triangle de Gonesse, une copie d'un courrier de Mme le maire à la région exprimant un avis défavorable sur le projet (ZAN non atteint, pas de projets structurants face aux urgences climatiques, la mesure de limitation de réalisation des logements sociaux à 30%).

**L'ISLE ADAM 2<sup>ème</sup> permanence le jeudi 7 mars 2024 de 09h00 à 12h00** : Bonnes dispositions pratiques d'accueil en mairie annexe reconduites (cf. première permanence du 22 février 2024). Participation du public significative (5 contributions relatives à l'impact du SDRIF E sur la communauté de communes).

Participation notable des élus (trois contributions objets de documents présentés en séance, maire de Mériel, président de la communauté de communes, adjointe au maire de Parmain) portant essentiellement sur les écarts entre les allocations de surfaces à aménager des cartes thématiques et les projets municipaux actés par le département et la communauté de communes.

Organisation d'un salon d'attente au rez de chaussée avec information téléphonique du commissaire, nécessaire de par la durée des échanges. La documentation des élus remise en séance a été transmise à la région par la commission d'enquête, une copie annexée au registre.

**PONTOISE permanence du lundi 11 mars 2024 de 09h00 à 12h00** : le président de la commission d'enquête a assisté à la permanence. Celle-ci s'est déroulée dans la salle des mariages de la mairie, proche de l'accueil, au rez de chaussée. Un

affichage en façade présente l'avis d'enquête. En salle, une vaste table est mise à disposition. La documentation est complète, les cartes sont affichées. Près de l'accueil, table et chaises sont mises à disposition du public, avec la documentation, pour consultation en dehors de la permanence.

Trois contributions ont été recueillies dont une copie d'un courrier de Mme le maire à la région, en date du 4 mars 2024, remise en séance et jointe au registre d'enquête. Ce courrier émet un avis favorable assorti du souhait de la commune d'être maintenue intégrée dans la communauté de Cergy et de remarques sur les habitats (pastilles).

**SARCELLES 2<sup>ème</sup> permanence le mercredi 13 mars 2024 de 09h00 à 12h00** : conditions d'accueil en mairie annexe inchangées en référence à la 1<sup>ère</sup> permanence du 5 février 2024. Trois contributions ont été recueillies en séance dont la contribution de M. le maire. Ce courrier en date du 5 mars 2024, à mon intention a été copié et annexé au registre d'enquête par mes soins. Il évoque la fragilité de l'équilibre logements nouveaux /équipements/ services et accès aux nouvelles polarités. Il exprime le souhait que l'OAP du Haut du Roy, en contradiction avec l'emprise de 2 espaces verts de plus de 5 ha prévus par le SDRIF-E, soit possible ainsi qu'une taxe d'aménagement portée à 20% pour le développement de nouveaux services publics.

**DEUIL-LA-BARRE 2<sup>ème</sup> permanence le vendredi 15 mars 2024 de 14h00 à 17h00** : conditions d'accueil en mairie inchangées en référence à la 1<sup>ère</sup> permanence du 1<sup>er</sup> février 2024. Une participation forte du public était attendue pour cette avant dernière journée d'enquête, compte tenu de l'opposition au projet de BIP manifestée (présence du président de la commission d'enquête). Un aménagement en nombre de chaises a été réalisé pour contenir dix personnes en attente et dix personnes en salle avec l'aide du personnel d'accueil.

Environ trente contributeurs ont été finalement recensés et accueillis en trois groupes successifs de dix personnes environ, tous opposants au projet de BIP avec pour certains, identification de sujets complémentaires. Ces derniers ont pu s'exprimer individuellement. Cette forte participation a montré, si besoin était, l'intérêt du présentiel pour le public. L'expression de ses contributions a été précédée par un dialogue constructif, entre autres, l'informant que le tronçon central du BIP n'était pas retenu par le SDRIF E, que le code de l'environnement explicitait les obligations légales des pouvoirs publics de levé des réserves en emprise sur le tracé du tronçon central. Il s'est dégagé l'intérêt d'une réflexion à concrétiser localement pour améliorer le quotidien des mobilités des territoires de Deuil-la-Barre et de Montmorency.

#### **2.5.11.15bis.** Déroulement de la permanence dans un canton du Val d'Oise effectuée par M. Zeller

**Par ailleurs M. ZELLER a tenu une permanence en mairie de TAVERNY (95) le vendredi 9 février 2024 de 09h00 à 12h00** dans les conditions suivantes

J'ai été informé vers 8h40 que le collègue qui devait tenir cette permanence était finalement empêché. J'ai confirmé ma disponibilité, sous réserve du temps nécessaire pour rejoindre Taverny depuis mon domicile (Puteaux). J'ai pu finalement me présenter en mairie de Taverny à 10h00 et il m'a été dit que personne n'avait demandé jusqu'alors à rencontrer le commissaire enquêteur.

Pas d'affiche jaune visible dans le hall d'accueil de la mairie. Après échange avec la responsable du service de l'urbanisme, cette affiche aurait dû figurer sur le plexiglas protégeant la banque d'accueil. Elle a été (re)mise en place ultérieurement.

Pas de fléchage spécifique mais personnel de l'accueil informé et en mesure d'indiquer la voie à suivre.

Une salle de réunion mise à la disposition du commissaire enquêteur au 4<sup>ème</sup> étage

de la mairie.

Sur la table : dossier de l'enquête et registres papier (pas de dépôt d'observations à date). Kakémono disposé dans la salle. Les trois cartes, bien consultables car agrafées sur des planches elles-mêmes accrochées à hauteur de vue à des supports métalliques grillagés type stand : seule disposition utile et agréable ainsi trouvée au cours des autres permanences effectuées (dans les Hauts-de-Seine).

La responsable du service de l'urbanisme est venue peu de temps après. Discussion générale sur les enjeux d'urbanisme pour la commune.

Pas de borne de consultation informatique. Hors permanence, le dossier et les registres consultables au service de l'urbanisme, les cartes sont restées disposées sur leur support dans la salle de réunion.

Un seul visiteur, une responsable d'association locale de protection de l'environnement venue en fin de matinée s'informer sur le SDRIF-E en général.

Pas d'incident, hors ouverture tardive de la permanence pour les raisons rappelées ci-dessus.

#### 2.5.11.16. Déroulement des permanences effectuées dans les cantons du Val d'Oise par madame Le Feuvre

Remarques générales : A l'exception de la commune d'Argenteuil qui est exemplaire, aucun effort n'a été fait par les communes quant à la mise à disposition du dossier la plupart du temps, toujours dans sa boîte, et les plans, toujours roulés, ce qui n'a pas facilité l'accès et la consultation du public.

#### **ARGENTEUIL : 3 permanences : le jeudi 1<sup>er</sup> février de 14h00 à 17h00, le samedi 24 février de 09h00 à 12h00 et le mardi 5 mars de 09h00 à 12h00**

L'affichage : Des affiches annonçant l'enquête étaient apposées à l'entrée du parc de la mairie et sur le seuil de la mairie. Le kakémono était visible dès l'entrée à la mairie.

L'accueil : La permanence était accueillie dans les locaux de la mairie, au rez-de-chaussée dans l'amphithéâtre prévu pour une centaine de personnes.

Un fléchage, dès l'entrée du hall, permettait de se diriger aisément vers la salle où le dossier et le registre étaient mis à la disposition du public.

Le dossier est disposé sur une grande table avec des stylos. Une idée astucieuse : la couverture du registre est fixée par un plexiglas vissé sur la table, à la fois très disponible, il ne peut être enlevé.

Les plans sont exposés sur des grilles, à l'intérieur de la salle pendant les permanences, et dans le hall, devant l'entrée de la salle le reste du temps.

La commune a informé de l'enquête publique sur son site internet.

Les visites et observations : Au cours de ces permanences, ce sont sept personnes qui sont venues rencontrer le commissaire-enquêteur, consulter le dossier et, pour certaines, déposer des observations.

Au total, ce sont cinq observations qui ont été déposées sur le registre.

Les visiteurs ont été, à la fois, des associations, un ancien élu et des particuliers.

Visite de l'élue chargée de l'urbanisme et de deux personnes du service urbanisme.

#### **DOMONT - 2 permanences : le lundi 26 février de 16h30 à 19h30 et le vendredi 1<sup>er</sup> mars de 9h00 à 12h00.**

L'affichage : Les affiches sont apposées à l'entrée de la mairie et, en rejoignant la mairie, j'ai pu en voir dans différents endroits de la ville. Le kakémono est à l'entrée de la mairie, près de l'accueil.

La commune avait pris soin de mettre l'annonce de l'enquête publique sur son site internet et, également, sur les panneaux lumineux de la ville.

L'accueil : La personne à l'accueil dirige les personnes vers la salle du conseil municipal/salle des mariages dédiée aux permanences au rez-de-chaussée.

Le dossier : En dehors des permanences, le dossier est consultable au service urbanisme, également au rez-de-chaussée.

Les visites et observations : Ce sont huit personnes qui sont venues au cours des permanences : deux associations, Mme le maire de Saint-Prix et un de ses habitants, un particulier.

L'élu chargé de l'urbanisme est également venu me faire une visite et nous avons échangé sur l'impact du SDRIF-E sur sa commune.

Au total, ce sont trois observations qui ont été déposées sur le registre.

### **ERMONT – permanence unique le mercredi 6 mars de 16h30 à 19h30**

L'affichage : L'affichage est présent à l'entrée devant la mairie. Le kakémono est bien en place à l'intérieur, dès l'accueil.

L'accueil : La permanence a eu lieu à la maison communale des solidarités Jacques Berthod. Une salle est réservée à l'enquête au rez-de-chaussée.

La Maison communale est dans un bâtiment à part de la mairie mais dans le parc commun.

Le dossier : Le dossier est disponible, les plans également.

Les visites et observations : deux personnes sont venues au cours de cette permanence et l'une d'elle a déposé une observation.

Ce sont une représentante d'association et un particulier.

### **FRANCONVILLE - 2 permanences : le mardi 6 février de 09h00 à 12h00 et le samedi 9 mars de 09h00 à 12h00**

L'affichage : L'affichage était bien en place, également, à la mairie.

L'accueil : La permanence était accueillie dans les locaux de la maison des associations, à environ 300 mètres de la mairie, au rez-de-chaussée. Habituellement, le dossier est consultable à la mairie.

Une personne, à l'accueil, était informée de la permanence et pouvait, ainsi, diriger les personnes vers un bureau proche.

Le dossier était déposé dans la salle de permanence. En vérifiant le dossier, j'ai constaté le manquement d'une pièce. (Envoi demandé à M. Recher).

Les visites et observations : quatre personnes sont venues aux permanences : une représentante d'association et trois particuliers.

Incident : A 9 h00, la Maison des Associations qui recevait la permanence d'enquête (est restée fermée. Il s'est avéré que la personne qui devait ouvrir et être présente a eu un décès familial dans la nuit. Après divers appels à la mairie, une personne est venue (ouvrir et être présente (10h15).

Seconde difficulté : le dossier et le registre étaient introuvables mais, après recherches, (ils ont été retrouvés à 11h00) et la permanence, commencée sur le devant du bâtiment, a pu (reprendre dans de bonnes conditions

### **GOUSSAINVILLE : 2 permanences, le vendredi 6 février de 14h00 à 17h00 et le jeudi 7 mars de 14h00 à 17h00**

L'affichage : Des affiches annonçant l'enquête étaient apposées à l'entrée de la mairie.

Le kakémono était à l'entrée de la mairie.

La commune avait pris soin de mettre l'annonce de l'enquête publique sur son site internet.

L'accueil : Les permanences étaient accueillies dans les locaux de la mairie, au 1<sup>er</sup> étage, dans une salle de réunion avec une grande table permettant d'étaler les plans.

Une personne, à l'accueil, était informée de la permanence et dirigeait les personnes vers la salle. Prévus.

Le dossier : C'est dans cette salle que le dossier est mis à la disposition du public, pendant la durée de l'enquête. Il manquait une pièce qui a été imprimée par la commune.

Les visites et observations : trois personnes se sont succédées pendant la 1<sup>ère</sup> permanence : des représentants d'associations environnementales.

Au cours de la seconde permanence, l'élu chargé de l'urbanisme est venu échanger avec le commissaire-enquêteur et a déposé une observation. Une délibération du conseil municipal a, également, été jointe au registre.

La responsable de l'urbanisme est également venue échanger.

Incident : Un problème lors de la prise du dossier, le registre était absent. Après (recherche, il n'a pas été retrouvé pendant cette permanence, ni par la suite.

Toutefois, d'après la personne en charge du dossier, ce registre n'avait pas recueilli d'observation. Il a été décidé d'utiliser le 2<sup>ème</sup> registre et deux observations ont été recueillies

#### **HERBLAY-SUR-SEINE : permanence le lundi 11 mars de 14h00 à 17h00**

L'affichage : L'affiche annonçant l'enquête est apposée à la mairie et sur le lieu de la permanence.

Le kakémono est également à l'entrée du Centre administratif.

L'accueil : La permanence avait lieu au Centre administratif Saint-Vincent, 40 rue du Général De Gaulle, situé à proximité de la mairie.

La permanence était accueillie au 2<sup>ème</sup> étage (avec ascenseur) dans une vaste salle.

Le dossier : Le dossier a été mis à disposition du commissaire-enquêteur pour être consulté dans cette salle. En dehors de la permanence, le dossier était consultable à l'accueil.

Les visites et observations : Plusieurs personnes se sont succédées pendant la permanence : des particuliers (trois) ainsi que des élus de la commune de La Frette-sur-Seine (deux)

Trois observations déposées au cours de cette permanence.

Le président de la commission d'enquête est venu partager cette permanence.

#### **MONTMORENCY – 2 permanences le mercredi 7 février de 09h00 à 12h00 et le jeudi 22 février de 09h00 à 12h00**

L'affichage : Des affiches annonçant l'enquête étaient apposées à l'entrée de la mairie.

Du fait du changement de lieu de consultation du dossier, le kakémono a dû, également, être installé au début de la permanence.

La commune avait pris soin de mettre l'annonce de l'enquête publique sur son site internet.

L'accueil : La permanence était accueillie dans les locaux de la mairie, au rez-de-chaussée, dans une salle de réunion avec une grande table bien commode pour étaler les plans.

Une personne, à l'accueil, était informée de la permanence et dirigeait ainsi les personnes vers la salle proche.

Le dossier ; Le dossier était à disposition du public dans cette salle de permanence.

En dehors des permanences, le dossier était consultable aux services techniques, en face de la mairie.

Les visites et observations : Une dizaine de personnes se sont succédées au cours des deux permanences. Pour la plupart, des associations environnementales mais aussi des particuliers.

M. Kalfleghe, du service urbanisme, est affecté au projet du SDRIF-E. Nous avons pu échanger lors de la 1<sup>ère</sup> permanence.

Ce sont six observations qui ont été déposées sur le registre au cours de l'enquête.

Le président de la commission d'enquête est venu partager la 2<sup>ème</sup> permanence.

#### **VILLIERS-LE-BEL : 2 permanences, le mercredi 28 février de 14h00 à 17h00 et le vendredi 15 mars de 09h00 à 12h00**

L'affichage : Présent à l'extérieur et à l'intérieur de la mairie.

L'accueil : Les conditions d'accueil sont correctes. L'accueil dirige les personnes vers une pièce d'attente du public.

La pièce de réception du public est à côté.

Douze personnes se sont présentées pendant les permanences :

Le dossier : En dehors des permanences, le dossier était disponible au service de l'urbanisme.

Les visites et observations : Au cours des permanences, ce sont douze personnes qui sont venues consulter le dossier et échanger avec le commissaire-enquêteur : les membres d'une famille propriétaire de parcelles et, par ailleurs, représentant un syndicat des entrepreneurs de Villiers-le-Bel comprenant 150 entreprises, le maire de Saint-Witz, le maire d'Arnouville (également président de la communauté d'agglomération de Roissy-Pays de France) et deux personnes du service urbanisme de la commune, l' élu chargé de l'urbanisme, la responsable de l'urbanisme et des particuliers.

Ce sont quatre observations qui ont été déposées sur le registre au cours de cette enquête.

Le président de la commission d'enquête est venu partager la 2<sup>ème</sup> permanence.

#### 2.5.11.17. Déroulement des permanences effectuées en doublure par monsieur Chaulet, président de la commission d'enquête dans des arrondissements parisiens ou des cantons des autres départements franciliens

Afin d'avoir une vue d'ensemble de la participation du public et des principales problématiques soulevées pour cette enquête dans toute l'Île de France, j'ai effectué avec le commissaire enquêteur responsable de son secteur 43 permanences « en doublure » avec celui-ci dans les arrondissements ou cantons suivants :

Lieu de la permanence	Date
Permanence 1 : Doublure du CE sur Permanence mairie de Champigny (94)	1 <sup>er</sup> février 2024
Permanence 2 : Doublure du CE sur Permanence mairie de Nangis (77)	3 février 2024
Permanence 3 : Doublure du CE sur Permanence mairie du 75009 (Paris)	8 février 2024
Permanence 4 : Doublure du CE sur Permanence mairie de Le Chesnay Rocquencourt	9 février 2024
Permanence 5 : Doublure du CE sur Permanence mairie de Verneuil sur Seine	9 février 2024
Permanence 6 : Doublure du CE sur Permanence mairie de Clamart	10 février 2024
Permanence 7 : Doublure du CE sur Permanence mairie du 75011 (Paris)	12 février 2024
Permanence 8 : Doublure du CE sur Permanence mairie d'Ivry sur Seine	13 février 2024
Permanence 9 : Doublure du CE sur Permanence mairie du Kremlin Bicêtre	13 février 2024
Permanence 10 : Doublure du CE sur Permanence mairie de Pantin	14 février 2024
Permanence 11 : Doublure du CE sur Permanence mairie de Saint Ouen	14 février 2024
Permanence 12 : Doublure du CE sur Permanence Sainte Geneviève des Bois	15 février 2024
Permanence 13 : Doublure du CE sur Permanence Dourdan	15 février 2024
Permanence 14 : Doublure du CE sur Permanence La Ferté sous Jouarre	16 février 2024
Permanence 15 : Doublure du CE sur Permanence Villiers sur Marne	19 février 2024
Permanence 16 : Doublure du CE sur Permanence Noisy le Grand	20 février 2024
Permanence 17 : Doublure du CE sur Permanence Mitry-Mory	21 février 2024
Permanence 18 : Doublure du CE sur Permanence Montmorency	22 février 2024
Permanence 19 : Doublure du CE sur Permanence L'Isle Adam	22 février 2024
Permanence 20 : Doublure du CE sur Permanence Provins	23 février 2024
Permanence 21 : Doublure du CE sur Permanence Neuilly sur Seine	26 février 2024

Lieu de la permanence	Date
Permanence 22 : Doublure du CE sur Permanence Saint Cloud	26 février 2024
Permanence 23 : Doublure du CE sur Permanence Les Ulis	27 février 2024
Permanence 24 : Doublure du CE sur Permanence Ris Orangis	27 février 2024
Permanence 25 : Doublure du CE sur Permanence du 75003 (Paris)	28 février 2024
Permanence 26 : Doublure du CE sur Permanence Draveil	1 <sup>er</sup> mars 2024
Permanence 27 : Doublure du CE sur Permanence 75019 (Paris)	2 mars 2024
Permanence 28 : Doublure du CE sur Permanence Mairie Longjumeau	4 mars 2024
Permanence 29 : Doublure du CE sur Permanence Mairie Choisy le Roi	5 mars 2024
Permanence 30 : Doublure du CE sur Permanence Mairie Nangis	6 mars 2024
Permanence 31 : Doublure du CE sur Permanence Mairie Torcy	6 mars 2024
Permanence 32 : Doublure du CE sur Permanence Mairie de Chatou	7 mars 2024
Permanence 33 : Doublure du CE sur Permanence Mairie de Gif sur Yvette	8 mars 2024
Permanence 34 : Doublure du CE sur Permanence Mairie de Pontoise	11 mars 2024
Permanence 35 : Doublure du CE sur Permanence Mairie d'Herblay	11 mars 2024
Permanence 36 : Doublure du CE sur Permanence Mairie d'Aubervilliers	12 mars 2024
Permanence 37 : Doublure du CE sur Permanence Mairie de Nogent sur Marne	12 mars 2034
Permanence 38 : Doublure du CE sur Permanence Mairie de Fontainebleau	13 mars 2024
Permanence 39 : Doublure du CE sur Permanence Mairie de Montreuil	13 mars 2024
Permanence 40 : Doublure du CE sur Permanence Mairie de Mennecey	14 mars 2024
Permanence 41 : Doublure du CE sur Permanence Mairie de Ste Geneviève des Bois	14 mars 2024
Permanence 42 : Doublure du CE sur Permanence Mairie de Villiers le Bel	15 mars 2024
Permanence 43 : Doublure du CE sur Permanence Mairie de Deuil la Barre	15 mars 2024

Il m'est ainsi apparu que :

- D'une part la fréquentation du public était très inégale d'un lieu de permanence à un autre allant d'aucune présence du public pour certains cantons à une très forte affluence pour d'autres comme à Deuil la Barre la veille de la clôture de l'enquête où plus de quarante personnes sont venus s'entretenir avec le commissaire enquêteur. ;
- D'autre part que les personnes qui se sont présentées à ces permanences se sont essentiellement exprimées sur des problématiques ponctuelles (suppression de prisons, suppression de voies routières envisagées, demande de transports en commun et/ou prolongement de lignes existantes, etc..) mais rarement sur les grands thèmes portés par ce projet de SDRIF environnemental.

## 2.6. Réunion publique

La réunion publique prévue dans l'arrêté d'organisation de l'enquête s'est tenue comme prévu le jeudi 29 février 2024 de 19h30 à 22h30 au Forum des Images, 2 Rue du cinéma, 75001 Paris

Elle s'est déroulée en présence d'un public d'environ 250 à 300 personnes sans incident notable.

Pour permettre au public de s'exprimer plus librement, il lui avait été remis à l'entrée dans la salle, une feuille permettant au public de poser en cours de réunion des questions écrites recueillies par des hôtes de salle et qui étaient transmises à l'animateur à charge pour ce dernier de les inclure dans le thème traité.

Par ailleurs afin de mieux sérier les problématiques et demandes des intervenants, le président de la commission d'enquête avait préalablement fixé le déroulement de cette réunion selon le synopsis qu'il avait arrêté ci-dessous :

Horaire	Action	Intervenant
19h30- 19h40	Accueil et présentation de la réunion. Présentation de la commission d'enquête Son mode de désignation et son rôle dans l'enquête.	M. CHAULET Pdt CE
19h40-19h45	Le déroulement de la réunion publique	M. RAYSSAC Animateur
19h45-20h05	Présentation du projet de SDRIF-E	Rédacteurs SDRIF-E
20h05-20h10	Les thèmes retenus pour la réunion	M. RAYSSAC Animateur
20h10-20h35	Sobriété foncière ZAN et densification	Rédacteurs SDRIF-E
20h35-21h00	Les logements	Rédacteurs SDRIF-E
21h00-21h25	Transports et Mobilités	Rédacteurs SDRIF-E
21h25-21h50	Activité économique et emploi	Rédacteurs SDRIF-E
21h50-22h15	Biodiversité et Cadre de vie	Rédacteurs SDRIF-E
22h15-22h50	Les autres problématiques	Rédacteurs SDRIF-E
22h50-22h55	Fin de la réunion publique - Conclusions	M. CHAULET Pdt CE

Après une introduction du président de la commission d'enquête, la présentation de chacun des commissaires enquêteurs et une présentation générale du SDRIF-E réalisée par M. Dugoin-Clément, vice-président de la Région Île-de-France, en charge du logement, de l'aménagement et du SDRIF-E et par Mme Belrose, déléguée régionale au SDRIF-E, les échanges avec les participants ont porté sur les 5 thématiques prévues.

Certaines des questions rédigées par le public ont pu être posées en cours de réunion mais la totalité des questions écrites ont été ensuite transmises au Conseil Régional figurent **en pièce 12 jointe** et **en annexe II** sous forme de fichier électronique.

Le compte rendu de cette réunion publique figure **en pièce jointe 13** et **en annexe X** sous forme de fichier électronique.

### **2.7. Les registres papiers et les autres documents de recueil des observations**

L'enquête s'est terminée comme prévu le samedi 16 mars 2024 à 12h00.

#### **2.7.1. Les registres papiers**

Les registres papier ont été récupérés dans les **159** lieux d'enquête par le prestataire de services PUBLILEGAL pour lequel le président de la commission d'enquête avait donné mandat pour ce faire.

Ils ont tous été déposés au siège du Conseil Régional au 2, rue Simone Veil le mercredi 20 mars avant 12h00.

Ils ont recueilli au total **575** observations.

Ils sont joints au présent rapport où ils figurent en tant que **pièce jointe 14**.

#### **2.7.2. Le registre électronique et l'adresse courriel**

Le registre électronique s'est clos automatiquement le samedi 16 mars 2024 à

12h00.

**8053** observations comprenant également les observations déposées sur l'adresse courriel au cours de l'enquête y ont été recueillies.

### **2.7.3. Les courriers adressés au siège de l'enquête**

Avant la date de clôture de l'enquête **107** courriers ont été adressés au siège de l'enquête.

Les courriers parvenus après la fin de l'enquête ou non visibles au siège de l'enquête avant le samedi 15 mars 18h00 (Le siège du Conseil Régional étant fermé le samedi 16 mars jour de la clôture de l'enquête) et qui de ce fait n'ont pas pu être mis à la disposition du public font l'objet, dans un souci d'exhaustivité d'un tableau récapitulatif en **pièce jointe 15**.

NB : Ne sont mentionnés dans cette pièce jointe que les courriers parvenus au Conseil Régional jusqu'au 31 mars 2024, soit 15 jours après la fin de l'enquête.

## **2.8. La rédaction des documents de fin d'enquête**

### **2.8.1. Quatrième réunion de la commission d'enquête**

Le 20 mars 2024 dans l'après-midi la commission d'enquête s'est réunie pour préparer le PV de synthèse

- Clôture par les CE des registres papier mis en place dans les chefs-lieux de canton soumis à la signature du président de la commission ;
- Consigne sur le dépouillement définitif des observations reçues au cours de l'enquête
- Répartition des thèmes définitivement retenus à l'issue de l'enquête entre les différents CE ;
- Consignes pour la rédaction du PV de synthèse.

### **2.8.2. Cinquième réunion de la commission d'enquête**

Le 25 mars 2024 toute la journée la commission d'enquête a procédé à de larges échanges portant sur :

- La discussion sur les thèmes élaborés.
- La forme de la rédaction définitive du procès-verbal de synthèse.

### **2.8.3. Remise du procès-verbal de synthèse**

Conformément à l'article 9 de l'arrêté d'organisation de l'enquête, le président de la commission d'enquête a rencontré le 27 mars de 9h30 à 11h30 au siège du Conseil Régional d'IDF au 2, rue Simone Veil à Saint Ouen les représentants d'IDF Mobilités pour leur remettre et leur commenter le procès-verbal de synthèse.

Ce procès-verbal de synthèse (**en pièce jointe 16**) comprenait une lettre d'envoi ainsi que 5 annexes, relatives respectivement :

- Aux tableaux de dépouillement de l'ensemble des observations courriers et courriels recueillis en cours d'enquête sous forme de 6 tomes d'un total de plus de 3700 pages qui figurent en **annexes III à VIII** sous forme de fichiers électroniques ;
- Aux 12 thèmes retenus par la commission d'enquête sous forme d'un fichier appelant les réponses du Conseil Régional sur chacun des thèmes retenus et à plus de 91 questions particulières posées par la commission d'enquête (Cf. 3<sup>ème</sup> partie de ce rapport sur le SDRIF-E) ;

- A l'ensemble des avis des Personnes Publiques Associés (PPA) synthétisé par la commission d'enquête et appelant des réponses du Conseil Régional à plus de 900 questions qui figure en **annexe IX** sous forme de fichier électronique ;
- A la synthèse de la réunion publique du 29 février 2024, qui figure en **annexe X** sous forme de fichier électronique ;
- Aux 64 fiches papier de questions posées par le public lors de la réunion publique du 29 février 2024 qui figure en **annexe II** sous forme de fichier électronique ;

A la demande du Conseil Régional et compte tenu du nombre de questions posées par la commission d'enquête, le délai de 15 jours prévu par l'article 9 de l'arrêté d'organisation de l'enquête a été accordé à 3 semaines par la commission d'enquête ;

#### **2.8.4. Mémoire en réponse**

Comme cela avait été envisagé préalablement, le Conseil Régional a envoyé au président de la commission d'enquête par courriel le 15 avril 2024 à 18h30 un mémoire en réponse aux 12 thèmes retenus par la commission d'enquête ainsi que ses réponses à la synthèse des avis des PPA rédigée par la commission d'enquête.

Le 17 avril 2024, le Conseil Régional a remis au président de la commission d'enquête la version papier du mémoire en réponse précédemment reçu par courriel.

#### **2.8.5. Sixième réunion de la commission d'enquête**

Le 17 avril 2024 6<sup>ème</sup> réunion de la commission d'enquête :

- Etude du mémoire en réponse du Conseil Régional sur chacun des thèmes retenus ;
- Discussion sur les appréciations possibles de la commission d'enquête sur les avis et commentaires formulés par le Conseil Régional sur chacun des thèmes retenus.

#### **2.8.6. Septième réunion de la commission d'enquête**

Le 22 avril 2024 7<sup>ème</sup> réunion de la commission d'enquête

- Finalisation des appréciations de la commission d'enquête sur les thèmes retenus
- Choix des réserves et recommandations retenues pour la rédaction des conclusions

#### **2.8.7. Huitième et dernière réunion de la commission d'enquête**

Le lundi 29 avril 8<sup>ème</sup> réunion de la commission d'enquête :

- Finalisation du rapport et des conclusions de la commission d'enquête.
- Recueil des signatures de chacun des membres de la commission

#### **2.8.8. Remise du rapport et des conclusions sur le projet de SDRIF-E**

Le 3 mai 2024, le président de la commission d'enquête a remis le présent rapport et ses conclusions au Conseil Régional d'IDF avec ses annexes et ses pièces jointes et au Président du TA de Montreuil le rapport avec ses conclusions et ses annexes.

